NOM DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE : COMMUNE DE DRANCY Nom du correspondant : TORDJMANN YAELLE N° Département : 93 Téléphone : 0148965045 Code postal : 93700 Adresse mail : yaelle-tordjmann@drancy.fr

RAPPORT SOCIAL UNIQUE PRÉSENTÉ AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET À l'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU 31 DECEMBRE 2022

LISTE NORMALISÉE DES INFORMATIONS DISPONIBLES

Conformément à la loi du 6 août 2020 et au décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique

Informations complémentaires pour l'exploitation statistique du rapport

N° SIRET de la collectivité ;	21930029000018	
Type de collectivité :	06 - Commune (y compris commune nouvelle)	
Veuillez préciser :		
* Est-elle atfiliée au (Centre de gestion ₹	Oui
* Dispose-t-elle de sa	on propre CST ?	Oui

- 01 Région (y compris collectivités territoriales uniques de Martinique, de Guyane et de Corse)
- 02 Département
- 03 Service départemental d'incendie et de secours
- 04 Centre de gestion de la fonction publique territoriale
- 05 Centre national de la fonction publique territoriale
- 06 Commune (y compris commune nouvelle)
- 07 Centre communal d'action sociale (CCAS)
- 08 Caisse des écoles (CDE)
- 09 Caisse de crédit municipal
- 10 Métropole (y compris métropole de Lyon)
- 11 Communauté urbaine
- 12 Communauté d'agglomération
- 13 Communauté de communes
- 14 Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
- 15 Syndicat de communes à vocation multiple
- 16 Syndicat de communes à vocation unique
- 17 Syndicat mixte
- 18 Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)
- 19 Office public de l'habitat (OPHLM ODHLM)
- 20 Pôle métropolitain
- 21 Autre établissement public intercommunal
- 22 Autre

Sommaire	
Cliquez dans la colonne "onglet" pour accéder directement à l'onglet désiré.	Onglet
A - L'EMPLOI	
gents sur des emplois fonctionnels de direction - IND 1.1.0 - Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel rémunérés au 31/12/2022, par statut d'origine, cadre d'emplois, sexe et grade de détachement	<u>ND 1.10</u>
es effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein de fonctionnaires et caractéristiques des emplois - IND 1.1.1 - Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2022 par filière, cadre d'emploi et grade, selon les caractéristiques e l'emploi et selon le sexe	IND 1.1.1
IND 1.1.4 - Nombre de fonctionnaires en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2022 par filière déclinée par catégorie hiérarchique et par sexe	ND 1.1.4
es effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein des contractuels et caractéristiques des emplois - IND 1.2.1 - Nombre d'agents contractuels occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2022 par filière et cadre d'emplois, selon le type de contrat et	
le type de recrutement - IND 1.2.4 - Nombre de contractuels en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2022 par filière déclinée par catégorie et par sexe	ND 1.2.1 ND 1.2.4
IND 1.2.5 - Nombre de CDI conclus au cours de l'année 2022 IND 1.3.1 - Autres contractuels sur emploi non permanent, en effectif physique et en ETPR, selon le sexe	ND 1.2.5 ND 1.3.1
es autres personnels - IND 1.3.2 - Recours à du personnel temporaire, mis à disposition par les CDG par filière ou intérimaires, selon le sexe	ND 1.3.2
yramide des âges des agents	
IND 1.4.0 - Répartition par sexe et tranche d'âge des effectifs des fonctionnaires et des contractuels présents dans les effectifs au 31/12/2022	IND 1.4.0
ositions statutaires particulières au 31 décembre 2022 des agents gérés par la collectivité territoriale	IND 1.4.1-11.4
- IND 1.4.1 - Nombre d'agents originaires de la collectivité - IND 1.4.2 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure	IND 1.4.1-1.4.4 IND 1.4.1-1.4.4
IND 1.4.3 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure mis à disposition IND 1.4.4 - Fonctionnaires pris en charge par le CDG ou le CNFPT (articles 53 et 97)	IND 1.4.1-1.4.4
énéficiaires de l'obligation d'emploi (travailleurs en situation de handicap) - IND 1.6.1 - Nombre d'agents en situation de handicap bénéficiant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (y compris reclassés)	
ar catégorie hiérarchique, statut et sexe IND 1.6.2 - Respect des obligations d'emploi : dépenses couvrant partiellement l'obligation d'emploi et taux d'emploi	ND 18 I ND 182
utorisation d'exercice d'une activité accessoire IND 1.8.1 - Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire	(ND 1.3.)
B - RECRUTEMENT	
 - IND 1.9.0 - Bilan des arrivées et départs dans l'année 2022 - IND 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2022, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe - IND 1.9.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2022, par cadre d'emplois, selon le motif de recrutement - IND 1.9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2022, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe 	ND 1.9.0 ND 1.9.1 ND 1.9.3
C - PARCOURS PROFESSIONNEL	
iux de sortie des agents occupant un emploi permanent	
- IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2022, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie - IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2022, par sexe et catégorie hiérarchique - IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2022, par sexe et par catégorie hiérarchique	ND 1.94.0 ND 1.94.1-1.9.4.2 ND 1.9.4.1-1.9.4.2
Evolution de carrière	16/03 1 3 5 6 0 6 4
- IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2022 - IND 1.9.6.1 Avancements et promotion interne dans l'année 2022	IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1
- IND 1.9.6.2 - Avancements de grade dans l'année 2022 par filière et catégorie hiérarchique	ND 1,9.6.2 ND 1.9.7
 - IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2022 - IND 1.9.8 - Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe - IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie upérieure 	ND 1.9.8
D - ORGANISATION DU TRAVAIL	
Congés et absences - IND 2.1.0 - Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents	IND 2.1.0
- IND 2.1.0 - Nombre de journées de conges supprementaires accondees à rensemble des agents - IND 2.1.1 - Nombre de fonctionnaires ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences syndicales), présents dans	,
es effectifs au 31/12/2022 - IND 2.1.2 - Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences	ND 2.1.1 ND 2.1.2
- IND 2.1.3 - Nombre de contractuels sur emploi non permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formation, journées de grève et absences - IND 2.1.4 - Congés de paternité et d'accueil de l'enfant des agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par catégorie hiérarchique	ND 2.1.3 ND 2.1.4-2.1.6
- IND 2.1.5 - Congés de présence parentale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique	ND 2.1.4-2.1.6 ND 2.1.4-2.1.6
 - IND 2.1.6 - Congés de solidarité familiale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et catégorie hiérarchique - IND 2.1.10 - Congés de proche aidant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique 	IND 2.1.10
 - IND 2.1.7 - Entretiens avant et après des congés de six mois ou plus - IND 2.1.8 - Nombre de jours de carence par sexe,par tranche d'âge, par catégorie hiérarchique et montants des sommes brutes retenues 	ND 2.1.7 ND 2.1.8
- IND 2.1.9 - Modalités de contrôle des arrêts maladie	<u>ND 2.1.9</u>

1/2 RSU 2021 Sommaire

Temps de travail
IND 2.2.0 - Congés de proche aidant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique
IND 2.2.1 - Modalités d'organisation du temps de travail
IND 2.2.2 - Contraintes particulières concernant le temps de travail
IND 2.2.3 - Compte épargne-temps
IND 2.2.4 - Nombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours par type de jours
IND 2.2.5 - Charte du temps
IND 2.2.5 - Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en 2022, par sexe, filière et cadre d'emplois
IND 2.2.9 - Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires définies par le cycle de travail n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération en 2022

ND 220 ND 221223 ND 221223 ND 221223 ND 224 ND 225 ND 228 ND 229

Temps de travail

IND 2.3.1
ND 2.3.2
ND 2.3.3
ND 2.3.4
ND 2 3 5
IND 2 3.5
r
IND 2.4 I
ND 2.4.2
IND 3 1.1-3.3.1 et 3.4.1
IND 3 1.1-3.3.1 et 3 4 1
IND 3 1.1-3.3.1 et 3 4.3
IND 3.3.9
ND 3.4.0

sexe, par caregorie nierarchique et par illiere - IND 2.4.2 - Modalités d'exercice des fonctions exercées dans le cadre du télétravail	ND 2.4.2
E - REMUNERATIONS	
Rémunérations - IND 3.1.1 - Rémunérations des fonctionnaires ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2022 - IND 3.2.1 - Rémunérations des contractuels occupant un emploi permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2022 - IND 3.3.1 - Rémunérations des agents sur emploi non permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2022 - IND 3.3.9 - Nombre de contractuels ayant bénéficié d'une indemnité de fin de contrat	IND 2 1.1-3.3.1 et 3.4 1-3.4.3 IND 3 1.1-3.3.1 et 3.4 1-3.4.3 IND 3 1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3 IND 3.3.3.9
 IND 3.4.0 - Ecart de rémunération hommes-femmes IND 3.4.0.1 - Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées en 2022 	IND 3.4.0 IND 3.4.0.1
Indemnisation chômage - IND 3.4.1 - Indemnisation du chômage pour les titulaires - IND 3.4.2 - Indemnisation du chômage pour les contractuels - IND 3.4.3 - Maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire	IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3 IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3 IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3
Dépenses de fonctionnement - IND 3.4.7 - Dépenses de fonctionnement de la collectivité et dépenses de personnel	INC 3.4.7
F - SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	
Risques professionnels et mesures en matière de sécurité - IND 4.1.1 - Agents affectés à la prévention	(ND 4.1.1-4.1.2
- IND 4.1.2 - Actions liées à la prévention dans l'année 2022 - IND 4.1.3 - Nombre de visites médicales sur demande de l'agent - IND 4.1.4 - Existence d'un document unique d'évaluation des risques professionnels - IND 4.1.5 - Existence d'un plan de prévention des Risques psychosociaux	IND 4 1.1-4.1.2 IND 4.1.3 IND 4.1.4-4.1.7 IND 4.1.4-4.1.7
- IND 4.1.6 - Existence de démarche de prévention des risques - IND 4.1.7 - Existence d'un registre de santé et sécurité - IND 4.2.5 - Contrat d'assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie	ND 4 1.4-4.1 ? IND 4 1.4-4.1 ? IND 4.2 5
 - IND 4.2.6 - Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière et nombre d'agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux Protection fonctionnelle - IND 4.2.7 - Nombre de demandes de protection fonctionnelle et nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle selon que l'agent soit mis en cause ou qu'il soit victime. 	ND 4 2 5
Accidents du travail, maladies professionnelles et violences physiques sur agents - IND 4.2.1 - Accidents du travail reconnus dans l'année 2022 et jours d'arrêts de travail liés aux accidents survenus en 2022 ou avant - IND 4.2.2 - Maladies professionnelles reconnues en 2022 et jours d'arrêts de travail liés à l'ensemble des maladies professionnelles reconnues - IND 4.2.4 - Nombre d'allocations temporaires d'invalidité (ATI) atribuées au cours de l'année 2022 - IND 4.3.1 - Nombre de signalements pour actes de violences physiques, de violences sexuelles, de discrimination, harcèlement moral et harcèlement sexuel, agissement - IND 4.3.2 - Modalités de mise en œuvre du dispositif de signalement	IND 4.2.1 IND 4.2.2 IND 4.2.4 IND 4.3.1 IND 4.3.2
inaptitudes - INID 4.4.1 - Inaptitudes au cours de l'année 2022	<u>IND 4-4-1</u>
Suicides - IND 4.5.1 - Suicides au cours de l'année 2022	IND 4.5.1
G - FORMATION	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
- IND 5.1.1.1 - Tableau récapitulatif - Fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents dans les effectifs au 31/12/2022 ayant participé à au moins une formation - IND 5.1.1.2 - Journées de formation suivies par les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents au 31/12/2022 et nombre d'agents sur emploi permanent	n IND 5.1.1 IND 5.1.1
 IND 5.1.2.1 - Journées de formation suivies par les agents sur un emploi non permanent au cours de l'année 2022 IND 5.1.3 - Validation de l'expérience, bilan de compétence et congé de formation dans l'année 2022 IND 5.1.4 - Coûts de formation 	ND 5.1.2 ND 5.1.3 ND 5.1.4
H - ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE	
Action Sociale	
IND 7.1.1 - Dépenses engagées pour la réalisation des prestations d'action sociale - IND 7.1.2 - Modalités de mise en œuvre de l'action sociale - IND 7.1.3 - Nombre de bénéficiaires des prestations d'action sociale par type de prestation	IND 7 1.1-7.1.3 IND 7 1.1-7.1.3 IND 7 1.1-7.1.3

G - FORMATION	
- IND 5.1.1.1 - Tableau récapitulatif - Fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents dans les effectifs au 31/12/2022 ayant participé à au moins une formation - IND 5.1.1.2 - Journées de formation suivies par les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents au 31/12/2022 et nombre d'agents sur emploi permanent	IND 5.1.1 IND 5.1.1
 - IND 5.1.2.1 - Journées de formation suivies par les agents sur un emploi non permanent au cours de l'année 2022 - IND 5.1.3 - Validation de l'expérience, bilan de compétence et congé de formation dans l'année 2022 - IND 5.1.4 - Coûts de formation 	ND 5.1.2 ND 5.1.3 ND 5.1.4
H - ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE	
Action Sociale - IND 7.1.1 - Dépenses engagées pour la réalisation des prestations d'action sociale - IND 7.1.2 - Modalités de mise en œuvre de l'action sociale - IND 7.1.3 - Nombre de bénéficiaires des prestations d'action sociale par type de prestation Protection Sociale - IND 7.2.0 - Existence d'un accord collectif sur la protection sociale complémentaire - IND 7.2.1 - Procédure retenue par la collectivité pour la protection sociale complémentaire santé et prévoyance - IND 7.2.2 - Nombre de bénéficiaires et montants de participations	IND 7 1.1-7.1.3 IND 7 1.1-7.1.3 IND 7 1.1-7.1.3 IND 7 2.0-7.2.2 IND 7 2.0-7.2.2 IND 7 2.0-7.2.2
I - DIALOGUE SOCIAL	
Réunions statutaires - IND 6.1.0 - Nombre de représentants du personnel par type d'instance - IND 6.1.1 - Nombre de réunions au cours de l'année - IND 6.1.1.4 - Nombre de saisine de la CAP ou de la CCP	IND 6.1.0 IND 6.1.1-6.1.3 IND 6.1.1-6.1.3

Droits syndicaux - IND 6.1.2 - Droits syndicaux IND 6.1.1-6.1.3 Négociations et accords collectifs
- IND 6.1.5 Nombre de négociations engagées et nombre d'accords collectifs conclus et signés au cours de l'année IND.6,1,5

Conflits du travail - IND 6.1.6 - Existence d'un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de gréve des agents ou, à défaut, d'une délibération de l'organe délibérant. - IND 6.1.3 - Nombre de jours de grêves en heure agent

IND 6.1.6 IND 6.1.1-6.1.3

J - DISCIPLINE

- IND 8.1.1 - Nombre de sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

ND 3.1.1



<u>Tableau 1.1.0.a</u>: Fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale

	Fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale										
Emplois fonctionnels	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Aut	tres	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Emplois fonctionnels administratifs :				BELLEY	San Briston						
Directeur général des services ou directeur	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0	2	2	0	0	0	1	0	0	
Emplois fonctionnels techniques :		Nº44.6						1-45-115-1	MILE SPACE		
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :				THE REAL PROPERTY.		115					
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL	1	0	2	2	0	0	1	1	0	0	

Tableau 1.1.0.b : Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)

	Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)										
Emplois fonctionnels	Adminis	trateurs	Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Aut	tres	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Emplois fonctionnels administratifs :									THE STATE		
Directeur général des services ou directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
Emplois fonctionnels techniques :							W. Yard	1.5			
Directeur général des services techniques	0	0	0	0		0	1	0	0	(
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :				ing		13 (2)	HE PASS		1 1 1	AZUL SU	
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL	0	0	0	0	0	0	1	0	0		

Emplois fonctionnels	Contractuels sur emplois permaner			
	Hommes			
Emplois fonctionnels administratifs :				
Directeur général des services ou directeur	0	0		
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0		
Emplois fonctionnels techniques :				
Directeur général des services techniques	0	0		
Directeur des services techniques	0	0		
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0		
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0		
TOTAL	0	0		



Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent 1.1.1 rémunérés au 31/12/2022 par filière, cadre d'emplois et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et selon le sexe

Danny - e- universi an sur concerne es agento statanto el stagiares sectuant un emplo permanent consuneres au 31/12/2002.

Semanase importante i en general consocial e<u>n gradiciona perso</u> no megal menta propiera di indipermentadors em cadres al emplas et an inclusiva personale en in perso sucur na para forma escreta especial supera supera propiera de como as processos especial communicación. Communicación de processos especials de Refour du sommaire

		***************						·····	Graphware Care	*********
		•	Tous emplois	****	~~~~	Tous e	mplois		Oont :	SPV*
Grades Cadres d'emplois FILIERES	Temps non complet									
	Temps	Temps de	travail hebd	omadaire	Sous-	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	complet	moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus	Total	Hommes	remmes		3 (44)	1 44000000
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Administrateur général	0	0	0	0		0	0	0	0	(
Administrateur hors classe	0	0	0	0	(0	0	0	0	(
Administrateur	0	0	0	0	(0	0	0	0	(
Administrateur stagiaire	0	0	0	0	(0	0	0	0	(
ADMINISTRATEURS	0	0	0	0	(0	0	0	0	(
Attaché hors classe	0	0	0	0	(0	0	0	0	(
Directeur territorial	0	0	0	0	(0	0	0	0	(
Attaché principal	7	0	0	0	() 4	3	7	0	(
Attaché	13	0	0	0	(5	8	13	0	(
Attaché stagiaire	1	0	0	0	(1	0	1	0	(
ATTACHES	21	0	0	0		10	11	21	0	
Secrétaire de mairie	0	0	0	0		0	0	0	0	(
SECRETAIRES DE MAIRIE	0	0	0	0	(0	0	0	0	William Inger
Rédacteur principal de 1ère classe	9	0	0	0	() 5	4	9	0	(
Rédacteur principal de 2ème classe	11	0	0	0	(1	10	11	0	(
Rédacteur principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	(0	0	0	0	
Rédacteur	14	0	0	0) 3	11	14	0	
Rédacteur stagiaire	1	0	0	0	() 0	1	1	0	(
REDACTEURS	35	0	0	0		9	26	35	0	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	48	0	0	0	() 1	47	48	0	(
Adjoint administratif principal de 2ème classe	87	0	2	0		9	80	89	0	
Adjoint administratif principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	(0	0	0	0	
Adjoint administratif	25	0	0	0	(7	18	25	0	
Adjoint administratif stagiaire	6	0	0	0		0	6	6	0	
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	166	0	2	0		2 17	151	168	0	li je di o si jeki
FILIERE ADMINISTRATIVE	222	á	2	0		2 36	188	224	0	

		-	Tous emplois			Tous e	mplois	adama.	Dont	SPV*
Grades	Temps non complet Temps Temps de travail hebdomadaire									
Cadres d'emplois	Temps	ļ	ş		Sous-	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
FILIERES	complet	moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus	Total					
FILIERE TECHNIQUE	se established	17 11 30	- UE 28 H	ou pius			garana Ban			
Ingénieur général	0	0	0	0	C	0	0	0	0	(
Ingénieur en chef hors classe	1	0	0	0	C	1	0	1	0	(
Ingénieur en chef	0	·	<u> </u>	0	4	<u></u>		0	0	(
Ingénieur en chef stagiaire	0	de la company de	<u> </u>	0		::::::::::::::::::::::::::::::::::::::		0	0	(
INGENIEURS EN CHEF	1	\$		0		<u></u>	0	1	0	(
Ingénieur hors classe	0 4	•		0	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	MA	0 1	0 4	0 0	(
Ingénieur principal Ingénieur	1	·		0				1	0	
Ingénieur stagiaire	1			0	-	<u> </u>	0	1	0	
INGENIEURS	6		1	0	4	<u> </u>		6	0	(
Technicien principal de 1ère classe	2	0	0	0	C	2	0	2	0	
Technicien principal de 2ème classe	10	0	0	0	C	9	1	10	0	(
Technicien principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	c	0	0	0	o	(
Technicien	3	0	0	0	C) 1	2	3	0	
Technicien stagiaire	2	<u> </u>		0	4		0	2	0	(
TECHNICIENS	17			ď		·	3	17	0	
Agent de maîtrise principal	20		\$ www.in.	O		سننششش استنادات	4	20	0	(
Agent de maîtrise	23	0	<u> </u>	0	***************************************	·	3	23	0	
Agent de maîtrise stagiaire	0	÷	Lancon and the same of the same of	0	C) 0		0	0	
AGENTS DE MAITRISE	43	0	0	0	C	36	7	43	0	
Adjoint technique principal de 1ère classe	43	0	0	0	C	37	6	43	0	(
Adjoint technique principal de 2ème classe	198	0	0	0	C	86	112	198	0	(
Adjoint technique principal de 2ème classe	-	_	_	-			_	2	_	
stagiaire	0	0	0	0	C	0	0	0	0	
Adjoint technique	112	0	2	O	2	78	36	114	0	(
Adjoint technique stagiaire	23	·		0		~	8	24	. 0	
ADJOINTS TECHNIQUES	376	0	3	0	3	217	162	379	0	
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe	0	0	0	C	Ċ	0	0	0	0	{
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe	0	0	0	C	C	0	0	0	0	(
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe stagiaire	0	0	0	C		0	0	0	0	(
Adjoint technique des établissements d'enseignement	0	0	0	C	C	0	0	0	0	(
Adjoint technique des établissements d'enseignement stagiaire	0	0	0	C	C	0	0	0	0	
ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS	0	0	0	C	C) 0	0	0	0	
D'ENSEIGNEMENT FILIERE TECHNIQUE	443	O		in a		273	173	446	0	
FILIERE CULTURELLE	eniemies).				nerigos.					
Conservateur en chef	0	·	d	***************************************	***************************************	<u></u>	ģ		0	******************
Conservateur	0			C		0	\$-1	general management of the second of the seco	0	
Conservateur stagiaire	0	·\$~~~	\$	(- Janian in	~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~	-		0	
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	0		Andrews in the contraction of th	Ċ	- Constitution and a second	and the second second	daniminini marina	Sales successive designation of the contract of		yeski terki (tri
Conservateur en chef	0	÷	÷	(·	0 0		0 1	0	•••
Conservateur Conservateur stagiaire	0		·•	(- Simonosico viorentici ci como) 0		de construire de la con	υ 0	N
CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES	1	~~ ~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~	·) 1	<u> </u>	<u> </u>		
Attaché principal de conservation du		valida vidi kan in in in in indigeration accept	Adaminina in a la constante		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	maki maitantin takininin a				***************************************
patrimoine	1	0	0	C	') 1	0	1	0	
Attaché de conservation du patrimoine	0	0	0	C)) 0	0	0	0	
Attaché de conservation du patrimoine stagiaire	O	0	0	C)	0	0	0	0	
ATTACHES DE CONSERVATION DU	1	0	0	() () 1	0	1	0	
PATRIMOINE Ribliothécaire principal	2				ļ) 0	<u> </u>	2	0	
Bibliothécaire principal Bibliothécaire	3		<u> </u>	*) 1	·	3	0	MARKETAN TO THE REAL PROPERTY OF THE PARKET
Bibliothécaire stagiaire	0		·			0 0	<u></u>	damento de la constante de la	0	
BIBLIOTHECAIRES	5	<u> </u>	<u> </u>			0 1	å			
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie	0	0	0	() (0			0	
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie stagiaire	0	0	0	() () 0	0	0	0	
Directeur d'établissement d'enseignement	0	0	0	(0	0	0	0	
artistique de 2ème catégorie				(J	U	U	

			Tomps nor		***************************************	Tous e	mplois		Dont	751A.
Grades Cadres d'emplois	Temps	Temps de	Temps nor travail hebd				_	Total		<i>*</i>
FILIERES	complet	moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus	5ous- Total	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C
Professeur d'enseignement artistique hors	5	0	0	0	0	1	4	5	0	(
classe Professeur d'enseignement artistique classe normale	2	0	0	0	0	1	1	2	0	(
Professeur d'enseignement artistique stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	7	0	0	0	0	2	5	7	0	
Assistant de conservation principal de 1ère	2	0	0	0	0	2	0	2	0	(
Assistant de conservation principal de 2ème	3	0	0	0	0	1	2	3	0	
classe Assistant de conservation principal de 2ème	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
classe stagiaire Assistant de conservation	4	0	0	0	0	1	3	4	0	
Assistant de conservation Assistant de conservation stagiaire	0	0	å	0			0	0	0	(
ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	9	0	0	0	0	4	5	9	0	
Assistant d'enseignement artistique principal de	5	1	4	1	6	3	8	11	0	ı
1ère classe Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	2	2	3	0	5	2	5	7	0	
Assistant d'enseignement artistique principal de	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
2ème classe stagiaire Assistant d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Assistant d'enseignement artistique stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	7	3	7	1	11	5	13	18	0	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	7	0	0	0	0	0	7	7	0	
Adjoint territorial du patrimoine principal de	8	0	0	0	0	2	6	8	0	
2ème classe Adjoint territorial du patrimoine principal de	0			0	0			0	0	
2ème classe stagiaire Adjoint territorial du patrimoine	1	••••••		0		·			0	
Adjoint territorial du patrimoine stagiaire	0	0	0	C	C	0	0	0	0	
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	16	0	0	0	C	2	14	16	0	
FILIERE CULTURELLE	46	3	7	1	11	. 16	41	57	0	
FILIERE SPORTIVE Conseiller principal	0	0	0	C	C) 0	0	0	0	
Conseiller	0		. 		ستناه فيتنسلس المتناب المستميد المستريق		·•	وبودون والمستنب والمستنب والمستنب	<u></u>	
Conseiller stagiaire	0				Amminiminimi	in the second		مستندست	4	<u> </u>
CONSEILLERS DES APS Educateur principal de 1ère classe	7	4,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		******************				<u> </u>	4	4
Educateur principal de 2ème classe	2			C) (1	1	2	0	
Educateur principal stagiaire de 2ème classe	0	*******************************	<u> </u>							
Educateur Educateur stagisire	5 0	·		Ļ	\$600,600,000 and a training or the contract of the contrac			-	(\$1	
Educateur stagiaire EDUCATEURS DES APS	14		<u></u>	<u> </u>		valendaria de la composición 	·4·····	<u></u>	·\$~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~	
Opérateur principal	1			. 		with the second	<u></u>		***************************************	<u>.</u>
Opérateur qualifié Opérateur qualifié stagiaire	0							. \$2220000000000000000000000000000000000		
Opérateur	0	C) 0	() () C	0	0	C	<u></u>
OPERATEURS DES APS FILIERE SPORTIVE	1 15				akini masi mini dalah i) (13				
FILIERE SOCIALE		21/21/21/20	og jang atau							
Conseiller hors classe socio-éducatif	0) (and an experience of the contract of the contr	- do reconstruction and the contraction of the cont		
Conseiller supérieur socio-éducatif Conseiller socio-éducatif	0	i de la compania del la compania de la compania del la compania de la compania del la compania de la compania d				5 0	·		(1) de la companya de	··•
Conseiller socio-éducatif stagiaire	0	(C	() (0 0	0) ()
CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS	0		4			0				
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle) () ()
Assistant socio-éducatif	7	() (1)	o) r): 🤈		()	
Assistant socio-éducatif Assistant socio-éducatif de 2ème classe	2) (1	o) (-

		,	Tous emplois	***************************************		Tous e	mplois	ywyddaia l	Sont	SPV*
Grades		~	Temps nor	·······						
Cadres d'emplois FILIERES	Temps complet	moins de 17 H 30	travail hebd 17 H 30 à - DE 28 H	omadaire 28 H ou plus	Sous- Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Educateur de jeunes enfants de classe	1	0	0	ou plus 0	0	0	1	1	0	(
exceptionnelle	0	0		0	0					
Educateur de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	1						0	0	0	(
stagiaire	1	0	0	0	0	0	1	1	0	(
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS Moniteur-éducateur et intervenant familial	2	0	0	0	0	0	2	2	0	aver Britanie (
principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
Moniteur-éducateur et intervenant familial	0	0	0	0	0	0	o	0	0	(
Moniteur-éducateur et intervenant familial	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
stagiaire MONITEURS EDUCATEURS ET INTERVENANTS					Y	O .	U	ν	U	
FAMILIAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	•
Agent spécialisé principal de 1ère classe des	30	0	0	0	0	0	30	30	0	(
écoles maternelles Agent spécialisé principal de 2ème classe des										***************************************
écoles maternelles	25	0	0	0	0	0	25	25	0	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles stagiaire	7	0	0	0	0	0	7	7	0	(
ASEM	62	0	0	0	0	0	62	62	0	Sakara andrian (
Agent social principal de 1ère classe	4	0	0	0	0		4	4	0	
Agent social principal de 2ème classe	9	0	0	0	0	0	9	9	0	(
Agent social principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
Agent social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
Agent social stagiaire AGENTS SOCIAUX	0 13	0 0	0 0	0 0	0	0 0	0 13	0 13	0 0	(
FILIERE SOCIALE	79	Ô	ů	0	0	0	79	79	0	(
FILIERE MEDICO-SOCIALE			Januari (1986)		Braziski krasika rasi	4 9 4 4 4 1 5 1 5 1 5 1 5 1 5 1	ichesteth peri	Orașe și în Care		
Médecin hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
Médecin de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
Médecin de 2ème classe Médecin de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	(
MEDECINS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
Psychologue hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
Psychologue de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
Psycholoque de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
PSYCHOLOGUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
Sage-femme hors classe Sage-femme de classe normale	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	(
										(
Sage-femme de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
SAGES-FEMMES Cadre supérieur de santé	0	0	0	0 0	0		0	0	0	(
Cadré de santé de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
Cadre de santé de 2ème classe	0	0	0	0	0	·····	0	0	0	(
Cadre de santé de 2ème classe stagiaire CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX	0 0	0 0	0 0	0	0	0	0	0	0	(
Puéricultrice-cadre supérieur de santé	0	0	0	0 0	0 0		0 0	0 0	0) (
Puéricultrice-cadre de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
PUERICULTRICES-CADRES DE SANTE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
Puéricultrice de classe supérieure Puéricultrice de classe normale	0	0 0	0	0	0	0	0	0 0	0	(
PUERICULTRICES (décret n° 92-859 du 28 août	0	0	0	o	0	0	o	0	0	`
1992 modifié) *									76. 10 Co. 10 Co. 7	
Puéricultrice hors classe Puéricultrice de classe supérieure	0	0	0	0	0	·····	0	0 1	0	
Puéricultrice de classe normale	0	0	0	0	0		0	0	0	(
Puéricultrice de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
PUERICULTRICES (décret n° 2014-923 du 18			_	North National Control						
août 2014) *	1	0	0	0	0	1	0	1	0	(
Cappes De Capte Incipagiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
CADRES DE SANTE INFIRMIERS, REEDUCATEURS ET ASSISTANTS MEDICO-	0	o	0	0	0	0	0	0	0	(
TECHNIQUES										
Infirmier en soins généraux hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1	0	0	0	0	1	0	1	0	(
	4	0	0	0	0	0	4	4	0	
infirmier en soins généraux de classe normale	4	-	- 1	- 1		1	- 1		7.1	
infirmier en soins généraux de classe normale Infirmier en soins généraux de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

			Tomps nor	*****	******************************	rous e	mplois		Oont S	· 9
Grades Cadres d'emplois	Temps	Temps de	Temps nor		<u>.</u>		_	Total		**
ElLIERES	complet	moins de	17 H 30 à	28 H	Sous- Total	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
		17 H 30	- DE 28 H	ou plus						
nfirmier de classe supérieure nfirmier de classe normale	0	0 0	0	0	0	ók	0	0 0	0	
NFIRMIERS	0	0	0	o	C	<u></u>	Ö	Ö	0	
Aide-soignant de classe supérieure	0	0	0	0	C	0	0	0	0	
Aide-soignant de classe normale	0	0	0	0	C	0	0	0	0	
Aide-soignant de classe normale stagiaire	0	0	0	0	C	0	0	0	0	***************************************
AIDE-SOIGNANT	0	0	0	0	C	0	0	0	0	igradus anticipis de la
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	7	0	0	0	C	0	7	7	0	<i></i>
Auxiliaire de puériculture de classe normale	2	0	0	0	c	0	2	2	0	***************************************
Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	0	0	0	C) 0	1	1	0	
stagiaire AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	10	0		o	(10	0	
Auxiliaires de Poerico Loke Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	3	0		0	•	1		3	0	
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	0	0	0	0	() 0	0	0	0	***************************************
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	0	0		0	(0	0	
stagiaire	.,	######################################		0 0) 0		3	0	
AUXILIAIRES DE SOINS FILIERE MEDICO-SOCIALE	3 19	0	0	0) 2		19	0	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE			700 S (200 Y) 4							
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et						_			0	
orthophoniste hors classe	0	0	0	0	(0	0	0	0	
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale stagiaire	0	0	0	0	,	0	0	0	0	
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale	0	0	0	0	,	o	0	0	0	****
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES	0	0	0	0) (0	0	0	
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale hors classe	0	0	0	0			0	0	0	
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale	0	C	0	0		D C	0	0	0	
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale stagiaire	0	C	0	0		D	0	0	0	
PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE	0	C	0	0		o c	0	0	0	
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe	0	C) 0	0		0 () 0	0	0	****************
exceptionnelle Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors	0			0		0 (0	0	0	
classe Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe	0				***************************************	0 (
normale Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe	0		<u> </u>			0 (<u> </u>
normale stagiaire			A de las estas		-		100000000000000000000000000000000000000			- 9 v 80 19 v 64 r
BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS	0					0 (
Technicien paramédical de classe supérieure	0	(0	0		0 (0	. A sampage of the Construction		
Technicien paramédical de classe normale	0	(0	0		0 (0	0	0	•
Technicien paramédical de classe normale stagiaire	0	(0) 0		0 (0	C	0	
TECHNICIENS PARAMEDICAUX	0			*) 0			
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE										
FILIERE POLICE MUNICIPALE Directeur principal de police municipale	0)) () 0		0) C) C	0	
Directeur de police municipale	0) () (
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0) () (and the same of th	0) c) (0	

	***************************************	1	ous emplois		***************************************	Tous e	mplois		Sont	SPV*
Grades Cadres d'emplois	Temps	Tamne da	Temps nor		55555 W. BOSON S					
FILIERES	complet	moins de	17 H 30 à	28 H	Sous- Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Chaf de consign de notice en minimale avia sinal		17 H 30	- DE 28 H	ou plus	iotai				•••	***
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1	0	0	0	0	1	0	1	0	
Chef de service de police municipale principal	1	0	0	0	0	1	0			***************************************
de 2ème classe							_	1	0	***************************************
Chef de service de police municipale	1	0	0	0	0	1	0	1	0	***************************************
Chef de service de police municipale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	3	0	0	0	0		0	3	0	
Chef de police municipale	0	0	0	0	0		0	0	0	
Brigadier-chef principal Gardien-brigadier	11 8	0	0	0	0		2 2	11 8	0	
Gardien-brigadier stagiaire	1	0	0	0	0		0	1	0	and the state of t
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	20	0	0	0	0	16	4	20	Ō	
Garde-champêtre chef principal	0	0	0	0	0		0	0	0	***************************************
Garde-champêtre chef	0	0	0	0	0		0	0	0	
Garde-champêtre chef stagiaire GARDES-CHAMPÊTRES	0	0 0	0 0	0 0	0		0 0	0 0	0 0	GERBERT STATE
FILIERE POLICE MUNICIPALE	23	0	O	0	0	19	4	23	0	
e u de la companya de		•	_	_			-		•	
FILIERE INCENDIE SECOURS										
Contrôleur général	0	0	0	0	0	····	0	0	0	
Colonel hors classe Colonel	0	0	0	0	0		0	0	0	***************************************
Colonel stagiaire	0	0	0	0	0		0	0	0	**
CONTRÔLEURS, COLONELS	0	0	0	0	0	0 0	0 0	0	0 0	
Lieutenant-colonel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Commandant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	***************************************
Capitaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
Capitaine stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	~~~~
CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS- COLONELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Médecin et pharmacien de classe	_			-			_			***************************************
exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Médecin et pharmacien hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	***************************************
Médecin et pharmacien de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Médecin et pharmacien de classe normale							_			*************************
stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
MEDECINS, PHARMACIENS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Lieutenant hors classe Lieutenant de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	***************************************
Lieutenant de 1ère classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Lieutenant de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Lieutenant de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	·	0	0	0	······································
LIEUTENANTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cadre supérieur de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cadre de santé de 1ère classe Cadre de santé de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cadre de santé de 2ème classe Cadre de santé de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
CADRES DE SANTE DES SAPEURS POMPIERS	area di ata asisik	Carrier Carrier				Research transfer	alidanda kara			
PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Infirmier hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Infirmier de classe supérieure Infirmier de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Infirmier de classe normale Infirmier de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	******************************
INFIRMIERS DES SAPEURS POMPIERS	and the second	(a. a.) (a. 1835)				0	0	0	0	115.400 v. s. 35.40
PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjudant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sergent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sergent stagiaire SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS POMPIERS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100
PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Caporal-chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Caporal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Caporal stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sapeur Sapeur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sapeur stagiaire SAPEURS ET CAPORAUX DE SAPEURS		halaga yarga (0	0	0	0	0	0	0	Arough Sandidan
POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	- 0	0	0	0	0	0	
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	Ó	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE ANIMATION										
Animateur principal de 1ère classe	6 0	0	0	0	0	4	2	6	0	
Animateur principal de 2ème classe	***************************************	0	0	0	0	0	0	0	0	
Animateur principal de 2ème classe stagiaire	1	0	0	0	0	0	1	1	0	

		Temps noi	1 complet	***************************************	***************************************			***************************************	***************************************
			reampiee				4,434,137,141		
Temps	Temps de	travail hebd	omadaire			_	Total		
complet	moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus	Sous- Total	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
2	0	0	0	0	0	2	2	0	(
0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
9	0	0	0	0	4	5	9	0	apper dervo
8	0	1	0	1	3	6	9	0	0
26	0	0	0	σ	13	13	26	0	(
0	0	0	0	0	0	0	0	0	C
50	0	4	6	10	25	35	60	o	
6	0	1	2	3	4	5	9	0	
90	0	6	8	14	45	59	104	0	
99	0	6	8	14	49	64	113	0	
The state of the s	2 0 9 8 26 0 50 6	17 H 30 2 0 0 0 9 0 8 0 26 0 0 0 50 0 6 0 90 0	17 H 30 - DE 28 H 2 0 0 0 0 0 9 0 0 8 0 1 26 0 0 0 0 50 0 4 6 0 1	17 H 30	moins de 17 H 30 à 28 H 17 H 30 à 17 H 30 à 0 u plus 28 H ou plus Total ou plus 2 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 9 0	moins de 17 H 30 à 28 H ou plus Total 2 0 0 0 0 0 0 0 1 3 3 26 0	moins de 17 H 30 à 17 H 30 à 17 H 30 à -0E 28 H 28 H ou plus Total 2 0 <td> </td> <td>moins de 17 H 30 à -DE 28 H 28 H ou plus Total Total Complet au leur au leu</td>		moins de 17 H 30 à -DE 28 H 28 H ou plus Total Total Complet au leur au leu

E mplai

Nombre de fonctionnaires en Equivalent Temps Plein Rémunéré 1.1.4 (ETPR) en 2022 par filière déclinée par catégorie hiérarchique et par sexe

Champ . e tableau qui suit concerne les fonctioninaires. Eccupunt un emploi à temps complet ou non complet et ayant ête remuneres au moins un jour durant l'année 2022 (hors heures supplémentaires et/ou complementaires).

Filières	Hommes 1.1.4(1)	Femmes 1.1.4(2)
FILIERE ADMINISTRATIVE	41,87	186,72
Catégorie A	13,33	13,89
Catégorie B	9,08	25,14
Catégorie C	19,46	147,69
FILIERE TECHNIQUE	278,64	173,77
Catégorie A	7,25	1,12
Catégorie B	13,09	3,33
Catégorie C	258,30	169,32
FILIERE CULTURELLE	12,84	38,87
Catégorie A	5,00	8,55
Catégorie B	5,84	16,09
Catégorie C	2,00	14,23
FILIERE SPORTIVE	12,80	1,33
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	12,80	0,33
Catégorie C	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE	0,00	86,17
Catégorie A	0,00	3,25
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	82,92
FILIERE MEDICO-SOCIALE	2,00	19,36
Catégorie A	2,00	4,30
Catégorie B	0,00	11,39
Catégorie C	0,00	3,67
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE POLICE MUNICIPALE	17,99	4,43
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	2,96	0,00
Catégorie C	15,03	4,43
FILIERE INCENDIE ET SECOURS		0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION	47,46	61,39
Catégorie B	3,75	4,22
Catégorie C	43,71	57,17

TOTAL 413.60	572 04

					Typ 13	Type de contrat CDD										Letter Company
	Article L332-13 Article L332-		Article L332-8,1	Article 1332- 8,2**	Article 1332-8,3* Article 1332-	Article L332-8,4*	Article L332-8, 5*	Article 1332-8,6"				Taus emplais Exerçant à	Andenoeté dans la collectivité	(3)	000	Add arth
	Remojacants Af	-		Les besoins des services ou la nature des	0 P	Tous les emplais pour les communes nouvelles issues de la fusion de	Temps non complet des autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2.	2	Autres contractuels (articles 38, 38bis, 47,136)	Ð	<u> </u>	Temps Temps	e de 3 ans à 6 moins de	Hommes Femmes	Hommes Femmes	
CAORE D'EMPLOIS	Rempiaçants	un poste vacant	existant existant	nature des fonctions le justifient	groupements de communes de moins de 15 000 habitants	communes de moins de 1 000 habitants	lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %	d de l e auto e à la	4,136.2			complet	Sue 9			
HERE ADMINISTRATIVE	,												0	0		0
Administrateurs	0 0	i 0	0 0	0 0	0	0 0	0.5			~ 0			0 0	2		0
Attaches Secrétaires de mairie	0	0 0	0 0	0 0		0	0			۰,			o -	0		0
Rédacteurs	1	2 50	0 0	0 0		0	0	0	0 0	0 0	23	7 2 23 0	9 0 0 23 0 0	0 0	3 6 2 21	0 0
THE AND SUFFICIENT OF STREET	1	à (0		•				•				6	2		•
FUERE TECHNIQUE	0	٥	0	0	***************************************	200000000000000000000000000000000000000				0		A CONTRACTOR OF STREET	0	0		0
Ingénieurs	0	5	0	2	0	0	0			> ~			0	2		5 0
Agents de maîtrise	0	1	0 0	0 0			0			0			0	0		0
Adjoints techniques	7	67	0	0				0	ō		77	74 3	76 0 1	2 1	48 26	0 0
d'enseignement	• -	j c								un c			c ·	4		•
HUERE CULTURELLE			,										9	2		o
Conservateurs du patrimoine Conservateurs des bibliothèques	0 0	0 0	0 0	0 0	0	0	0.0	0	00	0 0	0.0	0 0	0 0 0	0 0	0	
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0			0			0			.0	0		0
Bibliothécaires	0	0	0	0			0	0		0			0	0		0
d'enseignement artistique	. 0	. 0	0	. 0	0		0			_			, c			c
Professeurs d'enseignement artistique	0.	2	0	0	0	0	0). 0	0	0	l		0	0		0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	u	0	0			0						0	0		0
Assistants d'enseignement artistique Adjoints territoriaux du patrimoine	0	1 9	. 0 0	. 0 0		, 0 0	0 0		. 0 0	0 2	5 w 23	3 19 3 0	21 0 1	0 0	10 10 0 3	0 0
HISE CHANGE HIERE SPONTIVE	•	u														
Conseillers des APS Educateurs des APS	1 0	4 0	0 0	0 0	0	0 0	0 0	0 0	000	000	o v c	0 4 0	5 0 0 0	000	0 4 0	000
Chetatents des Aro	.		.	•					0				8	•		•
FLIERE SOCIALE Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0						0			0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs Educateurs de jeunes enfants	0 0	3 B	0 0	0	0	0 0	0	0	00			2 2 3 0	0 0	0 0		0 0
Moniteurs-éducateurs et intervenants	0	0	0	0			0						0	c	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	20	0	0			0		o	0 .	8	20 0	20 0 0	0 0	0 ,	0
Agents sociaux	0	X o	• 0		0	•	# 0	• 0	0				6 0	0		0 0
FILIERE MEDICO-SOCIALE			,									36	16	5	7	
Médecins Psychologues	,	7	0 «	0 0			0					30 7	20	0 0		0
Sages-femmes	0 0	0	0	0	0		0					0 0	0	0 0		0
Puéricultrices cadres de santé	00	000	000	0 0		0	0	0	5 0			0 0	0 0 0	0 0	0 0	0 0
Puericultrices*	c	o	o										c	<		c
et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0 0	
Infirmiers en soins généraux	0	0 0	0 0	5 0	0 0	0	0			0 0		0	0	00		0 0
Aides-soignants	0	0	0	0 0			0	0	0	0		0 0	0 0	0	0 0	0
Auxiliaires de puericulture Auxiliaires de soins	0	2	0 0	0	0	0	0			0.0		2	0	0		0
THEOCOGODINA MARINE	w	22		•	•	0			•		£	×		#		

RSU 2021

PRINCIPATION IN CONTINUES AND AND PROPERTION OF CONTINUES AND CONTINUES AND	CADRE OF MPIOS	Article L332-1	Article 1332-13 Article 1332-14 14 14 15 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16 16	. }	v 6	Type de récratement 10 25/21/27/46/27 annountere 25/24 Article 1332-8,3° Article 1332- Tous les emplois Tous les emp	Article (332-8,4* Tous les emplois pour les communes nouvelles issues de la fusion de la f	Article 1332-8, 5° Temps non complet des autres collectivités territoriales ou etablissements mentionnés à l'article 2.	Article 1332-8,6* (Communes de moins de 2000 hab et groupements de communes de moins de 2000 hab dont la 2, création ou la suppression	- C	Ĝ	Total	, and	7		de 6 al			Нотте	<u>ç</u>
Turisticis de la control de la	CADRE O'EMPLOIS	Remplaçants	un poste vacant	d'emplois existant	nature des fonctions le justifient	groupements de communes de moins de 15 000 habitants	la fusion de communes de moins de 1 000 habitants	lorsque la quotité d temps de travail es inférieure à 50 %		47,136)								Hommes Femmes		imes Femmes
The interplate plants of the p	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE Masseurs-kinesitherapeutes,			0	9)	0	•	0	•	0	0	0	0	0	0	-	0
Implication from the control of the	Dédicures nadalagues eranthéraggures.						*	-									-	-		
Tetricina deliciona del control del contro	orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale hors classe		0	-	_			C	0		0	н	0		1	0	0	0		1
CENTALINA Description	Biologistes, vétérinaires, pharmaciens)	0	0	0	5	0	0	0	0	0			0
CEPALE Part	Techniciens paramédicaux								0				0	0	0	o	0		Ü	0
municipalite 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	FILIERE POLICE MUNICIPALE													Ì	•					•
Explicit municipale 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1	Directeur de police municipale							, ,						. 0	3 0	20	20		,	0
SECONS. SEC	Chers de service de police municipale Agents de police municipale														0 0	0 0	0 0			0
SECOLUTS O O O O O O O O O O O O O O O O O O O	Gardes-champêtres							O						0	0	0	0		0	0
Indiants, leuterrants	FILLERE INCENDE ET SECOURS								9	9		۰	•	۰	۰	٥			Ī	•
Control Contro	Contrôleurs, colonels)	0		0	0	0	0	0	0	c			0
Comm. Co	colonels)	0	0	0	0		0	0	0	0			0
A COLOR OF C	Médecins, pharmaciens							, i				.		, 0	٥ د	. 0	, 0		, 0	0
A COLOR O C C C C C C C C C C C C C C C C C C	Lieutenants Cadres de santé											۰,		0.0	0 0	0 0	0 0			0 0
STATES OF THE TOTAL PROPERTY OF THE TOTAL PR	Infirmiers)				0		Ó	0	0	0		.0	0
AN TOTAL STATE OF THE PROPERTY OF THE P	Sous-officiers							0				0		0	o	0	۰		ľ	0
on 0 28 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Sapeurs et caporaux											. 0		0	0	0	.		Ü	• •
on 0 28 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 6 6 0 6 0 0 0 0 0	FILIERE ANIMATION														ľ					ı
0 28 0 0 0 0 0 0 0 23 9 23 29 0 3 0	A SAME AND THE PARTY AND THE P	or improved under contract in instelle	des de de la constanta de la c						publication in the common the common terms of			o,		Sharrow	6	۰				,
	Animateurs											Total Control of the		Ç		0 0	0		0	,



1.2.4 Nombre de contractuels en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2022 par filière déclinée par catégorie et par sexe

Champille tableau qui sur concerne les conductuels occupant un emploi permanent a temps complet ou non complet et ayant àte remaneres au moins un jour Jurant l'année 2022 (hors heures supplementaires et/ou complémentaires)

Filières	Hommes 1.2.4(1)	Femmes 1.2.4(2)
FILIERE ADMINISTRATIVE	10,74	29,94
Catégorie A	7,42	6,03
Catégorie B	1,76	4,32
Catégorie C	1,56	19,59
FILIERE TECHNIQUE	67,10	32,66
Catégorie A	6,33	1,58
Catégorie B	8,77	1,88
Catégorie C	52,00	29,20
FILIERE CULTURELLE	8,17	9,49
Catégorie A	1,26	0,00
Catégorie B	6,33	7,63
Catégorie C	0,58	1,86
FILIERE SPORTIVE	3,52	1,67
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	3,52	1,67
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE	0,00	34,62
Catégorie A	0,00	5,64
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	28,98
FILIERE MEDICO-SOCIALE	9,20	17,14
Catégorie A	8,54	15,78
Catégorie B	0,66	0,56
Catégorie C	0,00	0,80
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0,86	0,00
Catégorie A	0,57	0,00
Catégorie B	0,29	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION	///// 16,78 (15)	15,33 15,33
Catégorie B	4,73	1,00
Catégorie C	12,05	14,33

TOTAL	116,37 140,85	

Avez-vous conclu un ou plusieurs contr

CALLED THE CONTRACT OF THE PARTY OF THE PART	rats à durée indéterminé
<u>,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,</u>	rats à durée indéterminé au cours de l'année ?
Acres and the second se	
A	2

	construction and income decima and a NUM in additional distribution of the second and the second	***************************************	TO CONTRACT OF THE PROPERTY OF	Foncdement du recrutement	recrutement			
	Article L332-8,1	Article L332- 8,2°	Article L332-8,3°	Article L332-8,4°	Article L332-8, 5°	Article L332-8,6°		
	Pas de cadre d'emplois existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants	Tous les emplois pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants	Temps non complet des autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %	Communes de moins de 2000 hab. et groupements de communes de moins de 10 000 hab. dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité	Cas particuliers	Total
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0) / 0
Attachés	0	0	0	0	0	0	1	4
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints administratifs	0	0	0	0	0	0)	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE		C participation of the Control of th			BEAT CONTRACTOR OF THE PARTY OF	0	1	
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0;	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0.5	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques	0	0	0	0	0	0	1	1
Adjoints techniques des établissements	0	0	0	0	0	0	0	0
d'enseignement								
FILIERE TECHNIQUE	0	0		0			-	

RSU 2022

Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0:	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	on the state of th	0 .	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTUREILE FILIERE SPORTIVE	0	O	0	C			0
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0		0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0.	0
FILIERE SPORTIVE	0		•		0.4	0	0
FILIERE SOCIALE	_						
Conseillers socio-éducatifs	0	0		0	0		0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0.	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux		0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)		0			0	0	0
Agents sociaux	0	0.	0	0			0

FILIERE SOCIALE	0	0		0 100	0		
FILIERE MEDICO-SOCIALE							
Médecins	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0		**************************************	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0		0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0
Aides-soignants	0	.0	0	0		. 0	
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	O	0			0		
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE							
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	O O	0	··· 0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	° O	0			0	0	0
Techniciens paramédicaux		0	0	0	0	0	0
FLIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE POLICE MUNICIPALE				75 (A)			
Directeur de police municipale	0	0	0				0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	.0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0

FLIERE POLICE MUNICIPALE	0.1		0	0.50	•	, jo	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS							
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0 0	0
Capitaines, commandants, lieutenants- colonels	. 0	0	0	0	0	0 0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0 0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0 0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	.0	0 0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0 0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0 0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0 0	0
FILLERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0.00	0		0	0
FILIERE ANIMATION							
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0	0 0	0
PILIERE ANIMATION	•	0	0	0		0	0

Autres contractuels sur emploi non permanent, en effectif physique et en ETPR, selon le sexe

Champ: les tableaux qui suivent concernent les agents contractuels sur un emploi non permanent ayant été rémunérés au moins un jour durant l'année 2022

Tableau 1.3.1.a - Autres contractuels sur emploi non permanent en effectif physique

	au Eff	Effectifs rémunérés au 31 décembre 2022	rés 2022	Effectifs ayan un jour entre d	fectifs ayant été rémunérés au moins jour entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022	és au moins 022 et le 31
	Hommes 1.3.1(1)	Femmes 1.3.1(2)	Total	Hommes 1.3.1(3)	Femmes 1.3.1(4)	Total
Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)	3	0	3	ω	0	3
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	1	0	1	1	0	1
Assistants maternels	0	0	0	0	0	0
Assistants familiaux	0	0	0	0	0	0
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	0	0	0	0	0	0
Agents contractuels recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984)	32	94	126	98	172	270
Personnes ayant bénéficié d'un emploi aidé	7	7	14	17	12	29
Contractuels employés par les CDG et mis à disposition des collectivités (A renseigner <u>uniquement</u> par les CDG)	0	0	0	0	0	0
Apprentis	11	7	18	16	17	33
Personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois	45	160	205	58	173	231
Vacataires (hors jury de concours)	0	0	0	0	1	1
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	0	0	0	4	4	00
TOTAL	99	268	367	197	379	576

Tableau 131b - Autres contractuels sur emploi non permanent en Equivalent Temps Plein Rémunéré

TOTAL	Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	Vacataires (hors jury de concours)	Personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois	Apprentis	Contractuels employés par les CDG et mis à disposition des collectivités (A renseigner <u>uniquement</u> par les CDG)	Personnes ayant bénéficié d'un emploi aidé	Agents contractuels recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984)	Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	Assistants familiaux	Assistants maternels	Contractuels recrutés sur un contrat de projet	Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)		
57,38	0,01	0,00	11,34	9,53	0,00	7,73	25,51	0,00	0,00	0,00	0,26	3,00	Hommes 1.3.1b(1)	Nombre de co permanent e Rémun
99,50	0,25	0,02	13,26	11,10	0,00	6,21	68,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Femmes 1.3.1b(2)	Nombre de contractuels sur emploi non permanent en Equivalent Temps Plein Rémunéré sur l'année 2022
156,88	0,26	0,02	24,60	20,63	0,00	13,94	94,17	0,00	0,00	0,00	0,26	3,00	Total	r emploi non Temps Plein e 2022

E mplai

<u>...</u> С

Personnel temporaire, mis à disposition par les CDG ou intérimaires, selon le sexe

personnes de droit public ou prive qui sont dans le codre d'une mission temporaire et qui sont mises à disposition por les CDG ou intérinaires, oyant eté presentes ou mons un jour durant l'année 2022

[Cycz-yours a na personner temporane provenant a and entreprise privee]	
Non Non	
	Z

	Effectifs au 31 déce	Effectifs présents au 31 décembre 2022
	Hommes 1.3.2(1)	Femmes 1.3.2(2)
Personnels remplaçants mis à disposition par le centre de gestion	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	**************************************	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0

er:
v
⋒ ⊻
= =
14 .3
0 0
Z 0
els empl eprises (
0 3
N 42
= 0
A 6
7. 2
3 0.
⊃ 0
<u></u>
Ω
D
le cadro
3
lre du recours
m
- X
\sim
* * * * * * * * * * * * * * * * * * *
1 - A
•
₽
Y
10
1 3 L
0
1800004
du recours au service
0
0
0
0
0
0
0
0
0
0
0
0
0
0
0
0
0 0
0 0
0 0
0

0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Hommes 1.3.2(3)	et le 31 décembre 2022	un jour entre le 1er janvier 2022	Effectifs prési
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Femmes 1.3.2(4)	embre 2022	1er janvier 2022	Effectifs présents au moins

Répartition par sexe et tranche d'âge des effectifs des fonctionnaires et des contractuels présents dans les effectifs au 31/12/2022

Champ Aes tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires titulaires et stugiaires et les contractuels occupant un emploi permanent ou un emploi non permanent, présents au 31/12/2022.

Sexe	\$\$\text{\$\					HOMMES						Annual results in the control of the						FEMMES						VPORTYCOOR (AND OR AND						ENSEMBLE					
Age*	moins de 20 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL	moins de 20 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL	moins de 20 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus
1.4.0 (1)	And the second s	00000000000000000000000000000000000000	12	46	44	4.4	70	6	73	42		408	0	6	17	35	52	68	87	98	122	75	8	568		10	29	81	96		15)	167	195		12
permanent 1.4.0 (2)	0	1																			17		3		4	35				43		19		15	6
permanent	•	COMPANIA CALLALAMAN COMMANAN CALAMANAN CALAMAN	21		(A) II (1 th A) (A) (A) (A) (A) (A) (A) (A) (A) (A)	5			3		THE PROPERTY OF THE PROPERTY O		45		22			25					2	2							30				C C C C C C C C C C C C C C C C C C C

E mploi

1.4.1 Nombre d'agents originaires de la collectivité en positions statutaires particulières au 31/12/2022, par sexe

au 31/12/2022	Hommes	Femmes	Total
En congé parental (article 75)		_	
Fonctionnaires et contractuels	U	5	
En disponibilité (article 72) hors ceux mis en disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé			
équivalent pour les contractuels	25	25	50
Fonctionnaires et contractuels			
dont disponibilité de droit	5	10	15
En disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent			
Fonctionnaires et contractuels	1	4	
En congé spécial (article 99)			
Fonctionnaires uniquement	0	0	

étachés dans une autre structure (article 64) nctionnaires uniquement :	Hommes	Femmes	Total
Fonction publique d'Etat	1	4	5 S
Fonction publique hospitalière	1	0	1
Autre collectivité	0	1	1
Détachement d'office auprès d'une personne morale de droit privé ou d'une personne morale de droit public gérant un service public industriel et commercial	0	0	0
Autres structures*	0	0	C

^{*}Par exemple : fonction publique d'un Etat de l'Union européenne (FPEUE).

Détachés au sein de leur propre collectivité :		-	
Fonctionnaires uniquement	Hommes	Femmes	Total
Détachés sur un emploi fonctionnel dans leur collectivité	3	3	6
Détachés sur un emploi de cabinet dans leur collectivité	0	0	0
Changement de filière	0	0	0

Mis à disposition dans une autre structure (articles 61 et 136) Fonctionnaires et		_	
contractuels	Hommes	Femmes	Total
Ensemble	1	0	1 (1 (1 (1 (1 (1 (1 (1 (1 (1 (1 (1 (1 (1
dont mis à disposition d'une organisation syndicale	1	0	1

E mploi

1.4.2 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure

nerna - fanctionnamen imgreener disce niete ar octore, en pasinen statutorre nei inchere na 74/12/1922.

au 31/12/2022	Emploi non	fonctionnel	Emploi fo	nctionnel	Emploi de cabinet		
44 31/12/2011	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Détachés dans votre collectivité et issus de :		I KATE SALES SALES AND ADMINISTRA	gler i grafjikk is ir afara-	gasara a William (Art)	-5754 40351 4033 335570		
Fonction publique d'Etat	0	0)	1 0	0		
Fonction publique hospitalière	0	0)	0 0	0		
Autre collectivité	0	C)	0 0	0	(
Autres structures*	0	0)	0 0	0	(

E mplai

1.4.3 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure mis à disposition (*)

Champ - ron tionnanes et contractoris cor emploi permonent originares d'une patre structure, en position statuture, perfacultere qu 31/12/2022

Fonctio	onnaires	Contractuels sur emploi permanent			
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
0	0	0	C		
0	0	0	0		
		Fonctionnaires Hommes Femmes 0 0 0 0 0 0	Fonctionnaires emploi pern		

mnla

1.4.4 - Fonctionnaires pris en charge par le CDG ou le CNFPT (articles 53 et 97)

Remorque waits <u>e Wort et a 200</u> soment renvegner au indicursor

	g =
Avez-vous assuré la prise en charge d'un fonctionnaire momentanément privé	() (: -1 -)
d'emploi au cours de l'année ?	(Vide)

Si OUI, afficher le tableau suivant :

au 31/12/2022	Hommes	Femmes	Total
Depuis moins d'1 an			0
De 1 an à moins de 2 ans	The Control of the whole was discussed to the control of the contr		0
De 2 ans à moins de 5 ans	•		0
entre 5 et 10 ans			0

Fin de la prise en charge au terme de 10 années en raison :

- de l'expiration des droits à prise en charge financière	0
- de l'admission à la retraite	0
- du non-respect grave et répété de ses obligations	0
- du refus répété des offres d'emplois proposées	0

m

Tableau 1.6.1.0 : Collectivités concernées

travailleurs handicapés (BOETH), y compris reclassés ? Y a-t-il, parmi les fonctionnaires et contractuels rémunérés au 31/12/2022 de votre collectivité, des agents bénéficiant de l'obligation d'emploi -

0 <u>u</u>.

Si OUI, afficher les tableaux suivants :

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels (sur emploi permanent ou non permanent), en situation de handicap et bénéficiant de

Tableau 1.5.1.a: Agents BOETH sur un emploi permanent

200000	Titulaires e	Titulaires et stagiaires	Contractuels sur emploi	Contractuels sur emploi
		. ComBrail Co	permanent	anent
orie hiérarchique	Hommes	Femmes	Hommes Femi	Femmes
	0	0 0 1	0	P
В	0	1	0	0
C	28	67	67 1	2

Catégo

Tableau 1.6.1.b : Agents BOETH sur un emploi NON permanent

TOTAI	TAL	TOTAL Dont apprentis	Dont apprentis
Hommes	Femmes	Hommes Femmes Hommes Femmes	Femmes
0	S	>)

RSU 2022

E mploi

1.6.2 -Respect de l'obligation d'emploi : dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi (ouvrant droit à réduction des unités manquantes) et taux d'emploi

1.6.2a - Dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi Montant des dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des établissements ou services 1 973 € d'aide par le travail ou avec des travailleurs indépendants handicapés, calculé dans les conditions fixées à l'article 6-1 Montant des dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, qui ne lui incombent pas en application d'une 12 097 € disposition législative ou réglementaire, calculé dans les conditions fixées à l'article 6-2 Unités déductibles * 0,81 1.6.2b - Taux d'emploi (calculé sur le champ des emplois permanents) Nombre de travailleurs en situation de handicap bénéficiaires de l'OETH sur emploi permanent 100 employés par la collectivité au 31/12/2022 Taux d'emploi direct des travailleurs en situation de handicap 7,84 Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap 7,90

^{*)} Les unites deductibles sont le resultat de la conversion en unites du montant en euro des quatre types de depenses couvrant partiellement l'obligation. Le nombre d'unites deductibles est egal au quotient obtenu en divisant le montant des depenses realisées en application du premier alinea de l'article L. 323-8 et de celles affectées à des mesures adoptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la fonction publique (art. 6 du decret n°2006-501 relatif au FIPHFP), par le traitement brut annuel minimum servi à un agent occupant à temps complet un emploi public apprecie au 31 décembre de l'annee 2020 (17 375.78 €)

E mploi

$1.8.1^{\circ}$ Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire

Tableau 1.8.1.a: Fonctionnaires

Existe-t-il au sein de votre collectivité des fonctionnaires autorisés à exercer une activité à titre accessoire ?

Si OUI, afficher le tableau suivant

Type d'activité exercée à titre accessoire prévu par l'article 11 du décret n°2020-69 du		Hommes			Femmes		•
30 janvier 2020	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	lotal
Expertise et consultation (Art.11, 1°)	0	0	0	0	0	0	- Commence of the Commence of
Enseignement et formation (Art.11, 2°)	0	0	0	0	0	0	desirence de la constante de l
Activité à caractère sportif ou culturel (Art.11, 3°)	0	0	0	0	0	0	
Activité agricole (Art.11, 4°)	0	0	0	0	0	0	
Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale	0	0	0	0	0	0	
Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint à son nartenaire lié							A Company of the Comp
par un pacte civile de solidarité ou à son concubin (Art.11, 6°)	C	0	c	0	0	0	
Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers (Art.11, 7°)	0	0	0	0	0	0	Summer or control of the control of
Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une	>	2	>	>))	
personne privée à but non lucratif (Art.11, 8°)	Ç	C	c	O	c	0	
Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un État étranger (Art.11, 9°)	0	0	0	0	0	0	
Services à la personne (Art.11, 10°)	0	0	0	0	0	0	
Vente de biens produits personnellement par l'agent (Art. 11, 11°)	0	0	0	0	0	0	militario de la manda de desergo de de
Total	0	0	0	0	0	0	

Tableau 1.8.1.b : Contractuels sur emploi permanent

Existe-t-il au sein de votre collectivité des contractuels autorisés à exercer une activité Non à titre accessoire ?

Si OUI, afficher le tableau suivant

Total	Vente de biens produits personnellement par l'agent (Art.11, 11°)	Services à la personne (Art.11, 10°)	Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger (Art.11, 9°)	Activité d'intéret général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée à but non lucratif (Art.11,8°)	Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers (Art.11, 7°)	Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire lié par un pacte civile de solidarité ou à son concubin (Art. 11, 6*)	Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale (Art.11,5°)	Activité agricole (Art.11, 4°)	Activité à caractère sportif ou culturel (Art.11, 3°)	Enseignement et formation (Art.11, 2°)	Expertise et consultation (Art. 11, 1°)	30 janvier 2020 Ca	Type d'activité exercée à titre accessoire prévu par l'article 11 du décret n°2020-69 du
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Catégorie A	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	o	0	Catégorie B	Hommes
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Catégorie C	
o	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Catégorie A	***************************************
O	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Catégorie B	Femmes
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Catégorie C	2000
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	a	0	lotal	4

TABLEAU INTRODUCTIE PARTIES BIELO - RECRUTEMENT ET PARCOURS PROFESSIONNEL

ecrutement

19.0 3 dan des arrivées et départs dans l'année 2022

. Barep - 8. abenti pa nel consocie (c.) Igens 24 empre scorpoent aux ar allestient ou chell/2/22/2 et des voues en 2/2/2

Nombre d'agents sur emploi permanent	Nombre d'arrivées dans la collectivité	Nombre de départs de la collectivité en	Nombre d'agents sur emploi permanent
au 31/12/2022	en 2022	2022	au 31/12/2022
Cf synthèse	Cf synthèse	Cf synthèse	Cf synthèse

Tableau 1.9.1.a : Fonctionnaires de la fonction publique territoriale arrivés sur un emploi fonctionnel en 2022

Ennctionn	aires de	la for	action	nublique	territoriale
Fonctionn	aires de	ot si e	nction	publique	territoriale

	1,3 (0.75)	1.7118	4:10	271.09	ingenieu	is an ibar	Toge.	108 S.05	4.3	0193
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :										
Directeur général des services ou directeur	C	0	0	0	0	C	0	0	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	C	0	0	1	0	ď	. 0	0	0	0
Emplois fonctionnels administratifs :										
Directeur général des services techniques	C	0	0	0	0	C	0	0	0	0
Directeur des services techniques	C	0	0	0	0	Ö	- 0	0	0	0
Emplois fonctionnels administratifs :										
Directeur départemental des services d'incendie et secours	C	0	0	0	0	C	. 0	0	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	C	0	0	. 0	0	0	. 0	0	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	O	0	0	1	0	0	0	0	0	0

Tableau 1.9.1.b : Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH) arrivés sur un emploi fonctionnel en 2022

Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)

	200000	\$1.087#F52.6	A173	C264	100 Personal (44-1)	rs en chaf	inger	199 075	4,0	7 (85
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :										
Directeur général des services ou directeur	. 0		. 0	0	0	() 0	0	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0	. 0	0	. 0) 0	0	. 0	0
Emplois fonctionnels techniques :										
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	(0	0	0	0
Directeur des services techniques	0	0	. 0	. 0	0) [:] 0	0	0	0
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :										
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	() 0	0	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0		0	0	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0	0	0	0	() 0	0	. 0	0

	Contract emploi pe	
	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :		
Directeur général des services ou directeur	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0
Emplois fonctionnels techniques:		
Directeur général des services techniques	0	0
Directeur des services techniques	0	0
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :		
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0

				Fonctionnaires					Fonctionnaires
		Par			Par voie de détachement d'agents	d'agents	Par		Recrutements
	Recrutement direct	Voie de concours, examen pro, sélection	ction				irés bsence	Retours T	Temps complet Temps non complet
	Agent déjà Agent déjà Agent déjà présent en	Lauréat déjà		s - nà Intégration Voie de directe mutation	d'autres de la FPE de la FPH collectivités	d'autres Transfert de és (par ex.: compétence		particulières Total ayant été	
	arrivant dans Que que que la collectivité contractuel non permanent non	nouvel 2022 en lant arrivant dans que la collectivité contractuel permanent	ctuel				disponibilité autres cas	pendant la Hor période d'absence	Hommes Femmes Hommes Femmes
SALVELSHINGO RUBBIS	7.70		A P						
Administrateurs		0		0	0 0		0	0	0
Attachés	0 0			0		0 0	1		
Secrétaires de mairie				0	0 0		0		0 0
Rédacteurs	0 0		0 0	0 0		0 0	0 1 0	0	
Adjoints administratifs	0 5	and the state of t	0.0000000000000000000000000000000000000	0			1		
FILERE ADMINISTRATIVE		0 0		0	0 0	0 0	a		•
SACRES IN THE PROPERTY OF THE						Section of the sectio			>
ingénieurs en chef	0.00		o e	0 0	200	0 0	0 0	0	1 0
Techniciens		0		O.			0		0
Agents de maîtrise				0			0		2 0
Adjoints techniques				0			1		12 0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement		0					0		0
HIGHE TECHNIQUE				ď					
Conservateurs du patrimoine		0		0			0		0
Conservateurs des bibliothèques		0		0			0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine		0		0			0		0
Bibliothécaires		0		0	1		0		0 0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0 0	0		0			0	0 0	0 0
Professeurs d'enseignement artistique) (> 0		
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques				0 0			.	0 1	0 0 0
Assistants d'enseignement artistique Adiophy territoriaux du natrimoine	0 0	0 0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 2 0	0 0	2 0
PILIERE CULTURELLE	M	0		0			2		9
THROW SATE.				The state of the s					
Conseillers des APS							0		0 0
Educateurs des APS	0 0	0 0	0	0 0	0 0	0 0	0 0	0	0 0 0
FILIERE SPORTIVE		0					•		0
XILLEN CODAL	AND THE RESIDENCE OF THE PROPERTY OF THE PROPE								
Conseillers socio-éducatifs		0.		0		0	0		0 0
Assistants socio-educatifs	0 0	0 0 0	0 0	0 0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0 0
Educateurs de Jeunes enfants		0		0		0	0		0 0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux				0		0	0 0	0 0	o . C
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)		0		> 0		o (C	0 0		7 9
Agents sociativ	0		The second secon						•
TURNESOCIALE								•	٠

RSU 2022

								_ your and the				•		 No.	,	,	2	>	>	2
Médecins	0	c	С	O				G	c			c			c	c	C	c	c	
Psychologues	0	o	0				٦	0	0			0	0	0	0	0	С	0	0	
Sages-femmes	0	0	0	0	0		=	0	0			0	0	0	0	0	0	o	0	
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0					0	0			c	0	0	0	0	0	0	0	
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0				J.,	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0	
Puéricultrices*	0	0	0	0	0 0		J	0	0			0	0	0	0	0	0	o	0	
Cagres de sante infirmiers, reeducateurs et assistants medico-	0	б	0				J	0	0			0	0	0.	0	0	0	o	0	
hfirmiers en soins généraux	0	0	0				J	0	o			0	0	0	0	0	0	0	0	
Infirmiers	0	0	0		0		0	0	c	0	0	0	0	0	0	0	0	o	0	
mants		0	0				_	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0	
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0			J .	0	0			0	0	0	0	o	0	K J	0	
Auxiliaires de soins	0	0	0				J	0	0			0	0	0	0	O	0	0	0	
FILERE WEDICO-SOCIALE	•	•	0					0	•			-	•	-	•	•	•		-	
FILERE MEDICO TECHNIQUE																				1.11
Masseurs kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0 0		J	0	0	0 0		0	0	0	0	0	0		, D	
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et	0	0	0	0	0 0	:		0	0	0 0		0	0	0	0	0	0		0	
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0		0 0		7		0			0	0	0	0	0	0	o		
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0				0	0				0	•	0	. •		0	0	
FILERE MEDICO-TECHNIQUE	٥	•	•	•								0			٩	0 (0		0 0	
SHEER YOU'VE ASSMITE					•		• 0		0	• 0 0		e 0	•			9 0 (o 0		5 00	
Directeur de police municipale	0	0	0						0			• 0	0		,	6 0	9 0		• 0 0	
Chefs de service de police municipale	0	0	0						0 0			0 60	0 0	0	0	0 0	0 0	0 8	0 0 0	
Agents de police municipale	o	0	0				0 0		00			0 0	00 6	0 0 6	0	00 00	00 50	0 0	0 0 0 0	
Gardes-champêtres	0	0	0				0 0 0		0 0 0			0 0 0	0 0	000	0 0 0	0000	000 00	N 0 0 B	0 0 0 0 0	5 1 5 5 1 5 1 5 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0					0 0 0		0000			0 0 0	0 0 0 6	0000	0 0 0 0	0000	0 0 0 0 0	0 N O O B	0 0 0	3 - 3 - 3 - 3 - 3 - 3 - 3 - 3 - 3 - 3 -
			•						9 0 0 0 0 9			0 0 0		0 0	a o o o o	6 0000	3 0 0 0 0 3 0	2 0 2	0 0 0 0 0	EVEN TO BE SEED OF THE
Contrôleurs, colonels	0	0	0				9 9 9 9 9		0 0 0 0			0 0 0	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •		• 0 0 0		9 0000 9 0	20200 8	a 0 2 0 0 0	教徒(教)を注: 1 - 1 - 1 - 2 - 3 - 3 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0				0 3 3 3		0 0 0			0 0 0 0	0000	0 0 0 0 0	0 0 0 0 0			0 20200 8	a k a v a a a o o	the first of the control of the cont
Médecins, pharmaciens	0	0	0 0 0				0 0 0 0 0 0		0 0 0 0 0			0 0 0 0 0 0	0000	0 0 0 0 0 0	0 0 0	0 0 0 0 0 0 0	000000	00 2020	0 0 2 0 0	
Lieutenants	٥	0	0 0 0						0 0 0 0 0 0 0			0 0 0 0 0 0 0	D D 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0		000 2020	0 0 0 4 0 2	
Cadres de santé	0	0	0				0 0 0 0 0 0 0 0		0 0 0 0 0 0 0 0				0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0	0000000000	0 0 0 0 0 0 0 0	0000 8 0000 9 0	0000 N000 8	0 0 0 0 4 0 0 0 0 0 0	
Infirmiers	0	0	0 0 0				0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0			0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 9 0 0 0 0 9 0	00000 N000 8	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
Sous-officiers	0	0	0 0 0				0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0			0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		00000 9 0000 9 0	000000 NONCO	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
Sapeurs et caporaux	0		0 0 0 0 0 0				0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0					0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	000000000000000000000000000000000000000	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0			000000 0000		0 0 0 0 0 0 0	
FILERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0 0 0 0 0 0 0				6 6 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0			000000000000000000000000000000000000000	000000000000000000000000000000000000000	0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0000000 0 0000 0 0	0000000 N0 N0 00 6	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
FRIERI ARINATION		o o	• 0 0 0 0 0 0 0 0				8 6 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		• 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0			6 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	5 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	8 0 0 0 0 0 0 8 0 0 0 0		6 0 0 0 0 0 0 0 0 6 0 0 0 0 6 0	600000000 NONOS	• a a a a a a a a a a a a a a a a a a a	
	0	0 0	• 0 0 0 0 0 0 0				0.0000000000000000000000000000000000000		9 0,00000000000000000000000000000000000			0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		3 0 0 0 0 0 0 0 6 0 0 0 0 6	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		•	60000000 NONOO 6	• 0 0 0 0 0 0 0 0 M 0 N 0 0 • 0 0	BOT BOTTO IN THE TOTAL TO THE TOTAL STATE OF THE TO
Animateurs	0	0 0	0 0 0 0 0 0 0 0				5 6 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0			0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 9 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 80000000 80000 800	<u> </u>	1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	
Animateurs Adjoints d'animation		0 0 0 7	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0				5 5 6 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7					0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	1 0 0 0 0 0 0 0 0 0			E	6 1 1 6 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	

Carrier of the recovery of the state of the Control of State of Control of Carrier of the Control of Carrier of State of Carrier of State of Carrier of Ca

Tableau 1.9.3,4. Recrutements de remplaçants, réintégrations et retours

			Contractuels	****		33-2-79
	i emps i	:ompiet	Fautht in	o complet	Total	
90-0-0000000000000000000000000000000000	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	i Otal	Enjemble
Remplaçants	3	2	1	0		0
Réintégration (agent non rémunéré pendant la période)	0	1	C. C	0	1	0
Retours (agent rémunéré pendant la période)	0	C) c	0	0.00	0

Tableau 1.9.3.b.; Recrutements sur emploi permanent (hors rempiaçants, reintégrations et retours)

Cadres d'emplois		(assi	Contractuels milés aux cadres d'en			0,000
	Hommes	emps complet Femmes	Terropo ne Hommes	en complet Femmes	Total	Enveloper
FILERE ADABNISTRATIVE Administrateurs	······y······		¥			
Attachés		0 0	\$4.00 are an automorphism and a second and a second		0 0	
Secrétaires de mairie		0 0			0	
Rédacteurs Adjoints administratifs		1 5			1 8	
FILIERE ADMINISTRATIVE	artellar 1866	2 23 7 34		e e 🍦 de la colonia de la companio del companio de la companio del companio de la companio del la companio de	25	
FURBETECHNEQUE	eritain maaraa aada aan ee ee aa aan ee ee ee ee aan aan a	34		4	L 43	
ngénieurs en chef		0 0)	0	***************************************
ngénieurs lechniciens		3 2		en francisco en en encora en	5	*** ************************
Agents de maîtrise		8 3 1 0			12	
Adjoints techniques		48 23				
Adjoints techniques des établissements d'enseignement FILIERE TECHNIQUE		0 0		-4) 0	
FILERE (DETURE)		50 28	1		1 94	
Conservateurs du patrimoine		0 0	Č) (0	
Conservateurs des bibliothèques		0 0			0	~~~
Attachés de conservation du patrimoine Bibliothécaires		0 0			- CONTRACTOR AND SOMEON PROPERTY OF THE CONTRACTOR OF THE CONTRACT	
Sirecteurs d'établissements d'enseignement artistique	-	0 0				
rofesseurs d'enseignement artistique		0 0				***************************************
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	***************************************	0 5		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
ssistants d'enseignement artistique Adjoints territoriaux du patrimoine		0 3		•		
FILIERE CULTURELLE	Served Serverse	1 10			3 3 30	12:14:15:10:10:1
FLUERE SPORTIVE						
onseillers des APS ducateurs des APS		0 0			0	
Derateurs des APS	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	3 1 0 0				
FILIERE SPORTIVE	and stations	3			4	
AUPE SICIALS				St. Collection of the contract of the collection		
Conseillers socio-éducatifs Assistants socio-éducatifs		0 0	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
ducateurs de jeunes enfants	***************************************	0 2				
Aoniteurs-éducateurs et intervenants familiaux		0 0				
gents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) gents sociaux		0 20				
FILIERE SOCIALE		0 0 0 24	0			
FRIERE MEDICO SOCIALE			animan in	and and the second and a second	23	
Aédecins		0 0			0	
sychologues ages-femmes		1 2 0 0		afron and a constant of the co		
adres de santé paramédicaux		0 0				
uéricultrices cadres de santé		0 0	0		· britaining immunicase apage	
uéricultrices* adres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques		0 0				
ofirmiers en soins généraux		0 0	h		Attion button representation and street &	
nfirmiers		0 0				
ides-soignants		0 0				
uxiliaires de puériculture uxiliaires de soins		1 12 0 2	0	·	- grant to the state of the sta	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	Land Faration	2 16				
SECRE MEDICO-TECHNIQUE			P. 17	**************************************		
Aasseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	·	0 0	0		0	
édicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médi	cale	0 0	1	c	1023/2007	
iologistes, vétérinaires, pharmaciens		0 0				
echniciens paramédicaux FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		0 0			·\$1000000000000000000000000000000000000	
FILERE POLICE NUNICEALE		0	<u></u>	<u> </u>	<u> </u>	
irecteur de police municipale		0 0	0		0	
hefs de service de police municipale		0 0	0		opodoniaminainainainainainainainainainainai	
gents de police municipale ardes-champétres		0 0 0 0			· produceron management and a second or or	
FILIERE POLICE MUNICIPALE		0 0		\$1000000000000000000000000000000000000		era era era era
PRERETACEMBRE ET SECOURS				***************************************		interconnection of the section of th
ontrôleurs, colonels apitaines, commandants, lieutenants-colonels		0 0				
epicaines, commandants, lieutenants-coloneis lédecins, pharmaciens		0 0				
eutenants		0 0			of commitment of the contract	
adres de santé		0 0		C	0	
firmiers xus-officiers		0 0				
ipeurs et caporaux		0 0	0	\$	- Anne contrator accoming to reserve to recover and a con-	
FILIERE INCENDIE-SECOURS		0 0				en Porter
Fluere animatica				***********		
imateurs Joints d'animation		5 1 4 3	0			
FILIERE ANIMATION	Later Francisco	9 4				

RSU 2022 1/1 IND 1.9.3

1.9.4.0

isment dinny filot ki. <mark>Zgent, m</mark>inanci, a si gennesist, dauth fin i, es sgenes katractues, acempla perminera

Départs dans l'année 2022, par motifs de départ et selon le sexe et la catégorie

Code couleur

Agent rémunéré par la collectivité d'origine suite à son départ "temporaire" au cours de l'année 2022

Agent non rémunéré ou indemnisé par la collectivité d'origine suite à son départ "temporaire" ou définitif au cours de l'année 2022

Tableau 1.9.4.a - Départs des fonctionnaires sur emploi permanent au cours de l'année 2022

	Motif de départ définitif ou "temporaire"		Homn	nes			Femi	mes	
	mon de depart deministrative temporante	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
	. Mise à disposition dans une autre collectivité ou structure (articles 25 et 61 de la loi du 26 janvier 1984 ; ne prendre en compte que les mises à disposition complètes)	0	0	0	0	o	0	0	
	Décharge totale de service pour exercice de mandats syndicaux (article 100)	0	0	0	0	0	0	0	
	Congé formation indemnisé par la collectivité (max 1 an ; article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	0	0	0	0	0	
Départs "temporaires"	Congé formation au-delà d'un an (article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	0	0	0	0	0	
	. Détachement dans une autre structure (fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière ; article 64 de la loi du 26 janvier 1984)	o	0	2	2	1	1	3	
	. Mise en disponibilité	0	1	4	5	2	0	11	1
	Nove de droit in a fill in his and a second and a second and a second	0	(2)	: : : : : : : : : : : : : : : : : : : :	1 1 1 1 1 1 2		3	5	
	Sur demande	01	7				(2)		
	. Congé parental	0	0	0	0	0	2	3	
	. Mutation (changement de collectivité ; article 51 de la loi du 26 janvier 1984)	1	0	6	7	3	6	7	1
	. Fin de détachement dans votre collectivité (agents originaires d'autres structures:fonction publique d'État, fonction publique hospitalière, dont le détachement dans votre collectivité s'est terminé dans l'année 2022)	0	0	o	0	0	0	0	
	. Décharge d'emploi et de fonctions pour exercice d'un mandat syndical	0	0	0	0	0	0	0	
	. Agent pris en charge par le CNFPT ou le CDG	0	0	0	0	0	0	0	
Départs "définitifs"	. Démission	0	0	3	3	0	0	2	
	. Départ à la retraite	2	1	11	14	2	3	27	3
	Licenciement	0	0	0	0	0	0	0	
	. Décès		0	0	0	0	0	0	
	. Transfert de compétence	9	0	0	0	0	0	0	***************************************
	. Rupture conventionnelle	0	0	0	. 0	0	0	0	1.3.11.21.11
	. Congé spécial	0	0	0	0	0	0	0	
	Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc.)	0	2	1	3	o	0	5	
narvusanskinis	Total /	3	4	27	34	. 8	12	58	7
	Départs Fonctionnaires (correspond au 3 du shéma de calcul de la variation des effectifs)	3	4	27	34	8	12	58	7

Tableau 1.9.4.b - Départs des contractuels sur emploi permanent au cours de l'année 2022

	Motif de départ définitif ou "temporaire"		Hom	mes			Fem	mes	
	Motif de depart definitif ou temporaire	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
	. Mise à disposition dans une autre collectivité ou structure (articles 25 et 61 de la loi du 26 janvier 1984 ; ne prendre en compte que les mises à disposition complètes - ne concerne que les	o	0	0	0	0	0	0	
Départs	. Congé formation rémunéré par la collectivité (max 1 an ; article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	0	0	0	0	0	######################################
"temporaires"	. Congé formation au-delà d'un an	0	0	0	0	0	0	0	
	. Congé parental	0	0	0	0	2	0	0	
	. Congés sans traitement (convenances personnelles, suivi de conjoint)	0	0	0	0	0	0	0	
	. Démission	2	2	6	10	4	6	5	1
	. Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année 2022)	0	0	0	0	1	1	1	
	dont fin de contrat d'agent remplaçant article 3-1 (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année 2022)	o	0	0	0	0	0	0	
	. Départ à la retraite	0	1	0	1	0	0	0	***************************************
Départs "définitifs"	. Licenciement	1	0	0	. 1	0	0	1	
reparts deminities	. Décès	0	0	0	0	0	0	0	
	. Transfert de compétence	0	0	0	0	0	0	0	
	. Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	1	2	. 12	15	0	1	24	2
	. Rupture conventionnelle	0	0	0	0	0	0	0	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	. Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc.)	1	0	0	1	0	0	0	1
11	Total		5	18	28	7	8	31	4
<u> </u>	Départs Contractuels sur emploi permanent (correspond au 4 du shéma de calcul de la variation des effectifs)	.5		18	28	7	8	31	4

RSU 2022 1/1 IND 1.9.4.0



Si Si

Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2022, par sexe et catégorie hiérarchique

Non Une procédure de rupture conventionnelle a-t-elle été initiée au cours de l'année 2022 au sein de votre collectivité ?

Tableau 1.9.4.1.a : Fonctionnaires

		Hommes			Hommes		
	*********	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie C Catégorie B Catégorie C	Catégorie C	ē 6
Nombre de procédures initiées par un agent, en 2022	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de procédures initiées par l'autorité territoriale, en 2022	0	0	0	0	0 0 0 0	0	0
Total	0	0	0	0 0 0	0 0	0	0

Tableau 1.9.4.1.b.: Contractuels sur emploi permanent

		Hommes			Femmes		
							-
	******************************	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Ē
Nombre de procédures initiées par un agent, en 2022	0	0	0	0	0		
Nombre de procédures initiées par l'autorité territoriale, en 2022		0	0	0	0	0	
Total	0	0	0 0	0	0	0	

Aarours pro

Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2022, par sexe et par catégorie hiérarchique

> Une convention de rupture conventionnelle a-t-elle été signée au cours de l'année 2022 au sein de votre collectivité ?

Non

Tableau 1.9.4.2.a. Fonctionnaires

		Hommes	Transfer of the state of the st	***************************************	Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de conventions de rupture conventionnelles signées en 2022	0	0	0	0	0		0

Tableau 1.9.4.2.b : Contractuels sur emploi permanent

	***************************************	Hommes			Femmes		j
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	ğ
Nombre de conventions de rupture conventionnelles signées en 2022	0	0	0	0	0		0

Qurcours pro 1.9.5 Titularisations et stages au cours de l'année 2022

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires, ayant fait l'objet d'une décision, au cours de l'année 2022.

	Hommes	Femmes	_
Agents stagiaires titularisés à l'issue de leur stage	12	28	T ~~
Prolongation de stage	0		16
Titularisations prononcées en application de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (travailleurs en situation de handicap)	0		Τ
Refus de titularisation	0		15
Nouveaux arrivants directement nommés stagiaires dans l'année 2022	-		16
Agents contractuels permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2022	15	23	1 00
Agents contractuels non permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2022	0	0	0
			7

1.9.6.1 Avancements et promotion interne dans l'année 2022



Tableau 1.9.6.1.a : Avancements

Nombre de fonctionnaires ayant connu au cours de l'année 2022 un :	Hommes	Femmes
. avancement d'échelon :	269	443
- ayant atteint l'indice sommital de Ieur grade	10	2
- n'ayant pas atteint l'indice sommital de Ieur grade	259	440
. avancement de grade :	17	33
- au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de		
l'expérience professionnelle des agents	17	33
- au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après une sélection par voie d'examen professionnel	0	0
- par sélection opérée exclusivement par voie de concours professionnel	0	0

Tableau 1.9.6.1.b : Promotion interne

Nombre de fonctionnaires ayant été inscrits sur liste d'aptitude :	Hommes	Femmes
. Promotion interne sans examen professionnel :	7	5
- dont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	0	0
. Promotion interne suite à un examen professionnel :	0	2
- dont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	0	2
- Réussite à un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité :	0	3
- dont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	0	0
Total	7	10

Champ : le tableau précédant concerne les fonctionnaires ayant connu un avancement d'échelon, de grade ou une inscription sur liste d'aptitude au cours de l'année 2022.

Parcours pro

1.9.6.2 Avancements de grade dans l'année 2022 par filère et catégorie hérarchique

Champ ie tabieau quissat tomieme les fonctionnumes ayant comin un avancement de grade, ou couis de l'annee 2022 et remunereis au 31/12/2022.

The contract of the contract o			Suite à l'a	Suite à l'avancement de grade	ANALANA TANÀNA MANANDA		
	CATEGORIE A)RIE A	CATEGORIE B	ORIE B		CATEGORIE C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	·
Filières	1.9.6.2(1)	1.9.6.2(2)	1.9.6.2(3)	1.9.6.2(4)	1.9.6.2(5)	1.9.6.2(6)	**********
FILIERE ADMINISTRATIVE	1	0	0	1	1		18
FILIERE TECHNIQUE	0	0	1	0	8		1
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	1	0		7
FILIERE SPORTIVE	0	0	1	1	0		0
FILIERE SOCIALE	0	1	0	0	0		7
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0		0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0		0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	7		0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0		0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	Т	3		7
TOTAL	7		2	4	e e		25



1.9.7 Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution

Fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent						
	Hommes	Femmes				
Catégorie A	0	0				
Catégorie B	0	0				
Catégorie C	. 0	0				

iu ampagnement par un conseiller en evolut on professionnelle du cours de l'année 2022.



1.9.8 Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe

Remarque : Seuls le CNFPT et les CDG doivent renseigner cet indicateur

CADRE D'EMPLOIS	Conco		Examen profe		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
dministrateurs					
Attachés					
Secrétaires de mairie				10	
Rédacteurs					
Adjoints administratifs					
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieurs en chef					
Ingénieurs					
Techniciens					
Agents de maîtrise					
Adjoints techniques					
Adjoints techniques des établissements d'enseignement					
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	
FILIERE CULTURELLE					
Conservateurs du patrimoine				100	
Conservateurs des bibliothèques					
Attachés de conservation du patrimoine				10	
Bibliothécaires					
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique					- 19
Professeurs d'enseignement artistique				-	
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques					
				-	
Assistants d'enseignement artistique				1.5	
Adjoints territoriaux du patrimoine					111 751
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	100
FILIERE SPORTIVE					
Conseillers des APS					2 25
Educateurs des APS					
Opérateurs des APS					-
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	
FILIERE SOCIALE					
Conseillers socio-éducatifs				(2)	
Assistants socio-éducatifs					
Educateurs de jeunes enfants					
				-	
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux					
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)				100	100
Agents sociaux					Park II
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Médecins					THU
- NY CONTROL - NY C				-	-
Psychologues					
Sages-femmes					
Cadres de santé paramédicaux					
Puéricultrices cadres de santé				16"	
Puéricultrices*					
action titles					
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques					
nfirmiers en soins généraux					
nfirmiers					
Aides-soignants					
Auxiliaires de puériculture				100	
Auxiliaires de soins					-
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE					
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes					
, popularious act of thopromistes					
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs					100
d'électroradiologie médicale				(9)	
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens					
Fechniciens paramédicaux					
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Directeur de police municipale					
Chefs de service de police municipale					The state of
Agents de police municipale		-		100	
Gardes-champêtres					11 3112
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	
FILIERE INCENDIE ET SECOURS					
Contrôleurs, colonels				1	47) 3
apitaines, commandants, lieutenants-colonels					
Médecins, pharmaciens					-
ieutenants					
adres de santé					
nfirmiers					
ious-officiers		-		- 1	
apeurs et caporaux					
				-	-
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	
FILIERE ANIMATION					
nimateurs				17	- ,, - 2
djoints d'animation					
			0	0	
FILIERE ANIMATION	0	0	· ·	-	
FILIERE ANIMATION	U	U	O O		
OTAL OTAL	0	0	0	0	

^{*} Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.



Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie

Au cours de l'année 2022, votre collectivité comptait-elle des fonctionnaires
bénéficiaires d'un détachement dans un cadre d'emplois de niveau supérieur
ou de catégorie supérieure ?

Oui

Si OUI, afficher le tableau suivant :

	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	0	2	2
Catégorie B	1	1	2
Catégorie C	0	0	0
Total	1	/3/////////////////////////////////////	4



2.1.0 Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents

du nombre de jours de congés légal (exemples : journées liées aux traditions locales, journée du maire, ponts, etc.) hors droits acquis et jours de fractionnement ?	Non
Nombre de jours accordés à l'ensemble des agents (Exemple: 2 ponts = 2 jours)	0

Nombre de fonctionnaires ayant été absents au moins un jour dans l'année. par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents dans les effectifs au 31/12/2022

posi posi (Pol

rganisation du travail

Tablegg Z.L.L. Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'amée et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

			Nombre de fonctionnaires (titulaires et stagiaires) *	nctionnaires stagiaires) *	Nombre de journées d'absence (en jours calendaires)	es d'absence (en ndaires)	Nombre d'arrêts**	arrêts**
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		Pour maladie ordinaire	220	420	7 101,0	13 893,5	453	889
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	23	36	787,0	1 498,0	21	25
		Pour accidents du travail imputables au trajet	4	18	475,0	1 443,0	2	17
Médical		Pour maladie professionnelle ou contractée en service	4	S	1 015,0	1 163,0	1	
	Non-compressible	Pour congé de longue maladie, congê de grave maladie	ĸ	17	0'865	4 333,0	1	
		Pour congé de maladie de longue durée	5	6	1 528,0	3 007,0	1	0
		Pour disponibilité d'office pour raison de santé	ĸ	ę	311,0	1 150,0	2	
		Pour maternité ou adoption	•	28	9	1857,0	•	20
Autre	Autres raisons	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en uve de son adoption (3 jours), pour patennite et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	00	С	109,0	0'0	01	0
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Deuves soloales, reserviste, pompier volonaire,) ou formation particulière (ex : 8AFA), hors motif syndical ou de représentation	<i>(</i> 9	173	269,0	715,0		
		Total	330	217	12 193,0	29 059,5	167	957

C. Programme and sections and gifteen to section the factor of the feet of the left of the first factor of the fac

is considered and a first poster from the great teachers.

labikau 2.1.1.2. Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'annee par nrotif et par âge

							Nombre de foncti	Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année 2022*	moins un jour dans	année 2022*				
			Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
		Pour maladie ordinaire	0	9	25	99	55	75	88	113	126	78	7	640
	Compressible	Compressible Pour accidents du travail imputables au service	Ö	0	0	7	4	m	12	14	œ	10	1	83
************		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0	2	1	m	4	4	5	8	0	22
Médical		Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0	0	0	a	H	0	-	m	7	2	0	6
ž	Non-compressible	Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0	0	0	0	0	-	4	9	S	4	0	02
		Pour congé de maladie de longue durée	0	0	0	O	П	7	4	0	4	4	0	71
		Pour disponibilité d'office pour raison de santé	C	0	0	0	0	г.	A	н	7	4	0	6
		Pour maternite ou adoption	0	0	7	7	8	11	0	0	0	0	0	28
Autres raisons	isons	Pour nassance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en we de son adoption (3 jours), pour paterinté et accueil de l'enfant (15 jours ou 23 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	~	1	-	ñ	r	0	О	o	o	10
		Pour autorisation spéciale d'absence lenfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comite d'Oeuvers sociales, réserviste, pompier volontaire) ou formation particulière (ex: BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0	7	œ	34	41	24	33	4£	33	41	0	072
		101	6	8	42	117	107	140	151	175	184	119	80	1051

i di antiggada e de antiga antiga en participare de la calendad de antigada. La despetata aprimera en

						Nombre de jou	Nombre de journées d'absence des fonctionnaires dans l'année 2022	fonctionnaires dans	'année 2022				
		Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
	Pour maladie ordinaire	0	52	703	2 0 1 2	1 964	2 402	1 767	3 223	5 079	3 373	420	20 995
Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	c	0	0	204	102	223	305	400	546	228	772	, 2.285
	Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0	189	327	54	348	160	365	475		1918
Médical	Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0	0	O	0	365	0	261	146	192	389		2178
Non-compressib	Non-compressible Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0	0	0	0	0	365	1 042	1 300	1 093	1131	U	4 931
	Pour congé de maladie de longue durée	0	0	o	0	89	365	1460	0	1 460	1 182	J	4 535
	Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0	0	0	0	0	87	13	398	214	782	<u> </u>	1.461
	Pour maternité ou adoption	0	0	470	411	98	068	0	O	0	0		1857
Autres raisons	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant place en vue de son adoption (3 jours), pour patennté et actueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	C	25	24	o	25	10	16	O	0		601
	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comfé d'Deuves sociales, réserviste, pompier volontaire) ou formation particulière (ex 1847A), hors motif syndical ou de représentation	o	11	30	120	200	173	142	157	26	52	0	486
	Total	0	69	1 228	2 960	3 121	4 584	5 348	6 592	£\$0 6	7617	169	41 253

						Nombre de c	ontractuels sur	Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année 2022	nt absents au mo	ins un jour dans	l'année 2022			
			Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	20 ans à 24 ans à 29 ans à 29 ans à 30 ans à 34 ans 35 ans à 39 ans 40 ans à 44 ans à 45 ans à 49 ans 50 ans à 54 ans 55 ans à 59 ans 60 ans à 64 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
		Pour congé maladie	3	21	17	23	92	19	L.	ď	1.0	1.5		
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0	2	0								4 0	148
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0		0			7 0		1 0	1	0	13
Médical	eldissessesses	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0	0									0	0
	ani-compressing	Pour congé de grave maladie	0	0	0	0	0	0	C				C	ľ
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0	0	0	0								
		Pour maternité ou adoption (1)	0	1	5									33 0
Autres raisons	ko Ko	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	2	2	in.	0				0	0	6
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	o	œ	s.	G.	17	m		m	1	m		\$2
		Total	6	32	23	44	55	28	12	10	15	15	5	248

Tableau 2.1.2.2.. Nombre de journees d'absence des contractuels sur emploi permanent par motif et par âge. F

						Nombre de j	urnées d'absen	Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi permanent dans l'année 2022	els sur emploi pe	ermanent dans l	année 2022			
			Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	20 ans à 24 ans 25 ans à 29 ans 30 ans à 34 ans 35 ans à 39 ans 40 ans à 44 ans 45 ans à 49 ans 50 ans à 54 ans 55 ans à 59 ans 60 ans à 64 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
		Pour congé maladie	36,0	521,0	402,0	781,0	409,0	296,0	38,0	146,0	306,0	291,0	58,0	3 284,0
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0′0	38,0	0,0	29,0	0,67	42,0	212,0	36,0	7,0	6,0	0,0	449,0
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0,0	0'0
Médical		Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0'0	0'0	0'0	0'0	0,0	0,0	0,0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0
	Non-compressible	Non-compressible Pour congé de grave maladie	0'0	0,0	0'0	0'0	0,0	0'0	0'0	0'0	0'0	0,0	0'0	0'0
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0,0	0'0	0′0	0'0	0'0	0,0	0'0	0'0	0'0	0,0	0'0	0,0
		Pour maternité ou adoption (1)	0,0	0'62	100,0	373,0	414,0	154,0	0,0	0'0	0'0	0'0	0'0	1120,0
Autres	Autres raisons	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours en nas de naissance multinia), nour	0'0	0,0	25,0	20,0	43,0	0,0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	118,0
		Pour autorisation spéciale d'absence lenfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvras Sociales, réserviste, pompier volontaire, l ou	0,0	33,0	17,0	38,0	83,0	18,0	30,0	4,0	2,0	0,7	2,0	234,0
		Total	36,0	671,0	544,0	1271,0	1 028,0	510,0	280,0	186,0	315,0	304,0	0,03	5 205,0

Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents au 31/12/2022

Tableau 2.1.2.1... Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année, nombre d'arrêts et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

		Nombre de contractuels sur emploi permanent *	ontractuels ermanent *	Nombre de journées d'absence	nées d'absence	Nombre d'arrêts**	arrêts**
	1	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	Dour control maladie	20	86	1 400,0	1 884,0	95	253
Compressible		2	8	258,0	191,0	9	6
		0	0	0'0	0'0	0	0
Médicai	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou	0	0	0'0	0'0	0	0
Non-compressible	ressible Dour conde de drave maladie	0	0	0'0	0'0	0	0
	Pour consé cans rémunération nour maladie	0	0	0'0	0,0	0	0
	Pour maternité ou adoption	0	23	0'0	1 120,0	0	16
	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour patemité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	6	0	118,0	0'0	6	a
Autres raisons	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	13	42	53,0	181,0	0	0
	[270]	μ	171	1.829,0	3 376,0	107	278

Tableau 2,1,2,2.: Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

						Nombre de con	ame and slengther	Contract and inly	1000					
						יים יים ביים ביים	יומריתכוז זמו כווו	2002 de comacacació sur emplor non permanent absents du moins un jour dans i année 2002	nt duserits du mo	ins un jour dans	r annee 2022			
			Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	20 ans à 24 ans 25 ans à 29 ans 30 ans à 34 ans 35 ans à 39 ans 40 ans à 44 ans 45 ans à 49 ans 50 ans à 54 ans 55 ans à 59 ans 60 ans à 64 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
		Pour congé maladie	17	20	14	111		11	10	16	10	4	-	-
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0			1				7	QT C		5 0	7
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0	0								
Médical		Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à									1		5	
	Non-compressible	caractère professionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Pour congé de grave maladie	0	0	0	0	0	0	C	0	c	6	-	
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0	0	0	0	0							
		Pour maternité ou adoption	0	0	0						0	5 6	5 6	
		Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son												
		adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou	Č	· · · ·		-			(1			
,		32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'anfant à la paiscance (20 iours)	5	o			5	0	٥	7	0	0	0	
Ψ	Autres raisons	ווווויבתומוב סב ובווומוני מיום ממוססמורב (סת)חתוס												
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité												
		d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation		-	д	m	m	2	0	-	0	1	0	4
		particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation												
		Total	81	72	15	12	8	F	Ħ	4	#	9	0	146
				and a factor										

GJ.
8
par
3
whee
mot
a a
=
aus
ress.
per
-
noc
2
2
ä
Sur
2
2
Ž.
340 340 340
3
S
Ş Ç
BC &
mèes d'abser
23
N
99
Ĉ.
3
æ
ů.
ă
ŝ
<u>2</u>
Y3
~
ablean
Ž.
8

					Nombr	Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi non permanent dans l'année 2022	bsence des contr	actuels sur empl	oi non permaner	t dans l'année 2	022			
			Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	20 ans à 24 ans 25 ans à 29 ans à 34 ans à 39 ans à 39 ans à 40 ans à 44 ans 45 ans à 49 ans 50 ans à 54 ans 55 ans à 59 ans 60 ans à 64 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
		Pour congé maladie	140,0	124,0	155,0	142,0	75,0	291,0	115,0	208.0	256.0	0.22		1 583 0
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0'0	0'S	28,0	0'2	0,0	0,0	0,0	2.0	0.0			0.00
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0,0	6,0	0.0				0.02
Medical	oldisserance	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à Caractère professionnel	0'0	0′0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0				0'0
-	Non-compression	Pour congé de grave maladie	0,0	0,0	0'0	0,0	0'0	0,0	0,0	0,0	0.0	0.0	0.0	00
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0,0	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0,0	0'0	0,0			0.0
		Pour maternité ou adoption	0,0	0'0	0'0	126,0	0,0	11,0	0,0	25,0	0'0		00	162.0
Aut	Autres raisons	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0'0	0'0	0'0	0'0	0'0	0,0	0,0	3,0	0'0		0'0	3,0
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	1,0	0′9	2,0	5,0	5,0	0'8	0'0	0,5	0'0	4,0	0'0	31,0
		Total	141,0	135,0	185,0	280,0	0,08	305,0	121,0	243,0	270,0	0,18	8	1.841.0



2.1.3 - Nombre de contractuels sur emploi non permanent ayant été absents au moins un 2.1.3 jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents au 31/12/2022

ांकक्ष्म १८, क्रमणतः कृतप्रजन्न वी क्षमणकान्त्र कि. एक्षम्यताच्छे प्रमुख्यकि क्षिण क्षान्यकान्त्र प्रमुख्यकि छ है। व्यक्तमणक छिटेट

Tableau 2.1.3.1.. Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'année, nombre d'arrêts et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

			Nombre de contractuels sur emploi non permanent *	contractuels 1 permanent *	Nombre de journées d'absence	nées d'absence	Nombre d'arrêts**	l'arrêts**
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		Pour congé maladie	30	93	280,0	1 303,0	43	156
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	н	3	28,0	14,0	1	(-1
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	2	0'0	20,0	0	2
Médical		Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0	0	0'0	0′0	0	0
	Non-compressible	Pour congé de grave maladie	0	0	0′0	0'0	0	0
		Pour congé sans rémunération pour maiadie	0	0	0′0	0,0	0	0
		Pour maternité ou adoption		2	25,0	137,0	2	3
¥	Autres raisons	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	7	0	3,0	0'0	-	0
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	2	11	0,7	24,0	n.	2
		Total	35	111	343	1498	8	176

[.] So any engentratives absorbt tat planteres printades titals l'antoni, qui re conques qui son ul terrante.

^{*} State and exception are emptic quaries scale (s). An emptablishment described and as a more described and

las campes pera concera dum elegingores sons e fertum

Tableau 2.1.3.2. : Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

Congés de paternité et d'accueil de l'enfant des 2.1.4 fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par catégorie hiérarchique

Retour au sommaire

CPOTY. Rediktion you and consoner by prochaminaris excompositions was empting permanent agont beneficies of this consoner be contain on cours de Labree 2002.

	*****	Nombre total de journees
	Nombre d'agents	d'absence au titre des congés
	200	de paternité et d'accueil de
		l'enfant
Catégorie A	1	25,0
Catégorie B	4	35,0
Catégorie C	14	58,0

Organisation du travail

S

Congés de présence parentale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent,

chung. Te tabeas got sonsone lec foncoprantes et contactuels sur emplo promanent ayant nemblisé i an congé paternit on élocaeit de l'enfant au noun de fanne 2017.

		Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de présence parentale
Catégorie A	Hommes	0	0'0
	Femmes	0	0'0
Catégorie B	Hommes	0	0'0
	Femmes	0	0'0
Catégorie C	Hommes	0	0'0
	Femmes	0	0:0

Organisation du travail

Congés de solidarité familiale des fonctionnaires et 2.1.6 contractuels sur emploi permanent,

par sexe et par catégorie hiérarchique

anne 2017 Champ, le tableur qui soit coucine les fonctionnaires et unitratiets sur un emplo, perminent ap-

Nombre total de journées d'absence au titre du congé de solidarité familiale

Nombre d'agents

Catégorie A	Hommes	0	0′0
100000000000000000000000000000000000000	Femmes	0	0′0
Catégorie B	Hommes	0	0′0
	Femmes	0	0′0
Catégorie C	Hommes	1	120,0
	Femmes	1	360,0

RSU 2022



2.1.7 Entretiens avant et après des congés de 6 mois ou plus

Champ les tableaus qui suivent concernent les agents sur emploi permonent.

Tableau 2.1.7.1. - Départ en congé

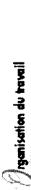
Y a-t-il eu des hommes qui sont partis en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année 2022 dans votre collectivité ?	Non
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé <u>sans entretien</u> ?	(Vide)
Y a-t-il eu des femmes qui sont parties en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année 2022 dans votre collectivité ?	Non

Tableau 2.1.7.2. - Retour de congé

Y a-t-il eu des hommes qui sont revenus au cours de l'année 2022 d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	Non
Si oui, y a-t-il eu un retour de congé <u>sans entretien</u> ?	(Vide)
Y a-t-il eu des femmes qui sont revenues au cours de l'année 2022 d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	
and the same revenues and cours de rainnee 2022 à un conge de 6 mois ou plus dans votre confectivité ?	l Non

1/1 IND 2.1.7

Nombre de jours de carence par sexe, par tranche d'âge, par catégorie hiérarchique et montant des sommes brutes retenues (N)



Champ, its itableban qui mausit semsimust ho ugens geoit een nimmerb eu main uit pair eenst ameer au eouis de Farmer (VII).

Tableau 2.1.8.1. - Fonctionnaires

	Catégorie	Nombre de jours de carence prélevés	Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence
	A	8	541	30	8	8
Hommes	8	22	1 729	54	77	88
	J	451	19 586	365	392	41
	A	21	1961	38	38	21
Femmes	8	09	3 762	77	<i>LL</i>	09
	U	746	36708	534	534	746

Tableau 2.1.8.2. - Contractuels occupant un emploi permanent

Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence	7	1 11	9 79	1 21	1 51	2 232
Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence		1	7	7	2	162
Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	43	43	104	45	95	162
Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	296	732	3 005	1 573	2 416	8701
Nombre de jours de sommes retenues carence prélevés carence (€)	7	11	79	21	51	232
Catégorie	A	8	C	A	8	C
		Hommes			Femmes	

Tableau 2.1.8.3. - Contractuels occupant un emploi non permanent

	Catégorie	Nombre de jours de sommes retenues carence prélevés pour délai de carence (£)	Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence
	A		241	11	0	1
Hommes	80	0	0	6	0	0
	J	æ	450	061	3	3
	Ø	0	0	0	0	0
Femmes	8	6	257	6	6	6
	Û	13	622	454	13	13

Tableau 2.1.8.4.: Nombre de jours de carence prélevés aux agents par sexe et tranche d'âge

																										0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	(ell Sorona	20 8 24 3	25 a 24 a	302343	200 40 300 60	40044	45.4.29	50.854.8	55.875	E (49) C (16)	64, 30, 91
Contractuels occupant un emploi non permanent	1.4.0 (3)	0	3	7	4	1	2	4	4	1	1	0	77	3	10	5	12	14	3	3	4	7	2	0	63	8////	13	12	16	15	5	7	∞	∞	3	0	96
Contractuels Contractuels occupant un emploi permanent non permanent	1.4.0 (2)	1	17	23	12	2	8	7	9	5	7	0	85	3	47	61	51	51	18	7	17	17	10	2	284	7	64	84	69	53	26	<u>-</u>	23	22	17	2	369
Titulaires et stagiaires	1.4.0(1)	0	1	15	121	31	19	32	32	42	51	3	347	0	8	44	54	56	84	80	96	143	63	9	634	0	6	59	175	87	103	112	128	185	114	6	981
	Age*	moins de 20 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL	moins de 20 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL	moins de 20 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
	Sexe						SHAMOH												FEMMES												FNSFMBIE						The state of the s

age accent do	Année de naissance
mount the 20 ann	AMERICAN SAMPLES STANSON
20 à 24 mm	1907.8.1001
25 a 29 ann	1192 a 1946.
30 2 84 455	1987 A 1991
30 a 59 ann	100E a 1988n
40.5 44.509	1977 a 198)
46.5.49.50	3927.5.1936
580 à 154 ans	1467 \$ 1971
35 & 29 ann	1962 a 1986
500 5 (nd 300)	1987 3 1981
AS 30 Printers	19% 21 32357



2.1.9 Modalités de contrôle des arrêts maladie

Avez-vous mis en place des procédures administratives de contrôle des arrêts maladies ?	Oui
Avez-vous mis en place des procédures médicales de contrôle des arrêts maladies ?	Oui



Congés de proche aidant des fonctionnaires et 2.2.0 contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique

Champ le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent ayant beneficie d'un conge de proche adam au caurs de l'année 2022.

		Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de proche aidant
Catégorie A	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0
Catégorie B	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0
Catégorie C	Hommes	1	120,0
- Control Control	Femmes	1	360,0



2.2.1 Modalités d'organisation du temps de travail

Champ : le tableau qui sult concerne les agents occupant un emploi permanent à temps complet (qu'lls travaillent à temps plein ou

Avez-vous, parmi vos agents sur emploi permanent à temps complet, des agents concernés par des cycles de travail délibérés avant le 1er janvier 2002 ?

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

		naires et de contract complet concernés a 2022	
	Hommes	Femmes	Total
Agents sur cycle hebdomadaire	499	691	1 190
Cycle mensuel	0	0	0
Cycle saisonnier	0	0	0
Cycle annuel	0	0	0
Autre cycle	0	0	0
Forfait	0	0	0
Total tous types de cycles	499	691	1 190
dont cycles de travail délibérés avant le 1er janvier 2002	0	0	0
Rappel : nombre total d'a concernés	gents		1 190

Prganisation du travail

2.2.3 Compte épargne-temps

Champ : le tableau qui suit concerne les agents sur emploi permanent, présents dans la collectivité locale au 31/12/2022.

2.2.3.1 Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET)	Nombre d'agents épargne temps (CE		dont nombre d'agu un compte épargn 202	e temps (CET) en	dont nombre d'age des jours sur leur temps (CET	compte épargne	Nombre total d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2022	dont nombre d'agents ayant ouvert un compte épargne temps (CET) en 2022	dont nombre total d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne temps (CET) en 2022
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total	Total	Total
Catégorie A	44	46	13	8	11	7	90	21	18
Catégorie B	49	57	20	21	17	16	106	41	33
Catégorie C	273	467	100	150	85	139	740	250	224
Toutes catégories	366	570	133	179	113	162	936	312	275

Champ : le tableau qui suit concerne les agents sur emploi permanent, présents dans la collectivité locale au 31/12/2022.

2.2.3.2 Nombre de jours accumulés	Nombre de jours 31/12/2		dont nombre de jou de l'année		Nombre de jours accumulés au 31/12/2022	dont nombre de jours versés au titre de l'année 2022
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total	Total
Catégorie A	1 001	731	96	54	1732	150
Catégorie B	1 275	926	173	92	2 201	265
Catégorie C	6 675	6 612	681	818	13 287	1 499
Toutes catégories	8 951	8 269	949	964	17 219	1913

Champ : le tableau qui suit concerne tous les agents sur emploi permanent passés par la collectivité locale même s'ils n'y sont plus au 31/12/2022

2.2.3.3 Nombre de jours utilisés par type de consommation (cf. décret n° 2010-531 du 20 mai 2010)	Nombre de jours u de congés		Nombre de jours i	ndemnisés en 2022	Nombre de jours p titre de la Ra		Nombre de jours d d'un agent pu	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	42	11	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	41	26	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	139	305	0	0	0	0	0	0
Toutes catégories	221	342	0	0	0	0	0	0

^{*} Régime de retraite additionnel dans la fonction publique (Rafp).

RSU 2022

1/1 IND 2.2.1 et 2.2.3



2.2.2 Contraintes particulières concernant le temps de travail



Champ : le tableau qui suit concerne les agents occupant un emploi permanent à temps complet (qu'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel) présents uu 31 décembre 2022.

Tableau 2.2.2.1.: Fonctionnaires occupant un emploi à temps complet

Avez-vous, parmi vos agents fonctionnaires occupant un emploi à temps complet, des agents liés à des sujétions qui induisent une diminution du temps de travail?

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions I	Sujétions particulières	Horaire	Horaires décalés	Travail	Travail de nuit	Travail le week-end	week-end	Forfait	fait	Astreintes		Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières	Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait le sujétions particulières	Bénéficiaire d'un repos compensateur au cours de l'année	d'un repos ur au cours nnée
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE																
Administrateurs	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0 0			0	0		0		0	0	2	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE																
Ingénieurs en chef	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Adjoints techniques	0	0 0	3	0	3	0	3	0	0	0	9	0	0	0	0	0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement		0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	3	0	3	0	3	0	0	0	12	1	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE																
Conservateurs du patrimoine	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE																
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0

RSU 2022

1/7 IND 2.2.2

													-		_	
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	О	0	0	0	0	0	0	0	0	٥
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	6	0	-	0	0
FILIERE SOCIALE																
Conseillers socio-éducatifs	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs		0	0	C	0	0	0	0	0	0	C	C	0	c	C	0
Educateurs de jeunes enfants	0 0				-					0			0			
Manieure de contrate en internet franchise.		0 0			, ,	0 0	0 0		0 0				0 0	0 0		
Moniteurs-educateurs et intervenants lathillaux	o l		0	0		0	0		0		5			0 1	3	0 (
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	٥
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	. 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	o
FILIERE MEDICO-SOCIALE																
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadros de santé naramédicaux	C			C		0	-	0		0	0	С	O	0	С	0
Du éricultrices codress de contó					1								0	C	6	T
י מכווניורכיז רממו כיז מכ אמוויני	0	0 0		0									0 0	D 6		
Puericultrices ·		0	O [0	٦	0	Ö		D	D	O)	0		2	
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-	1	,		•	(C	(((((
והכווווקטים	٥	0	0	5	2	0	Э	0	0	D		0	D	0	0	5
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Aides-soignants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	6	0	0	C	C	C	0	C	0	C		0	0	0	0	О
Til ISDE MEDICA COCIATE	•			6	•	•	•			•		-	•	•	-	c
FILERE MEDICO-TECHNIQUE	o d	5	2	5	5	5	5	a	5	3		5	2	i i	A	
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et																
manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	•	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE																
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de notice municipale	-	C	C	С	C	C	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	3	0	0	0	0
Gardes-champètres	-	0	6	c	C	C	C	0	O	0	0	C	О	0	0	0
ELLESE DOLLOW MINICIPALE				-		U	0	0		-	X.		0	0		5
CHICAGO ET CECOLIDE							F			ı	E C			I		
CHICKE INCEINGLE EL SECOCIO				(-		(-		-	F	ſ
Controleurs, colonels	0	0	0	o	5		O	0	n			n	o l	o l	n l	
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0	0	0
ELLERE INCENDIGAECOLIRE	•		0		•	0	U	U	9			0	6	6	0	G
	7	5			7	5	A	5	X			X	12		-	X

FILIERE ANIMATION										ı							
Animateurs	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Adjoints d'animation	0		0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0) 0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
		- 7															
TOTAL	0		0	3	0	4	0	3	0		0	32	7	0	0	0	0

^{*} Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014,

Tableau 2.2.2.2.: Fonctionnaires occupant un ou plusieurs emplois à temps non complet

Avez-vous, parmi vos agents fonctionnaires occupant un ou plusieurs emplois à temps non complet, des agents liés à des Non sujétions qui induisent une diminution du temps de travail ?

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions p	Sujétions particulières	Horaires décalés	décalés	Travail de nuit	e nuit	Travail le week-end	reek-end	Forfait	ait	Astreintes	ntes	Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de suiétions particulières	iire d'un e travail a fait de	Bénéficiaire d'un repos compensateur au cours de l'année	re d'un ensateur l'année
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE																
Administrateurs																
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE																
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE																
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE																

	-	-	-	(-	•	-	
Conseillers des APS	D D	7	Э	5	0	0	O				0		0			
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0				0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	o	0	0	0	0	0	0				0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE																
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0						0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0						0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0						0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0						0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0						0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0			0	0		0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE																
Médecins	0	0	0	0	0	0						0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0						0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0						0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0						0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0						0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-	C		C	C	C							C	c	c	C	C
techniques	0 (5 () (0 0	0							2 0	5 6	5 0	0	
Infirmiers en soins generaux	0	0	0	0	0	0						0	0 0	0 0	o (0 (
Infirmiers	0	0	0	0	0	0						0	0	0	0	О
Aides-soignants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0						0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0						0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0						0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE																
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et																
orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et	c	<u> </u>	c	C	C	c						C	C	C		
manipulateurs d'electroradiologie medicale	0 0	2 6	5 6	0 0									0 0	0 0	0 0	
Biologistes, veterinalres, pharmaciens	0 0	0 0	0 0	0	0 0	0				0 0			5 6	5 6		
lechniciens paramedicaux	O	0	O	0	O	0						0	0	0 0	> 1	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0						0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE																
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0							0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0							0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0							0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0							0	o	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS																
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0							0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0							0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0							0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0							0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0							0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0							0	0	0	0
	1-												-	_		

Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION																
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0
		1		1												
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

[&]quot; Comptabiliser les puéncultriess du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

Tableau 2.2.2.3.: Contractuels sur emploi permanent

Avez-vous, parmi vos agents contractuel occupant un emploi permanent, des agents liés à des sujétions qui induisent une diminution du temps de travail?

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions p	Sujétions particulières	Horaires décalés	décalés	Travail de nuit	le nuit	Travail le week-end	/eek-end	Forfait	ait	Astreintes	intes	Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières	ire d'un travail fait de rticulières	Bénéficiaire d'un repos compensateur au cours de l'année	ire d'un pensateur e l'année
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE																
Administrateurs																
Attac <mark>hé</mark> s																
Secrétaires de mairie																
Rédacteurs																
Adjoints administratifs																
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE TECHNIQUE																
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	
Agents de maîtrise	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	
Adjoints techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	1	0	3	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	
FILIERE TECHNIQUE	0	0		1	3	0		1	0	0	8	0	0	0	0	
FILIERE CULTURELLE																
Conservateurs du patrimoine																
Conservateurs des bibliothèques																
Attachés de conservation du patrimoine																
Bibliothécaires				200												
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique																
Professeurs d'enseignement artistique																
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques																
Assistants d'enseignement artistique																
Adjoints territoriaux du patrimoine																

PILIERE CULTURELLE 0	0 0	0	o	0	0	0	0	0	0	10	0	0
FILIERE SPORTIVE												
Conseillers des APS												
Educateurs des APS												
Opérateurs des APS												
FILIERE SPORTIVE 0	0 0	0	o	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE												
Conseillers socio-éducatifs												
Assistants socio-éducatifs												
Educateurs de jeunes enfants												
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux												
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)												
Agents sociaux	0	0	- 6	0	C	c	0	0	C	C	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE												
Médecins												
Psychologues												
Sages-femmes												
Cadres de santé paramédicaux												
Puéricultrices cadres de santé												
Puéricultrices*												
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-												
techniques												
Infirmiers en soins généraux											1	
Infirmiers												
Aides-soignants												
Auxiliaires de puériculture												
Auxiliaires de soins												
FILIERE MEDICO-SOCIALE 0	0 0	0 0	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE												
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et												
orthophonistes												
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et												
Riologistes vétérinaires obarmaciens												
Techniciens paramédicaux												
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CE MUNICIPALE												
Directeur de police municipale												
Chefs de service de police municipale												
Agents de police municipale												
Gardes-champêtres												
FILIERE POLICE MUNICIPALE 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS												
Contrôleurs, colonels												
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels												
Médecins, pharmaciens												
Lieutenants												
Cadres de santé						-					-	

Infirmiers										
Sous-officiers										
Sapeurs et caporaux										
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0 0	0	0	0	0 0	0	0 0	0	0	C
FILIERE ANIMATION										
Animateurs										
Adjoints d'animation										
FILIERE ANIMATION 0	0 0	0	0	0	0	0	0 0	0	0 0	0
TOTAL	0 0	-	3 0	1	0 1	0	3	0	0 0	°

Computation in parts of the solar unitedient enempines of a decension of the 28 and 1992 modifiered an amount of the 923 de 18 and 2014

Prganisation du travail

Nombre de jours donnés dans le cadre 2.2.4 du dispositif de don de jours par type de jours

Type de jours	Nombre de jours
Jours d'aménagement et de	
réduction du temps de travail	0
Jours de congés annuels	0
Jours épargnés sur un compte	
épargne-temps	0
TOTAL	0

2.2.5 Charte du temps

Prganisation du travail

Votre collectivité dispose-t-elle d'une charte du temps au 31/12/2022 ?

Oui

2.2.3 Nombre d'houres supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en 2022 par sexe, filière et cadre d'emplois

Dans votre collectivité, y-a-t-il des agents qui ont effectué des heures supplémentaires et/ou	0
complémentaires au cours de l'année 2022?	Oui

~ ORDI, officher at makeigner te tableau sowent .

			Fonction						ontractuels sur	emploi perman	ent	
	Temps	omplets		Temps no	n complets			omplets			n complets	
Cadres d'emplois Filères	réalisées et rém	s supplémentaires junérées en 2022	complémenta rémunéré	es en 2022	supplémentai rémunéré	d'heures res réalisées et les en 2022	supplémentai rémunéré	d'heures res réalisées et es en 2022	complémentai	d'heures res réalisées et es en 2022	supplémentair	d'heures res réalisées et es en 2022
ADMINISTRATEURS	Hommes 0.00	Femmes 0.00	Hommes 0,00	Femmes 0,00	Hommes 0,00	Femmes 0,00	Hommes 0,00	Femmes 0,00	Hommes 0.00	Femmes 0,00	Hommes 0,00	Femmes 0,00
ATTACHES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
SECRETAIRES DE MAIRIE	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEURS	309,00	1 206,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16,00	146,00	0,00	0,00	0,00	18,00
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	1 039,00	7 013,00	0,00	0,00	0,00	152,00	0,00	527,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILERE ADMINISTRATIVE	1 348,00	8 219,00	0,00	0,00	00,00	152,00	16,00	673,00	0,00	0,00	0,00	18,00
INGENIEURS EN CHEF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIENS AGENTS DE MAITRISE	1 076,00	93,00	0,00	0,00	0,00	0,00	378,00	22,00	0,00	0,00	15,00	0,00
ADJOINTS TECHNIQUES	3 683,00 17 660,00	194,00 2 109,00	0,00	0,00	0,00	+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	0.00	2 109,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 999,00	695,00	75,00	7,00	75,00	7,00
FILENE TECHNIQUE	22 419,00	2 396,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 5 377,00	0,00 717,00	0,00 75,00	0,00 7,00	0,00 91,00	0,00
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,00 0,00
CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHÉS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0.00
BIBLIOTHECAIRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0,00	23,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59,00	0,00
ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	10,00	42,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0,00	26,00	0,00	0,00	0,00	5,00	3,00	0,00	0,00	15,00	14,00	222,00
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	5,00	197,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00	29,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRINTER CULTURCILI	15,00	268,00	0,00	6,00	9,00	5,00	13,00	82,00	8,00	15,00	73,00	222,600
CONSEILLERS DES APS	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EDUCATEURS DES APS	1 215,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	229,00	24,00	0,00	0,00	35,00	0,00
OPERATEURS DES APS	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILERS SOCIO-EDUCATIFS	1 215,00 0.00	10,00	0,00	0,00	9,00	0,00	229,00	24,0G	0,00	0,00	35,00	0,00
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
MONITEURS-EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	0,00	196,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0.00	46.00	0,00	0,00	0,00	0,00
AGENTS SOCIAUX	0,00	148,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRESE SOCIALE	0,00	344,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0.00	0,00
MEDECINS	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00
PSYCHOLOGUES	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SAGES-FEMMES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PUERICULTRICES CADRES DE SANTE	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PUERICULTRICES *	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CADRES DE SANTE INFIRMIERS, REEDUCATEURS ET ASSISTANTS MEDICO-TECHNIQUES INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INFIRMIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
AIDES-SOIGNANTS	0.00	0.00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	0,00	115,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AUXILIAIRES DE SOINS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PELEBE MEDICO-SOCIALE	90,0	115,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,00	6,90	0,00	0,00	6,00
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES	n	n	n	0	n	n	0	n.	0.	-		0,00
PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0.00	0.00	0.00	0.00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIENS PARAMEDICAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PREFEE MEDICO-TECHNIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	1 239,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	4 831,00	1 224,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
GARDES-CHAMPÊTRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILERE FOLICE REUNICIPALE	6 070,00	1 224,00	0,00	0,00	9,00		0,00	0,00	0,00	90,0	0,00	6,00
CONTRÓLEURS, COLONELS CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MÉDECINS, PHARMACIENS	0,00		0.00		0.00							0,00
MÉDECINS, PHARMACIENS LIEUTENANTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	4
MÉDECINS, PHARMACIENS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
MÉDECINS, PHARMACIENS LIEUTENANTS INFIRMIERS D'ENCADREMENT	0,00	0,00 0,00 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,00	0,00	9,00	0,00 0,00	0,00	0,00	0,00
MÉDECINS, PHARMACIENS LIEUTENANTS INFIRMIERS D'ENCADREMENT INFIRMIERS	0,00 0,00 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,00 0,00	0,00
MÉDECINS, PHARMACIENS LIEUTENANTS INFIRMIERS D'ENCADREMENT INFIRMIERS SOUS-OFFICIERS	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	00,0 00,0 00,0	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
MEDECNS, PHARMACIENS IEUTENANTS INFIRMIERS D'ENCADREMENT INFIRMIERS SOUS-OFFICIERS SAPEURS ET CAPORAUX	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	00,0 0,00 00,0 00,0	0,00 0,00 00,0 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00
MEDECINS, PHARMACIENS IBUTEMANTS INFIRMIERS SOUS-OFFICIERS SAPEURS ET CAPORAUX FRIERE ENCENDE ET SECOURS	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,60 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0.00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
MÉDECINS, PHARMACIENS LIEUTENANTS INFRMITIES D'ENCADREMENT INFRMITIES SOUS-OFFICIERS SAPEURS ET CAPORAUX FRIERE BICKINDE ET SECOURS ANIMATEURS	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 319,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 8,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 6,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00

^{*} Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014

RSU 2022

rganisation du travail

2.2.9

Nombre d'heures réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération en 2022

Votre collectivité dispose-t-elle d'un système de décompte des heures réalisées

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant

	T	Fonctionnaires		1	F	Contractuels sur e	Contractuels sur emploi permanent	
	Nombre d'heures réalisées n'avant	licées n'avant donné	Nombre d'heures rés	Nombre d'heures réalisées n'avant donné	Nombre d'hourse rés	remps complets	Nombro d'homps non compiets	i compiets
CADRE D'EMPLOIS	Nombre a neures rea lieu ni à rémunératior 20	aonne ition en		Nomore a neures realisees n'ayant donne lieu ni à rémunération ni à récupération en 2022		Nombre d'neures realisees n'ayant donne lieu ni à rémunération ni à récupération en 2022	Nombre d'heures realisees n'ayant donne lieu ni à rémunération ni à récupération en 2022	lisees n'ayant donne 1 ni à récupération en 22
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs								
Attachės								
Secrétaires de mairie								
Rédacteurs								
Adjoints administratifs								
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	U	U
Ingénieurs en chef								
Ingénieurs								
Techniciens								
Agents de maîtrise								
Adjoints techniques								
Adjoints techniques des établissements d'enseignement								
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs du patrimoine								
Conservateurs des bibliothèques								
Attachés de conservation du patrimoine								
Bibliothécaires								
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique								
Professeurs d'enseignement artistique								
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques								
Assistants d'enseignement artistique								
Adjoints territoriaux du patrimoine								
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers des APS								
Educateurs des APS								
Opérateurs des APS								
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers socio-éducatifs								
Assistants socio-éducatifs								
Educateurs de jeunes enfants				AMANA AM				
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux								
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)								
Agents sociaux								
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins								
Psychologues								
Sages-femmes								
Cadres de santé paramédicaux								
Puéricultrices cadres de santé								
Puéricultrices*								
Cadres de santé infirmiers rééducateurs et assistants médico-fechniques								
כמנו בז מר זמנור ווווווווווווווווווווווווווווווווווו								
Infirmiers en soins generaux								

Infirmiers							
Aides-soignants							
Auxiliaires de puériculture							
Auxiliaires de soins							
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0 0	0	0
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes							
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale							
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens							
Techniciens paramédicaux							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0 0	0	0
Directeur de police municipale							
Chefs de service de police municipale							
Agents de police municipale							
Gardes-champêtres							
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0 0	0	0
Contrôleurs, colonels							
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels							
Médecins, pharmaciens							
Lieutenants							
Cadres de santé							
Infirmiers							
Sous-officiers							
Sapeurs et caporaux							
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0
Animateurs							
Adjoints d'animation							
FILIERE ANIMATION	0			0	0	0	0
TOTAL	0	0	0				0

^{*} Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.



Informations relatives au temps 2.3.1 partiel prévu par l'article 60 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

		Hommes	Femmes	Total
2.3.1.1	Nombre de demandes présentées	8	34	42
2.3.1.2	Nombre de demandes acceptées	2	15	17
2.3.1.3	Nombre de premières demandes satisfaites	0	0	0
2.3.1.4	Nombre de modifications de quotités	3	15	18
2.3.1.5	Nombre de retours au temps plein			0

- 2.3.1.1 il s'agit du nombre de demandes presentées et non du nombre d'agents ayant présenté des demandes au cours de l'année. (Un
- 2.3.1.2 il s'agit du nombre de demandes acceptees et non du nombre d'agents ayant presenté des demandes au cours de l'annee. (Un
- 2.3.1.4 il s'agit du nombre de modifications présentées par des agents accupant un emploi permanent à temps complet et exercant leurs
- 2.3.1.5 il s'agit du nombre d'agents occupant un emploi à temps complet et exerçant leurs fonctions à remps partiel choisi qui ne renouvellent pas leur demande de travail à temps partiel.

Iganisation du travail

complet rémunérés au 31/12/2022par filière, cadre d'emplois et selon le sexe Quotité de temps de travail des fonctionnaires occupant un emploi à temps

Chang. le tabléto qui suit concerne

			FONC	CTIONNAIRES	FONCTIONNAIRES occupant un poste	ste				
			à TEMPS C	OMPLET et ex	à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à	ctions à :			Total	
	TEMPS PLEIN	PLEIN		Tout type	Tout type de TEMPS PARTIEL (sauf thérapeutique)	IIEL (sauf théra	apeutique)			-
	100%	8	Moins	de 80%	de 80% à m	moins de 90%	9 %06	et plus		
	Hommes 2.3.2(1)	Femmes 2.3.2(2)	Hommes 2.3.2(3)	Femmes 2.3.2(4)	Hommes 2.3.2(5)	Femmes 2.3.2(6)	Hommes 2.3.2(7)	Femmes 2.3.2(8)	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Administrateurs	0	0	0	0	0	0		0		0
Attachés	10	11	0	0	0	0		0		11
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Rédacteurs	6	24	0	0	0	2		0		26
Adjoints administratifs	15	145	0	1	0	5		0		151
FILIERE ADMINISTRATIVE	34	180	0	1	0	7	0	0	34	188
FILIERE TECHNIQUE										•
Ingénieurs en chef	1	0	0	0	0	0				0
Ingénieurs	5	1	0	0	0	0				
Techniciens	13	3	0	0	1	0			3.4	8
Agents de maîtrise	98	7	0	0	0	0				7
Adjoints techniques	214	154	0	1	3	4			27	159
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0				0
FILERE TECHNIQUE	269	165	0	1	4	4	0	O	273	170
FILIERE CULTURELLE										
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0		0				
Conservateurs des bibliothèques	1	0	0	0		0				3 (
Attachés de conservation du patrimoine	1	0	0	0		0				
Bibliothécaires	1	3	0	0		1				4
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0						٥١١
Professeurs d'enseignement artistique	2	4	0	1						n I
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	3	5	0	0		0				^
Assistants d'enseignement artistique	0	9	0	0						
Adioints territoriaux du patrimoine	2	12	0	1	0	0				14
FILERE CULTURELLE	10	30	0	2					11	35
FILIERE SPORTIVE										C
Conseillers des APS	0	0	0	0						
Educateurs des APS	11	П	1	0						7
Opérateurs des APS	0	П	0	0						7
FILIERE SPORTIVE	11	2	1	0	+1	0	0		13	7

3	
7	
3	i
2	
3	
	ł

FILIERE SOCIALE									
Conseillers socio-éducatifs	0							10	0
Assistants socio-éducatifs	0	2	0	0	0		0 0	0 0	
Educateurs de jeunes enfants	0							0 0	5 0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0							0 0	2 0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0								
Apents sociaux		13						0	70
BITER COLAIR								0	13
CHAIRE SOUTHE	7							Ю	67 0
Médacine									
ואובתבלוווז	0					0		0	0
Psychologues	0					0		0	0 0
Sages-femmes	0					0		0	0
Cadres de santé paramédicaux	0					0		0	0
Puéricultrices cadres de santé	0							0	
Puéricultrices*	1	0	0	0	0	C		0	2
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0							0	1 0
Infirmiers en soins généraux	1							ĵ O	1
Infirmiers	0							0	1 0
Aides-soignants	0							0	
Auxiliaires de puériculture	0							0 0	
Auxiliaires de soins									7
FILERE MEDICO-SOCIALE	C					0		0 0	7
	7					5		0	21 17
יונונענ ואנטוכט-וניטווועטנ									
Masseurs-kinesitherapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0		0	0 0
l Pedicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0		0		0	0	0	0 0
Biologistes, vérérinaires, oharmaciens							d		
Technicians naramédicauy	0						0 0	0	5
FOURTH SECURITY TO THE SECURITY SECURIT	O	O	0	0	D	0	0	0	0
	0	0		0		. 0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE									
Directeurs de police municipale	0			0		0		0	0 0
Chefs de service de police municipale	3			0		0		0	6
Agents de police municipale	16	4	0	0	0	0	0	0	16
Gardes-champêtres	0			0		0		C	
FILIERE POLICE MUNICIPALE	19			0		0		6	101
FILIERE INCENDIE ET SECOURS									
Contrôleurs, colonels	0	0		0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0		0	0	0	0	0	
Médecins, pharmaciens	0	0		0	0	0	0	0	
Lieutenants	0	0		0	0	C	0	C	
Cadres de santé	0	0		C		C		2	
Infirmiers	C				5 0		0 0		
Sous-officiers	0	0				0 0	0 0		
Sapeurs et caporaux	C	O		C					
FILERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0		0	0	0		5 0
FILIERE ANIMATION									
Animateurs	4	4	0	0	0	1	0	0	4
Adjoints d'animation	39	48	C	C		۲		0	000
		?]	7,	5	2	٥	2	Īo	70 66

26	22
	160
43	8
	"
0	Ŧ
न	H
4	
0	S
6	H
6	-
22	
52	Š
-	100
4	38
200000	Щ
2	
2	
\ <u>\\ \</u>	
≩	
₹	
12	¥
5	5

Templabiliser ist parmalmes de udre d'emples da décret n° 97-859 da 28 mod Fré et du catre d'emplais da dècret n° 2014-923 du 18 aour 2014



Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe

Champ. Le tableau qui sint concerne les agents fonctionnaires occupant un empior à temps complet et exerçant a temps pintiel, remuneres qui 31/12/2022.

		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
	Hommes	o	0
Catégorie A	Femmes	2	0
	Total	2	O
	Hommes	3	1
Catégorie B	Femmes	4	0
	Total	7	1
	Hommes	3	0
Catégorie C	Femmes	16	0
	Total	19	0

ganisation du travail

Quotité de temps de travail des contractuels occupant un emploi permanent à temps complet et rémunérés au 31/12/2022 par filière, cadre d'emplois et selon le sexe (A)

ı								
		CONTRAC à TEI	CONTRACTUELS sur emploi permanent occupant un poste à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à :	ermanent occupant erçant leurs fonctic	: un poste ins à :			
	TEMPS PLEIN		Tout t	Tout type de TEMPS PARTIEL (sauf thérapeutique)	TIEL (sauf thérapeu	tique)		Total
	100%	Moins	Moins de 80%	de 80% à m	de 80% à moins de 90%	90% et plus	ST)	
1 -	Hommes 2.3.4(1) Femmes 2.3.4(2)	.4(2) Hommes 2.3.4(3)	Femmes 2.3.4(4)	Hommes 2.3.4(5)	Femmes 2.3.4(6)	Hommes 2.3.4(7) Fe	Femmes 2.3.4(8) No	Hommes Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE								•
Administrateurs	0		and the second of the				0	
Attachés	4	***************************************					0	- C
Secrétaires de mairie	0						0 0	3 5
Rédacteurs	7						0	2 21
Adjoints administratifs FILIERE ADMINISTRATIVE	7	33	1 0	0	0	0	0	33
FILIERE TECHNIQUE								0
Ingénieurs en chef	0						0	7
Ingénieurs	7	2 (D C	7
Techniciens	8						o c	· C
Agents de maîtrise	1	-	0	0		0	0 0	75
Adjoints techniques	49	25 (0 0	
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0							OE 23
FILIERE TECHNIQUE	65						5	
FILIERE CULTURELLE								C
Conservateurs du patrimoine	0						5 0	0 0
Conservateurs des bibliothèques	0						0	2 0
Attachés de conservation du patrimoine	0						0	5 0
Bibliothécaires	0						0 0	200
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0						5 6	9 0
Professeurs d'enseignement artistique	0						0 0	5
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0 -	1					0	1 2
Assistants d'enseignement artistique	1 0			-			0	0 3
Adjoints territoriaux du patrimoine		6	0 0	0	Ţ	6	0	1 10
FILERE CULTURELLE EILIERE SOORTIVE								
Concaillers des APS	0						0	0
Educateurs des APS	3				***************************************		0	
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0 6
FILIERE SPORTIVE	3						5	6
FILIERE SOCIALE							c	o ju
Conseillers socio-éducatifs	0							2
Assistants socio-éducatifs	0						0) (
Educateurs de jeunes enfants	0	m C	0	0		0	0	0 0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0							0 20
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0						0	0 0
Agents sociaux	0 6						0	0 25
PILIERE SOCIALE								
FILIERE MEDICO-SOCIALE	101						0	13 17
Medecins	2	2	0	0	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0	0	2 5
Psychologues	4							

		CONTRACTUEL à TEMPS C	S sur emploi perm: :OMPLET et exerça	CONTRACTUELS sur emploi permanent occupant un poste à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à :	ooste :				
	TEMPS PLEIN		Tout type	Tout type de TEMPS PARTIEL (sauf thérapeutique)	sauf thérapeut	(dne)		費	
	100%	Moins de 80%	%(de 80% à moins de 90%	de 90%	90% et plus	t plus		
· 아	Hommes 2.3.4(1) Femmes 2.3.4(2)	Hommes 2.3.4(3)	Femmes 2.3.4(4) Hor	Hommes 2.3.4(5) Fem	Femmes 2.3.4(6)	Hommes 2.3.4(7)	Femmes 2.3.4(8)	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE									
Sages-femmes	0		0	0	0	0	0	ō	C
Cadres de santé paramédicaux	0		0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0		0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0		0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0		0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0 0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0		0	0	o	0	0	0	0
Aides-soignants	0		0	0	0	0	0	a	0
Auxiliaires de puériculture	1 12		0	0	0	0	0	Г	12
Auxiliaires de soins	0 2		0	0	0	0	0	a	2
FILERE MEDICO-SOCIALE	16 36		6	6	0	0	0	16	36
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE									
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0 0	0	0	0	0	0	0	o	O
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs	0		0	0	0	0	0	0	a
Biologístes, vétérinaires, pharmaciens	0		0	C	c	C	C	c	C
Techniciens paramedicaux				o e			0 0	3 6	
FUERE MEDICO-TECHNIQUE			0	0	C	C		0	o c
FILIERE POLICE MUNICIPALE									
Directeur de police municipale	0		0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale			0	0	o	0	0	6	0
Agents de police municipale			0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0 0	0	0	0	0	0	0	o	6
FILERE POLICE MUNICIPALE			0	O	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS					•				
Contrôleurs, colonels			0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels			0	0	0	0	0	O	0
Medecins, pharmaciens			0	0	0	o	0	o	0
Lieutenants Cadrac de canté	0	5 0	0	0 0	0 0	0 0	0	010	o o
Unfirmiero			5 6		0	0		3 6	
Sous-officiers			5 6					S	
Sapeurs et caporaux			0		0	0		s c	
Elifes incensis			o	2 6	o	0		; c	S C
FILERE ANIMATION			5	2	2	5	5	5	ò
Animateurs	5 1	0	0	0	0	10	0	5	F
Adjoints d'animation	5 4		0	0	0	0	0	S	4
FILERE ANIMATION		0	0	0	6	0	0	10	5
			-	-	•	7			
	SET ISOT	7	ā	5		5	5	104	140

2.3.5 Nombre d'agents contractuels bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe

Thampe e Sodiede qui suit europeme ne agente Eintractions eur an empan nemonent à temps compart et exerçont à temps paraiel remonares ou 1773,27 at 2

		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
		2.3.5(1)	2.3.5(2)
	Hommes	0	1
Catégorie A F	Femmes	0	0
	Total	0	
	Hommes	0	0
Catégorie B	Femmes	1	0
	Total	1	0
	Hommes	0	0
Catégorie C	Femmes	0	0
	Total	0	0



2.3.6

Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels bénéficiaires de plein droit d'un temps partiel annualisé à l'issue de leur congé de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant

1	Avez-vous délibéré sur l'octroi d'un temps partiel annualisé de droit pour vos agents ?	
- 1	Avez-vous delibere sur i octroi d'un terrios partier annuaise de droit nour vos agents ?	I Non I
	The state of the s	i NOH I

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	FONCTIO	NNAIRES	CONTRA	CTUELS
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A		W		
Catégorie B				
Catégorie C				
Total	0 S	0	0	(



Nombre de demandes d'exercice des fonctions dans le cadre du télétravail, de 2.4.1 refus prononcés et d'agents exerçant leur fonctions dans le cadre du télétravail par sexe, par catégorie hiérarchique et par filière

	i .
A COUNTY TO THE STATE OF THE ST	Oui
Avez-vous délibéré sur la mise en place du télétravail ?	, Oui

Si Dui, articher et renseigner le tableau suivant :

			Hommes			Femmes	
		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Nombre d'agents ayant demandé à bénéficier du télétravail au	FILIERE ADMINISTRATIVE	1	3	1	0	5	15
cours de l'année 2022	FILIERE TECHNIQUE	0	1	0	0	0	0
	FILIERE CULTURELLE	1	0	0	0	0	1
	FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	D
		0	0	D	0	0	0
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS				0	0	1
	FILIERE ANIMATION	0	0	0		<u> </u>	
	TOTAL	2		1	Desiration Control of the		
Nombre d'agents dont la demande d'exercice des fonctions en	FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0
élétravail a été rejetée	FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0
	FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	0	C-17-17-17-17-17-17-17-17-17-17-17-17-17-				
Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du	FILIERE ADMINISTRATIVE	8	4	5	4	12	30
élétravail (article 133 de la loi du 12 mars 2012) au 31/12/2022	FILIERE TECHNIQUE	1	3	2	0	0	0
	FILIERE CULTURELLE	1	0	0	0	0	0
	FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE SOCIALE	0	0	0	2	0	0
	FILIERE MEDICO-SOCIALE FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0
	FILERE ANIMATION	0	0	0	0	0	1
	TOTAL	1.0	7	7		12	:

Définition du télétravail : Article L. 1222-9 du Code du travail :

State (1833 et and at 12 mass 2012). As the 1983 parted as a social management power existences encounters and a content at the navier of a section of the section and the navier of the c unmaire, mièressè en cas de reus oppose à no armande de referavoù dinn que les postibilites de recours daretuel do referavoù.

1/1 IND 2.4.2

Prganisation du travail

2.4.2 Modalités d'exercice des fonctions exercées dans le cadre du télétravail

Avez-vous délibéré sur l'octroi d'une allocation forfaitaire de télétravail ?

Non

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

انماست المرابعة في مرابعة من ما المربعة المربع		Hommes			Femmes		IATOT
Nombre a agents autorises a travailler :	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	O AL
- de manière ponctuelle	0	0	0	0	0	0	0
- de manière régulière	0	0	0	0	0	0	0
- depuis leur domicile ou un autre lieu privé	0	0	0	0	0	0	0
- depuis un lieu professionnel mis à disposition par l'employeur	0	0	0	0	0	0	0
- depuis un lieu professionnel autre que ceux mis à disposition par							
l'employeur	0	0	0	0	0	0	0
- avec leur équipement personnel	0	0	0	0	0	0	0
- sur des jours fixes	0	0	0	0	0	0	0
- sur des jours flottants	0	0	0	0	0	0	0
- un jour par semaine	0	0	0	0	0	0	0
- deux jours par semaine	0	0	0	0	0	0	0
- trois jours par semaine	0	0	0	0	0	0	0
- plus de trois jours par semaine en raison de sa situation	C	C	C	C	C	C	0
personnene (etat de sante, nandrap, grossesse, etc.)	Э	O	O	O	Э	О	The second second
- plus de trois jours par semaine en raison d'une situation							
exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0

Rémunérations des fonctionnaires ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2022 émunérations 3.1.1

Retour au sommaire

Champ : fonctionnaires ayant travaillé au moins un jour au cours de l'année 2022.

3.1.1.0 - Au 31/12/2022, avez-vous mis en place le RIFSEEP pour vos agents fonctionnaires pour au moins un
adre d'emplois ?

Si OUI, afficher les deux questions suivantes :

Avez-vous mis en place le RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois éligibles	Oui
Avez-vous délibéré sur la mise en place d'une part CIA ?	Oui

3.1.1 - FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total or rémunérations and brutes (hors cha patronales)	des nuelles rges	dont primes et indemnités (à l'exception des frais de déplacement)	indemnités (à les frais de ment)	dont nouvelle bonification indiciaire (NBI)	bonification : (NBI)	dont comp traitement ir	dont complément de traitement indiciaire (CTI)	dont heures supplémentaires ou complémentaires	plémentaires nentaires	dont SFT	FF	dont IR	Œ
	3.1.	3.1.1.1	3.1.1.2	1.2	3.1.1.3	.3	3.1	3.1.1.4	3.1.1.5	5.	3.1.1.6	9"	3.1.1.7	.7
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes Femmes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	1 844 724	6 275 655	547 314	1 415 927	26 684	105 024	0	0	33 452	181 231	18 988	50 722	36 500	136 840
Catégorie A	888 796	812 394	338 231	299 602	12 823	13 046	0	0	0	0	5 601	3 730	15 965	15 013
Catégorie B	377 275	929 324	99 487	233 619	6 208	14 372	0	0	10 586	26 842	4 487	8 704	7 736	19 782
Catégorie C	578 653	4 533 937	109 596	882 703	7 653	77 606	0	0	22 866	154 389	8 900	38 288	12 799	102 045
FILIERE TECHNIQUE	8 979 611	4 801 303	1 724 415	796 912	45 617	32 090	0	0	543 279	54 912	112 707	26 075	193 766	118 089
Catégorie A	506 527	65 097	197 430	21 986	3 213	1 534	0	0	0	0	1 337	1581	9 030	1 222
Catégorie B	560 462	113 040	163 073	33 449	3 794	141	0	0	31 085	2 523	2 558	229	10 712	2 2 7 2
Catégorie C	7 912 622	4 623 166	1 363 912	741 477	38 610	30 415	0	0	512 194	52 389	108 812	24 265	174 024	114 595
FILIERE CULTURELLE	443 600	1 291 532	700 07	163 642	4 800	10 459	0	0	501	8 314	0	5 097	11 004	33 131
Catégorie A	187 320	384 790	29 502	43 505	856	422	0	0	0	1 250	0	514	4 678	10 078
Catégorie B	205 193		35 232	69 642	2 801	3 096	0	0	373	1 842	0	1 938	4 985	12 833
Catégorie C	51 087	400 783	5 273	50 492	1 143	6 941	0	0	128	5 2 2 2 2	0	2 645	1341	10 220
FILIERE SPORTIVE	460 529	40 653	110 489	7 936	4 687	571	0	0	27 901	149	8 355	0	9 2 5 7	959
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	460 529	10 816	110 489	2 983	4 687	0	0	0	27 901	149	8 355	0	9 2 5 7	227
Catégorie C	0	29 837	0	4 953	0	571	0	0	0	0	0	0	0	732
FILIERE SOCIALE	0	2 387 218	0	378 708	0	13 527	0	0	0	7747	0	22 550	0	59 359
Catégorie A	0	113 451	0	20 236	0	2 577	0	0	0	0	0	1 246	0	2 725
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	2 273 767	0	358 472	0	10 950	0	0	0	7 7 4 7	0	21 304	0	56 634
FILIERE MEDICO-SOCIALE	93 235	606 340	17 280	106 938	856	7 222	0	0	0	2 021	0	266 9	2 2 4 4	14 597
Catégorie A	93 235	159 769	17 280	30 350	856	1 998	0	0	0	0	0	1 963	2 2 4 4	3 795
Catégorie B	0	342 048	0	63 576	0	4 083	0	0	0	2 021	0	2 650	0	8 182
Catégorie C	0	104 523	0	13 012	0	1 141	0	0	0	0	0	2 3 7 9	0	2 620
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE POLICE MUNICIPALE	858 038	185 027	182 587	32 543	23 383	5 424	0	0	152 315	29 329	4 099	606	13 213	3 159
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	157 411	0	50 389	0	3 863	0	0	0	29 027	0	0	0	2 287	0
Catégorie C	700 627	185 027	132 198	32 543	19 520	5 424	0	0	123 288	29 329	4 099	606	10 926	3 159
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	1 339 513	1728574	278 306	333 457	7 606	19 847	0	0	36 267	36 841	16 315	18 113	30 567	39 736
Catégorie B	165 889	171 913	52 535	47 853	1 101	2 184	0	0	2 7 2 6	8 149	1 833	4 475	3 196	3 277
Catégorie C	1 173 624	1 556 661	225 771	285 604	6 505	17 663	0	0	33 541	28 692	14 482	13 638	27 371	36 459
Total	14 019 250	17 316 302	2 930 398	3 236 063	113 633	194 164	0	0	793 715	320 544	160 464	130 458	296 551	405 870



Rémunérations des contractuels occupant un emploi permanent ayant travaillé au moins un jour durant de l'année 2022

Champ : contractuels sur un emploi permanent, ayant travaillé au moins un jour au cours de l'année 2022.

Ċ	50
s mis en place le RIFSEEP pour vos agents contractuels occupant un emploi	2 +1011111111111111111111111111111111111
3.2.1.0 - Au 31/12/2022, avez-vous mis en place le RIF	

Si OUI, afficher la question suivante :	Avez-vous mis en place le RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois éligibles
Si OUI, afficher	Avez-vous mis

Oui

		1						
	riontant total des rémunérations annuelles	total des ns annuelles			dont complément de	lément de	dont heures supplémentaires	pplémentaires
3.2.1 - CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	brutes (hors charges	rs charges	dont primes et indemnites 3.2.1.2	indemnites .2	traitement indiciaire (CTI)	diciaire (CTI)	ou complémentaires	mentaires
	3.2.1.1	1.1			i	?	· · · · · ·	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	437 389	835 261	161 679	195 245	0	0	235	13 831
Catégorie A	350 948	216 295	142 775	75 157	0	0	0	0
Catégorie B	47 539	133 296	10 461	38 740	0	0	235	3 531
Catégorie C	38 902	485 670	8 443	81 348	0	0	0	10 300
FILIERE TECHNIQUE	1 924 689	817 519	376 832	135 263	0	0	116 231	14 862
Catégorie A	314 105	98 186	127 967	31 610	0	0	0	0
Catégorie B	280 526	51 909	84 171	12 677	0	0	8 977	307
Catégorie C	1 330 058	696 824	164 694	90 976	0	0	107 254	14 555
FILIERE CULTURELLE	247 970	284 143	44 877	42 200	0	0	2552	6 2 3 8
Catégorie A	41 205	0	6 771	0	0	0	1 919	0
Catégorie B	193 079	242 755	36 167	38 677	0	0	414	5 561
Catégorie C	13 686	41 388	1 939	3 523	0	0	219	229
FILIERE SPORTIVE	96 793	43 800	18 361	9889	0	0	3 933	347
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	96 793	43 800	18 361	9 859	0	0	3 933	347
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	861 808	0	159 191	0	0		745
Catégorie A	0	176 168	0	51 482	0	0	0	107
Catégorie B	0	0	0	0	0	0		0
Catégorie C	0	685 640	0	107 709	0	0		638
FILIERE MEDICO-SOCIALE	362 162	613 897	19 136	32 702	0	0		0
Catégorie A	326 542	569 172	17 568	25 682	0	0	0	0
Catégorie B	35 620	22 269	1 568	2 560	0	0		0
Catégorie C	0	22 156	0	4 460	0	0		0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	24 477	0	5 952	0	0	0		0
Catégorie A	17 098	0	4 305	0	0	0	0	0
Catégorie B	7 379	0	1 647	0	0	0		0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0		0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0		0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	416 104	375 386	77.354	64349	0	0	Е	6 926
Catégorie B	130 242	28 995	36 860	8 901	0	0		0
Catégorie C	285 862	346 391	40 494	55 448	0	0		926 9
Total	3 509 584	3 831 814	704 191	638 809	0	0	126 874	42 949

émunérations

3.3.1

permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2022 Rémunérations des contractuels occupant un emploi NON

Champ : contractuels sur un emploi NON permanent, ayant travaillé au moins un jour au cours de l'année 2022.

	Montant total des rémunérations annuelles	total des ns annuelles
	prutes	res
	Hommes	Femmes
Assistants maternels	0	
Assistants familiaux	0	
Autres agents sur emploi non permanent (y compris collaborateurs de cabinet)	1 607 143	2 513 738
はないとうべきとの おりまる であるとないのでします	1 607 143	2 513 738



Indemnisation du chômage pour les titulaires

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de vos anciens agents TITULAIRES, vous êtes : En auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi

	Nombre d'allocataires dans l'année 2022
Anciens titulaires	2
Anciens stagiaires	0
	Indemnisation du chômage

our les contractuels

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de vos **anciens contractuels** : Ne sait pas

Nombre d'allocataires dans l'année 2022	0	
Si on ALITO ASSI IBANCE afficher of repressions	Si eli AO I O-ASSONAIVEE, alliciiei et l'eliseignei .	



Maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

ngé de maladie ordinaire ?	
tien des primes en cas de cor	
Avez-vous prévu le main	

Oui

90

émunérations

Votre collectivité a-t-elle versé une indemnité de fin de contrat au cours de l'année ?

ōni

				Ē	Fondement du recrutement	#				
	· ·	Article L332-13	Article L332-14	Article L332-8,1	Article L332-8,2°	Article L332-8,3°	Article L332-8,4°	Article L332-8, 5°	Article L332-8,6°	
CADRE D'EMPLOIS	Actroissement temporaire d'activité	Remplaçants	Affectés sur un poste vacant	Pas de cadre d'emplois existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants	Tous les emplois pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1000 habitants	Temps non complet des autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2 lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %	Communes de moins de 2000 hab. et groupements de communes de moins de 10 000 hab. dont la création ou la suppression dépend de pla décision du une que de decision d'une autorité qui s'impose à la collectivité	Total du nombre de contractuels
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0		0	
Rédacteurs	0	1	0	0	0	0	0		0	
Adioints administratifs	0	-	4	0	0	0	0	0	0	
FILERE ADMINISTRATIVE	0	2		0	0	. 0	0		o	0
FILIERE TECHNIQUE										
Ingénieurs en chef	0	0		0	0	0	0		0	
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0		0	
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0		0	
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoints techniques	0	0		0	0	0	0		0	
Adjoints techniques des établissements	C	0	0	0	0	0	0		0	
FILIERE TECHNIQUE	0	0		0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE										
Conservateurs du patrimoine	0	0		0	0	0	0		0	
Conservateurs des bibliothèques	0	0		0	0	0	0		0	
Attachés de conservation du patrimoine	0	0		0	0	0	0		0	
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Directeurs d'établissements d'enseignement		C	c		C	O	a	0	0	
artistique Professaire d'enseignement artistique	0	0		0	0	0	0		0	
Assistants de conservation du patrimoine et des			Annual de de la companya de la compa	C	ď	C	C	C	C	
bibliothèques	D									
Assistants d'enseignement artistique	0			0						
Adjoints territoriaux du patrimoine	0		0	0	O	O	0 1		0	
FILIERE CULTURELLE	0	0		0	0	0	0		ð	
FILIERE SPORTIVE										
Conseillers des APS	0	0	0	o			>		ī	

Education doe & DC										
Educateurs des APS	D	7	0				0			
Uperateurs des APS	0	0	0				0			
FILIERE SPORTIVE	0	2	0	0	0	0	0	0	C	0
FILIERE SOCIALE										
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0				0		The state of the s	en i chen dell'en i en
Assistants socio-éducatifs	0	0	0				0			
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0				0		The state of the s	
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0				0			
Agents sociaux	0	0	0	And the second s			0			and the state of t
FILIERE SOCIALE	0	0	0				0			0
FILIERE MEDICO-SOCIALE										
Médecins	0	0	0		- Targetine	- Carlotte	0			
Psychologues	0	0	0				0			
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0		American de la companya de la compan	***************************************	0			
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	T T T T T T T T T T T T T T T T T T T			0			
Puéricultrices*	0	0	0				0		100000	- American
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants				- Common of the						- Attitude and a second
médico-techniques	0	0	0				0			
Infirmiers en soins généraux	0	0	0				0			
Infirmiers	0	0	0				0			
Aides-soignants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Auxiliaires de puériculture	0	0	0				0			
Auxiliaires de soins	0	0	0				0	The same of the sa		
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0				0			C
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE										
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthop	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	C	C	C		O	d		
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0		0	0		
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0		C	0		C
FILIERE POLICE MUNICIPALE										
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	C		
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0		
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0		
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	c	C	¢		C

FILIERE INCENDIE ET SECOURS										
Contrôleurs, colonels	0	0	0		0	0	0			
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0		0	0	0			
Médecins, pharmaciens	0	0	0			0				
Lieutenants	0	0	0			0			1 17640415	
Cadres de santé	0	0	0							
Infirmiers	0	0	0			0				
Sous-officiers	0	0	0	9	- MANAGE STATE OF THE STATE OF			**************************************		
Sapeurs et caporaux	0	0	C					· marketike		
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	9						0 6
FILIERE ANIMATION										
Animateurs	0	0	0	0		0				
Adjoints d'animation	0	0	0	0						
FILERE ANIMATION	0	0	0	0						0
TOTAL	0	4	8	0		0	0	0	0	0

adenter en ennachen ein eine demples de meer in 1645) musk aan 1945 maalle en de onte demples de distret in 1914-1655 was 1934

Cet indicateur reprend les informations par ailleurs disponibles dans différents indicateurs du bilan social. Il a pour but de calculer automatiquement les ecorts de saloire entre hommes et femmes et n'est pas exporté dans le fichier transmis à la DGCL.

Fonctionnaires	Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Ecart (en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE	44 058	33 610	23,71
Catégorie A	66 676	58 488	12,28
Catégorie B	41 550	36 966	11,03
Catégorie C	29 736	30 699	-3,24
FILIERE TECHNIQUE	32 227	27 630	14,26
Catégorie A	69 866	58 122	16,81
Catégorie B	42 816	33 946	20,72
Catégorie C	30 633	27 304	10,87
FILIERE CULTURELLE	34 548	33 227	3,82
Catégorie A	37 464	45 005	-20,13
Catégorie B	35 136	31 446	10,50
Catégorie C	25 544	28 165	-10,26
FILIERE SPORTIVE	35 979	30 566	15,04
Catégorie A			
Catégorie B	35 979	32 776	8,90
Catégorie C		29 837	
FILIERE SOCIALE		27 704	
Catégorie A		34 908	
Catégorie B			
Catégorie C		27 421	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	46 618		32,82
Catégorie A	46 618		20,30
Catégorie B	+0 010	30 031	
Catégorie C		28 480	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE POLICE MUNICIPALE	47 695	41 767	12,43
Catégorie A	4, 033	17.0.	12,10
Catégorie B	53 179		
	46 615		10,40
Catégorie C FILIERE INCENDIE ET SECOURS	40 013	41707	1 20,40
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C	28 224	28 157	0,24
FILIERE ANIMATION	44 237		
Catégorie B	26 850		
Catégorie C Total	33 896		

Contractuels sur emploi permanent	Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Ecart (en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE	40 725	27 898	31,50
Catégorie A	47 298	35 870	24,16
Catégorie B	27 011	30 856	-14,23
Catégorie C	24 937	24 792	0,58
FILIERE TECHNIQUE	28 684	25 031	12,74
Catégorie A	49 622	43 535	12,27
Catégorie B	31 987	27 611	13,68
Catégorie C	25 578	23 864	6,70
FILIERE CULTURELLE	30 351	29 941	1,35
Catégorie A	32 702		
Catégorie B	30 502	31 816	-4,31
Catégorie C	23 597	22 252	5,70
FILIERE SPORTIVE	27 498	26 228	4,62
Catégorie A			, -
Catégorie B	27 498	26 228	4,62
Catégorie C			
FILIERE SOCIALE		24 893	
Catégorie A		31 235	
Catégorie B			
Catégorie C		23 659	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	39 365	35 817	9,01
Catégorie A	38 237	36 069	5,67
Catégorie B	53 970	40 302	25,33
Catégorie C		27 695	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	28 462		
Catégorie A	29 996		
Catégorie B	25 445		
Catégorie C			
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE INCENDIE ET SECOURS			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE ANIMATION	24 798	24 487	1,25
Catégorie B	27 535	28 995	-5,30
Catégorie C	23 723	24 172	-1,89
Total	30 159	27 205	9,79

émunérations

3.4.0.1

Votre collectivité est-elle un département, une région, une collectivité territoriale de plus de 80 000 habitants ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants ?

Si OUI, afficher et compléter le tableau survant .

	Sommes brutes en euros (hommes)	Sommes brutes en euros (femmes)	Nombre de Hommes bénéficiaires	Nombre de femmes bénéficiaires	Duree cumulée en nombre de
Les dix plus hautes rémunérations en 2022	0	0	0	0	0





in Terre Park A. M. Strommar Bibliother

Fous les montants doivent être expirmes en aurus larrondir à l'euro superieurs. **Operations réelles, hors aperations d'ordres.**

3.4.7(1)	Montant des dépenses de fonctionnement de la collectivité constatées au compte administratif de l'année de référence (opérations réelles, hors opérations d'ordre)	102 453 145
3.4.7(2)	Charges de personnel (opérations réelles, hors opérations d'ordres)	61 916 145

anté et sécurité au travail

Agents affectés à la prévention 4.1.1

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, présents en 2022.

	Effectif au 31/12/2022 des agents	Effectif en équivalent temps plein
	de la collectivité	sur 2022
Assistants* de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la	u	
collectivité)	n	
Conseillers** de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la	·	
collectivité)	7	
Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACFI) ***,	c	
titulaires ou contractuels, agents de la collectivité	o	
Médecins de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité		0
Infirmiers des services de prévention, titulaires ou contratuels, agents de la collectivité		0
Autres personnels affectés à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge	c	
de la prévention,)	D	

anté et sécurité au travail

Actions liées à la prévention dans l'année 2022

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, présents au 31/12/2022

	Montant		S S S S S S S S S S S S S S S S S S S
	en euros	Nombre de jours	Normbre
	(arrondi à l'euro supérieur)		d agents
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de	C	C	
prévention		D	
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0	0)
Formation dans le cadre des habilitations	24 234	463	330
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	5 576		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle)	81 027		

anté et sécurité au travail 4.1.3 Nombre de visites médicales sur demande de l'agent

Comptabliser seulement les visites medicales sur demande de l'agent

S	
Femme	54
Hommes	14
The contract of the contract o	Nombre de visites médicales spontanées chez le médecin de prévention, en 2022

Retour au sommaire

professionnels (DUERP)	
lé au travail 4.1.4 pro	
anté et sécurité au	

Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risques professionnels, au 31/12/2022 ?	Oni
Si OUI, afficher et indiquer :	
L'année de création du document	2006
L'année de la dernière mise à jour	2022

Plan de prévention des risques psychosociaux (RPS) 4.1.5 Panté et sécurité au travail

Oui Votre collectivité dispose-t-elle d'un plan de prévention des risques psychosociaux au 31/12/2022 ?

Démarches de prévention des risques anté et sécurité au travail 4.1.6

Oui Oui Oui Démarche de prévention des risques cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ? Votre collectivité a-t-elle mis en place les démarches de prévention suivantes, au cours de l'année 2022 : Démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ? D'autres démarches de prévention des risques ?

Registre de santé et de sécurité au travail 4.1.7 anté et sécurité au travail

Votre collectivité dispose-t-elle d'un registre de santé et de sécurité au travail, au 31/12/2022 ?

Oui



Desport and service persons and recognized as the responsive process of the services and services of the est of the services o

Nombre total d'heures rémunérées sur l'année 2022	2 618 761,60	Si ce total n'est pas correct, vous pouvez le modifier	
Y a-t-il eu des accidents du travail ou des arrêts de travail de lien ave	s one annidents on 2022 down at the state of		

ScOtal, afficher le tableau sulvant

		Non	nbre d'accide	nts du travail*	reconnus da	ans l'année l	2022		Nombre de j du travail su	ours d'arrêts irvenus dans	de travail (pour l'année 2022 ou	les accident auparavant
Cadres d'emplois - Filière		Accidents	de SERVICE			Accident	s de TRAJET				T	
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		'accidents de RVICE		re d'accidents s arrêt		accidents de	1	nombre its sans arrêt	Accident d	e SERVICE	Accident d	e TRAJET
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
dministrateurs	0	0		0			0 (0		<u> </u>		
Attachés	0	0	C	C) (-		0				+
ecrétaires de mairie	0			 	-	+		0	C	0	0	
lédacteurs Idjoints administratifs	0		 		+	-		0	C	0	0	
RIERE ADMINISTRATIVE	0 0				1		0 (-	0			4
ngénieurs en chef	0						0 (0			
ngénieurs	0				+	<u> </u>	0 0		0			
echniciens	0	0	0	0)	0 0	0	0			
gents de maîtrise	0			-			0 0	0	0	0	0	
djoints techniques djoints techniques des établissements d'enseignement	56						7 (924	583	475	80
ELERE TECHNIQUE	0 56	9					7 6		0			
onservateurs du patrimoine	0	0			-		***************************************		924		475	
onservateurs des bibliothèques	0	0					+	i	0			
ttachés de conservation du patrimoine	0	0				-	0 0	+	0			
ibliothécaires	0	0							0			
recteurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0		0	0	() 0		0			
rofesseurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	(0	0	0	0	0	
ssistants qualifiés de conservation du patrimoine et des ibliothèques	0	o	0	0	0		0	0	0	0	0	
ssistants d'enseignement artistique	0	1	0	0	0) 0	0				
djoints territoriaux du patrimoine	0	0							0		0	
LIERE CULTURELLE	O	1	0						0		0	
onseillers des APS	0	0	0	0	0	(0	0	0		0	
ducateurs des APS	0	0	0				0	0	0	0	0	
pérateurs des APS LIERE SPORTIVE	0	0	0		0				0		0	
onseillers socio-éducatifs	0	p 0	0			***********			0		0	0.1111.000
ssistants socio-éducatifs	0	1	0		0	1	-	+	0		0	
ducateurs de jeunes enfants	0	0	0		0			-	0		0	
oniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0		0	C			0		0	
gents spécialisés des écoles maternelles	0	3	0	0	0	C	0		0	649	0	
gents sociaux	0	0	0	0	0	C	0	0	0	29	0	
LEERE SOCIALE édecins	0	4	0	200000000000000000000000000000000000000	0	1	0	0	0	714	0	
ychologues	0	0	0		0		0		0		0	
ges-femmes	0	0	0		0	0			0	0	0	
dres de santé paramédicaux	0	0	0		0				0	0	0	-
réricultrices cadres de santé	0	0	0		0	0			0	0	0	
éricultrices**	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	
dres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico- chniques	0	О	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
firmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
firmiers	0	0	0	0	0	0	-		0	0	0	
des-soignants	0	0	0	0	0	0			0	0	0	
uxiliaires de puériculture uxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	133	0	
IXIIIaires de soins IERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0 0	0	0			0	0	0	
asseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes			0		0	0		0	0	133	0	
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
dicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et anipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
plogistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	
chniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0			0	0	0	
FERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0			0	0	0	
ecteurs de police municipale	. 0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
efs de service de police municipale ents de police municipale	1	0	0	0	0	0			11	0	0	
rdes-champêtres	3	0	0	1 0	0	0		0	79	0	0	
IERE POLICE MUNICIPALE	4	1	1	1	0	0		0	0	0	0	
ntrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	0	90	0	0	
oitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	
decins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
utenants rmiers d'encadrement	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	
rmiers	0	- 0	0	0	0	0		0	0	0	0	
us-officiers	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	
peurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0 0	0	0	0	0	0	
mateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
joints d'animation	2	0	0	0	1	0	0	0	59	257	0	68
ERE ANIMATION	2	0	0	0	1	0		0	59	257	71	68

RSU 2022



ം ക്രാം വാന്ത്ര പ്രവാഗ വരുന്നു. വാട്ട ക്രാം വരുന്നു വാട്ട വരുന്നു വാരുന്നു വരുന്നു വരുന്നു വരുന്നു വരുന്നു വരു Remarque : Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de calculs automatiques .

Oui Y a-t-il eu des maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service ou des arrêts de travail en lien avec ces maladies en 2022 dans votre collectivité?

Si Ctul, altiticher le tableau suivant :

	à caractère professi	s professionnelles ou onnel ou contractées es dans l'année 2022	caractère professio service reconnu antérieures ayant	es professionnelles ou à nnel ou contractées en ues dans les années t entraînées des jours is l'année 2022	No	mbre de jours	d'arrêts de trav	vail
Cadres d'emplois	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Nombre de jou à des MP rec l'année en for	onnues dans	Nombre de dans l'année reconnues da antérieures e se	dus à des M ns les année n fonction d
Administrateurs					Hammes	Femmes	Hommes	Femmes
Attachés	0		0		0	·	0	
Secrétaires de mairie	0		0					
Rédacteurs	0		0					
Adjoints administratifs	9	0	1	0	229	0		
FILIERE ADMINISTRATIVE	9		1		229	0	32	
Ingénieurs en chef Ingénieurs	0		0	-	0			
Techniciens	0		0		0			
Agents de maîtrise	0	<u> </u>	0				0	
Adjoints techniques	6		1		723	872	31	2
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0		0	0	0	
SUERE TECHNIQUE	6		1	-				
Conservateurs du patrimoine	0		0		723	872 0	31	2
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	
Attachés de conservation du patrimoine Bibliothécaires	0	-	0		0	0	0	
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique					. 0		0	
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	
roisesseus à enseignement artissique Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des abliothèques Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	. 0	0	
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0		0	0	0	
THERE CULTURELLE	0		0		0		0	
Conseillers des APS		0	0	0	0	0	0	adding a state of
ducateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	
Opérateurs des APS RUERE SPORTIVE	0	0	0		0	0	0	
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0		0	0	Q	
Assistants socio-éducatifs	0	0	0		0	0	0	
ducateurs de jeunes enfants	0	0	0		0	0	0	
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	
gents spécialisés des écoles maternelles gents sociaux	0	0	0		0	0	0	
ILIERE SOCIALE	0	0	0		0 0	0 0	0 0	
Médecins .	0	0	0		0	0	0	
sychologues	0	0	0		0	0	0	
ages-femmes	0	0	0		0	0	0	
adres de santé paramédicaux déricultrices cadres de santé	0	0	0		0	0	0	
uéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	
adres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants	0	0	0	0	0	0	0	
nédico-techniques ofirmiers en soins généraux	0	8						
ofirmiers	0	0	0	0	0	241 0	0	
ides-soignants	0	0	0:	0	0	0	0	
uxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	
uxillaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et rthophonistes	0	0	0	0	0	241 0	0	
édicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et nanipulateurs d'électroradiologie médicale	o	0	0	0	0	0	0	******
iologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	
echniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	
LIERE MEDICO-TECHNIQUE Irecteurs de police municipale	0	0	0		0	0	0	
hefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	
gents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	
ardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	
LIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	
ontrôleurs, colonels apitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	
lédecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	
eutenants	0	0	0.	0	0	0	0	
firmiers d'encadrement	0	0	0	0	0	0	0	
firmiers	0	0	0	0	0	0	0	
pus-officiers speurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	
LIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0 0	0	0	0	0	100120000
nimateurs	0	0	0	0	0	0	0	<u> </u>
djoints d'animation	0	0	0	0	0	0	ō	
UERE ANIMATION	. 0	. 0	0	0	0	0	0	

RSU 2022



	Pour accide	nts du travail	caractère pro	ofessionnelle ou à ofessionnel ou ondant le service	Autro	es cas
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Titulaires et stagiaires	0	0	0	0	0	0
Contractuels sur emploi permanent*	0	0	0	0	0	0

^{*} y compris pensions d'invalidité du régime général.



4.2.5 Contrat d'assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie

Avez-vous adhéré à un contrat d'assurance statutaire pour la gestion du risque maladie, pour l'année 2022 ?	
E de la gestion de l'isque maiaure, pour l'ainière 2022 :	l Oui

anté et sécurité au travail

Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale 4.2.6 particulière et nombre d'agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux

Tableau 4,2.6 L. les fonctionnaires

Fondomont		Hommes			Femmes		H
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	lotal
Personnes reconnues travailleurs handicapés	0	0	21	П	0	42	7 9
Femmes enceintes				0	0	0	0
Fonctionnaires réintégrés après un congé de							
longue maladie ou de longue durée	0	0	₩.	\leftarrow	0	1	E
Fonctionnaires occupant des postes dans des							
services comportant des risques spéciaux	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnaires souffrant de pathologie							
particulières	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	22	2	0	43	29

Tableau 4.2.6.2 les contractuels

- C C C C C C C C C C C C C C C C C C C		Hommes			Femmes		ŀ
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	lotal
Personnes reconnues travailleurs handicapés	0	0	2	0	0	0	
Femmes enceintes				0	0	0	
Contractuels réintégrés après un congé de							
grave maladie	0	0	0	0	0	0	
Contractuels occupant des postes dans des							
services comportant des risques spéciaux	0	0	0	0	0	0	
Contractuels souffrant de pathologie							
particulières	0	0	0	0	0	0	
Total	0	0	2	0	0	0	

anté et sécurité au travail

Nombre de demandes de protection fonctionnelle et4.2.7 nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle selon que l'agent soit mis en cause ou qu'il soit victime.

Votre collectivité a-t-elle été saisie d'une demande de protection fonctionnelle au cours de l'année ?

Oui

Si OUI, afficher et compléter les tableaux suivants :

Tableau 4.2.7.1: les fonctionnaires

Total Catégorie C 0 0 Catégorie B Femmes 0 0 0 0 Catégorie A 4 8 Catégorie C 00 Catégorie B Hommes 00 0 Catégorie A protection fonctionnelle à un agent mis en Demande de protection fonctionnelle Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent mis en cause protection fonctionnelle à un agent formulée par un agent victime Nombre de décisions accordant la Nombre de décisions accordant la victime Total

Tableau 4.2.7.2 : les contractuels

		Hommes			Femmes		Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Demande de protection fonctionnelle							
formulée par un agent mis en cause	0	0	0	0	0	0	0
Demande de protection fonctionnelle							•
formulée par un agent victime	0	0	П	0	0	0	-
Nombre de décisions accordant la							
protection fonctionnelle à un agent mis en					c		0
cause	0	0	0	0	0	0	
Nombre de décisions accordant la							
protection fonctionnelle à un agent							1
victime	0	0	1	0	0	0	
Total	0	0	2	0	0	0	2

laires et contractuels, y compris sur un emploi non permanent, présents au cours de l'année 2022.

Tableau 4.3.1.1: Actes de violence physique envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes d'actes	
de violence physique (y compris violences sexuelles) en 2022, de la part	Non
d'usagers ou d'autres agents ?	

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre d'actes	Nombre d'actes de violence physique (y compri	ique (y compris v	is violences sexuelles) envers le personnel au cours de	envers le person	nel au cours de	Nombro d'a	padoix ob soto		loudonnou of or	Nombro d'actor de violance course al monace le more de la more de	2000
			l'anné	nnée 2022				cres de violenc	e sevacile cilve	is le personnie	an conis ne i a	IIIee 2022
		Hommes			Femmes			Hommes			Femmes	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0						
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0						
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0						
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0						
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 4.3.1.3 : Harcèlement moral envers le personnel de la collectivité

\(\frac{1}{2}\)	
Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de	harcèlement moral en 2022, de la part d'usagers ou d'autres agents ?

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

		Nombre de	Nombre de signalements au DRH pour harcelement moral)RH pour harceler	ment moral	
		Hommes			Femmes	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail						
émanant du personnel sans arrêt de travail						
émanant des usagers avec arrêt de travail						
émanant des usagers sans arrêt de travail						
Total	0	0	0	0	0	

Tableau 4.3.1.4 : Harcèlement sexuel envers le personnel de la collectivité

Non Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de harcèlement sexuel en 2022, de la part d'usagers ou d'autres agents ?

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

		Nombre de	Nombre de signalements au DRH pour harcelement sexuel	ORH pour harceler	ment sexuel	
		Hommes			Femmes	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail						
émanant du personnel sans arrêt de travail						
émanant des usagers avec arrêt de travail						
émanant des usagers sans arrêt de travail						
Total	0	0	0	0	0	

Tableau 4.3.1.5: Agissements sexistes envers le personnel de la collectivité

4	LON
Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes	d'agissements sexistes en 2022, de la part d'usagers ou d'autres agents ?

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signa	lements au DRH p	Nombre de signalements au DRH pour agissements sexistes (cf. définition prévue par l'article L. 1142-2- 1 du code du travail)	sexistes (cf. défini du travail)	tion prévue par l'	article L. 1142-2-
		Hommes			Femmes	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail						
émanant du personnel sans arrêt de travail						
émanant des usagers avec arrêt de travail						
émanant des usagers sans arrêt de travail						
Total	0	0	0	0	0	0

Tableau 4.3.1.6: Actes de discrimination envers le personnel de la collectivité

2	
Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes d'actes de	discrimination en 2022, de la part d'usagers ou d'autres agents ?

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

		ואסוווסו מכ זו	gilaleilleilts au Dr	NOTIFIE de signalements au DNM pour actes de discrimmation	risci III III Iaciloii	
		Hommes			Femmes	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail						
émanant du personnel sans arrêt de travail						
émanant des usagers avec arrêt de travail						
émanant des usagers sans arrêt de travail						
Total	0	0	0	0	0	

Tableau 4.3.1.7: Menaces ou tout autre acte d'intimidation envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de menaces ou de tout autre acte d'intimidation en 2022, de la part Non d'usagers ou d'autres agents ?

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nomb	ore de signalemer	nts au DRH pour n	Nombre de signalements au DRH pour menaces ou tout autre acte d'intimidation	ıtre acte d'intimid	ation
		Hommes			Femmes	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail						
émanant du personnel sans arrêt de travail						
émanant des usagers avec arrêt de travail						
émanant des usagers sans arrêt de travail						
Total	0	0	0	0	0	



4.3.2 Modalliés de mise en œuvre du dispositif de signalement

Modalités organisationnelles

	signalement?	Quelles sont les modalités organisationnelles pour le dispositif de
- Andrews - Andr		Assuré en propre par la collectivité

Modalités de traitement des faits signalés

Actes de violence physique

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement d'actes de violence physique au cours de l'année? Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

		Hommes			Femmes		Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	, c
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers avant fait l'obiet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Actes de violence sexuelle

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement d'actes de violence sexuelle au cours de l'année?

Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

		Hommes			Femmes		Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
The state of the s							

Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Harcèlement moral

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de harcèlement moral au cours de l'année ? Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

		Hommes			Femmes		#
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	lotal
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Harcèlement sexuel

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de harcèlement sexuel au cours de l'année ? Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

		Hommes			Femmes		1
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	lotal
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Agissements sexistes

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement d'agissements sexistes au cours de l'année ?

Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

		Hommes			Femmes		1
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	iota
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	

0) (0	0	0	0	Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux
0			0	0	0	Nombre de dossiers dont la qualification est avérée

Menaces

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de menaces au cours de l'année? Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

		Hommes			Femmes		Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	o di
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Tout autre acte d'intimidation

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de tout autre acte d'intimidation au cours de l'année ? Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

		Hommes			Femmes		Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	G
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Actes de discrimination

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement d'actes de discrimination au cours de l'année ?

Non

Si OUI, afficher et compléter les 2 tableaux suivants :

Nombre d'actes de discrimination recensés ventilés par critère de discrimination

Critère de discrimination d'actes recensés Opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses recensés Origine Drientation sexuelle ou identité de genre Age Patronyme Situation de famille ou de grossesse Situation de famille ou de grossesse Etat de santé Apparence physique Handicap Handicap Appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race 1		Nombre
politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses n sexuelle ou identité de genre e de famille ou de grossesse nté physique ance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ce	Critère de discrimination	d'actes
Opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses Origine Origine Orientation sexuelle ou identité de genre Age Patronyme Situation de famille ou de grossesse Etat de santé Apparence physique Handicap Appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race		recensés
Origine Orientation sexuelle ou identité de genre Age Patronyme Situation de famille ou de grossesse Etat de santé Apparence physique Handicap Appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race	Opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses	0
Orientation sexuelle ou identité de genre Age Patronyme Situation de famille ou de grossesse Etat de santé Apparence physique Handicap Appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race	Origine	0
Age Patronyme Situation de famille ou de grossesse Etat de santé Apparence physique Handicap Appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race	Orientation sexuelle ou identité de genre	0
Patronyme Situation de famille ou de grossesse Etat de santé Apparence physique Handicap Appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race	Age	0
Situation de famille ou de grossesse Etat de santé Apparence physique Handicap Appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race	Patronyme	0
Etat de santé Apparence physique Handicap Appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race	situation de famille ou de grossesse	0
Apparence physique Handicap Appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race	tat de santé	0
Handicap Appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race	Apparence physique	0
Appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race	Handicap	0
ou une race	Appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie	
	ou une race	0

Nombre d'actes de discrimination recensés ventilés par contexte professionnel

Contexte professionnel	Nombre d'actes
	recensés
Recrutement	0
Promotion	0
Rémunération (dont primes)	0
Evaluation	0
Niveau et périmètre des missions	0
Autres	0

d'intimidation recensés ventilés par type de suite donnée Nombre d'actes de violence physique ou sexuelle, discrimination, harcèlement sexuel, harcèlement moral, agissement sexiste, menaces ou tout autre acte

Si la collectivité a répondu OUI à au moins une des questions filtres précédentes, afficher et compléter le tableau suivant :

Accueil	0
Accompagnement de la victime et orientation vers les professionnels	
compétents	0
Accompagnement de la victime pour dépôt de plainte	0
Mesures de mise à l'abri de la victime	0
Mise en place d'une enquête	0
Sanctions prises	0
Usage du droit de réponse ou de rectification	0
Signalement article 40 code de procédure pénale	0
Signalement plateforme PHAROS	0
Signalement auprès d'un hébergeur ou d'un fournisseur d'accès	0
Autres mesures	0



namp : le tableau qui suit concerne les agents brolaires, stagnares et contractuels sur emplex permanent, presents la cours de l'année 2022.

		Hommes	Femmes
D e m	Demande de reclassement au cours de l'année 2022 suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle	O	0
a n d	Demande de reclassement au cours de l'année 2022 suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs	0	0
e s	Proposition de période de préparation au reclassement au cours de l'année	0	0
	Période de préparation au reclassement acceptée au cours de l'année	0	0
	Période de préparation au reclassement refusée par l'agent au cours de l'année	0	0
	Reclassement effectif au cours de l'année, suite à une période de préparation au reclassement	0	0
	Reclassement effectif au cours de l'année 2022 suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle	0	0
	Reclassement effectif au cours de l'année 2022 suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs	0	0
	Retraite pour invalidité	2	2
D é	Licenciement pour inaptitude physique	0	0
c i s	Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, au cours de l'année 2022 suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme et travaillant dans la filière :	2	2
	FILIERE ADMINISTRATIVE	0	1
n	FILIERE TECHNIQUE	2	1
5	FILIERE CULTURELLE	0	0
	FILIERE SPORTIVE	0	0
	FILIERE SOCIALE	0	0
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0
	FILIERE ANIMATION	0	0
	Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année 2022	0	0
	Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail	0	0
	Mises en disponibilité d'office		

1/1 IND 4.4.1



4.5.1 Suicides au cours de l'année 2022

Votre collectivité a-t-elle été confrontée à des tentatives de suicide ou des suicides au cours de l'année 2022 ?	Non	ı
I votre collectivite a-t-elle été confrontée à des tentatives de suicide ou des suicides au cours de l'année 2022 ?	Non	ı

Si OUI, afficher et compléter les tableaux suivants :

Tableau 4.5.1.1: les fonctionnaires

		Hommes			Femmes		Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Iotai
Nombre de tentatives de suicides déclarées et reconnues			0	0			
imputables au cours de l'année 2022	"	0	U	U	0	0	U
Nombre de suicides déclarés et reconnus imputables au cours de			0	0			
l'année 2022	,	0	U	U	0	0	ľ
Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 4.5.1.2 : les contractuels

RSU 2021

		Hommes			Femmes		Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	10841
Nombre de tentatives de suicides déclarées et reconnues			0	0			۸
imputables au cours de l'année 2022	ı u	0	U	U	0	0	U
Nombre de suicides déclarés et reconnus imputables au cours de			0	0			
l'année 2022		0	U	U	0	0	ď
Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

1/1 IND 4.5.1



présents dans les effectifs au 31/12/2022 ayant participé à au moins une formation en Tableau récapitulatif - Fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent

Champ - le tobleau qui suit concerne les fairctionnaires et confractuels sur un emploi permanent, présents, au 31/12/2022 et ayant purficipé à au moins une formation en 2022

	FONCTIONNAIRES	NNAIRES	CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	SUR EMPLOI	TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	13	24	2	7	46
Catégorie B	39	36	10	11	96
Catégorie C	211	320	18	47	596
Total	263	380	30	65	738



permanent présents au 31/12/2022 et nombre d'agents sur emploi permanent ayant participé à au moins une journée de formation en 2022 Journées de formation suivies par les fonctionnaires et contractuels sur un emploi

Chomp - les lableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractueis sur un emploi permanent, presents au 31/12/2022 et ayant participe à au moins une formation en 2022

							Nombre total	de titulaires et s avant participé	Nombre total de titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent avant participé à un ou plusieurs types de	nt un emploi s tvoes de
	Nomt	ore total de jour	nées de formatio	Nombre total de journées de formation dispensées au	cours de l'année par	e par		formation d	formation dans l'année	
							ex : 1 agent a s	suivi 2 types de f	ex : 1 agent a suivi 2 types de formations, il est comptabilisé	comptabilisé
Titoldirac at stagistrac	CNEDT	:PT								
0	au titre	au delà		•		dont CPF				
	de la	de la	Collectivité	autres	Total	Parsonnel de	Hommes	Femmes	Total	dont CPF
	cotisation	cotisation		q		Formation)				
	5.1.1(1)	5.1.1(2)	5.1.1(3)	5.1.1(4)	5.1.1(5)	5.1.1(6)	5.1.1(7)	5.1.1(8)	5.1.1(9)	5.1.1(10)
Pour les agents de catégorie A										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	18	0	0	0	18	0	0	1	1	0
Formation prévue par les statuts particuliers	72	0	0	0	72	200	5	11	16	
dont formation d'intégration	30	0	0	0	30	6	u	0	3	
dont formation de professionnalisation	42	0	0	0	42	0	2	11	13	
Formation de perfectionnement	11	0	6	18	35	20	∞	12	20	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	77	0	0	0	
Total State of the control of the co	101	0	6	18	125	20	13	24	37	0
Pour les agents de catégorie B										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	32	0	0	0	32	0	0	2	2	0
Formation prévue par les statuts particuliers :	124	0	0	0	124		14	17	31	
"- formation d'intégration	10	0	0	0	10	0	0	1	1	

RSU 2022

								1		the second secon
"- formation de professionnalisation	114	7 0	0	0	115	ı.	25	17	40	0.
Formation de perfectionnement	0	0 \	0 0	0	0	,	0	0	0	
lota	178	Z Z	æ	78	271	3	39	36	75	0
Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	65	0	0	0	65	0	4	0	4	0
Formation prévue par les statuts particuliers :	590	0	0	0			69	112	181	
"- formation d'intégration	320	0	0	0			24	40	52	
"- formation de professionnalisation	270	0	0	0		0	45	72	117	
Formation de perfectionnement	51	48	265	446		26	138	208	346	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0		0	0	0	
Total	706	48	265	446	1 465	26	211	320	531	0
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL Toutes catégories	985	55	279	542	1 861	49	263	380	643	0
				,			ayant particip	Nombre total de contractuels occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans	ccupant un emp ,	mation dans
	Nombre total	de Journees de	formation dispe	Nombre total de Journees de tormation dispensees au cours de	le l'annee par		ex : 1 agent a :	i annee ex : 1 agent a suivi 2 types de formations, il est comptabilisé dans chaque type de formation	ormations, il est e de formation	comptabilisé
Contractuels sur emploi permanent	CNFPT					dont CPF				
	au titre	au delà	Collectivité	Autres	Total	(Compte	Hommes	Femmes	Tota	dont CPF
	cotisation	cotisation		organismes	į	Personnel de Formation)				
	obligatoire E 1 1/1)	obligatoire	E 1 1/2)	S 1 1/A)	5 1 1/5)	5 1 1(6)	5 1 1(7)	5 1 1(8)	5 1 1(9)	5.1.1(10)
	(-)4.4.0	J. 2. 2. 2. 7	(a)							
Pour les agents de categorie A	770				-	0	0	0		0
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	70	0	0	0	,	0			, 0	Û
Formation prévue par les statuts particuliers	0	0	0	0	0	100	0	0	0	
dont formation d'intégration	0	0	0	0			0	0	0	
dont formation de professionnalisation	0	0	0	0		3	0	0	0	
Formation de perfectionnement	15	0	0	10	25	0	2	7	9	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0			0	0	0	
Total	85	0	0	10	95	0	2	7	9	0
Pour les agents de catégorie B										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation prévue par les statuts particuliers	0	0	0	0	0		0	o	0	
dont formation d'intégration	0	0	0	0		B	0	0	0	Y
dont formation de professionnalisation	0	0	0	0			0	0	0	
Formation de perfectionnement	40	0	1	27	58	0	10	11	21	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0			1	•	ع د	
Total	40	0	1	27	68	0	10	11	21	0

TOTAL Toutes catégories	Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories	Total	Formation personnelle (hors congés formation)	Formation de perfectionnement	dont formation de professionnalisation	dont formation d'intégration	Formation prévue par les statuts particuliers	Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)
179	0	54	0	46	0	0	0	8	
0	0	O	0	0	0	0	o	0	
37	0	36	0	36	0	0	0	0	
94	0 553	57	0	57 1	0	0	0	0	
0 0	0 0	147 0	0	139 0	0	0	0	0	
30	0	18	0	18	0	0	0	0	
96	0	48 66	0 0	47 65			0	1	
0	0	c		0				O)



Journées de formation suivies par les agents sur un emploi non permanent au cours 5.1.2 de l'année 2022

. Bad watermere spect, so in research we decomente, person in 1572, 1523 in good punkte 3 on book ont societies in 1977

	Non	nbre total de jou	rnées de forma	tion dispensées	par		permanent et	ents occupant u présents au 31/1 moins une actior dans l'année	12/2022 ayant	
	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	CNFPT au delà de la cotisation obligatoire	Collectivité	Autres organismes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)	Hommes	Femmes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)
	5.1.2 (1)	5.1.2(2)	5.1.2(3)	5.1.2(4)	5.1.2(5)	5.1.2(6)	5.1.2(7)	5.1.2(8)	5.1.2(9)	5.1.2(10)
Collaborateurs de cabinet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants maternels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C
Assistants familiaux	0	0	0	0	Ö	0	0	0	0	C
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents contractuels recrutés sur emplois saisonniers ou occasionnels	13	0	4	34	51	0	7	17	24	0
Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé	7	0	9	0	16	0	0	5	5	0
Total	20	0	13	34	67	0	7	22	29	0
Apprentis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	0	. 0	0	0	0	0	0	0	0	O
TOTAL Tous types	20	0	13	34	67	0	7	22	29	0

RSU 2021



Validation de l'expérience, bilan de compétence et congé de formation 5.1.3

	Titulaires et stagiaires pr	ésents au 31/12/2022	Contractuels prése	nts au 31/12/2022	Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	1 10121
	5.1.3(1)	5.1.3(2)	5.1.3(3)	5.1.3(4)	
Validation des Acquis et des Expériences (VAE)					
Dossiers déposés durant l'année	o	2	0		0
Dossiers en cours	0	1	0		0 #####
Dossiers ayant débouché dans l'année sur une validation	0	1	0		0
Bilans de compétence					
Nombre de bilans de compétences financés par la collectivité territoriale	0	0	0		0
Congé de formation			processor .		
Nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation au titre de 2022	o	0	0		0
- dont le nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation sur le fondement de l'article 22 quinquies de la loi du 13 juillet 1983	0	0	0		o
Nombre d'agents bénéficiant d'un congé de transition professionnelle sur le fondement de l'article 22 quinquies de la loi du 13 juillet 1983	0	0	0		0

an construir de la construir de contracteur en la confere propriétair de son membre de la construir de la const

La validation des acquis et de l'expérience professionnelle (VAE) est un dispositif permettant aux agents pouvant justifier d'une expérience professionnelle de transformer cette expérience en un diplôme. Pour cela, un dossier doit être constitué et présenté à la commission placée auprès de la structure qui a délivré le diplôme sollicité par l'agent (école, université...). Ref. Loi de Modernisation sociale du 17 janvier 2002.



5.1.4 Coûts de formation

Champ —e tabledu qui suit concerne se cout des formations qui ont su neu on 2022.

		Montants pour l'année 2022 en euros
5.1.4.1	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	307 087,47
5.1.4.2	CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire (formations payantes)	9 734,50
5.1.4.3	Autres organismes	197 421,00
5.1.4.4	Frais de déplacement à la charge de la collectivité	15 545,00
5.1.4.5	Coût de la formation des apprentis	0,00
	Coût total des actions de formation	529 787,97

1/1 IND 5.1.4

RSU 2022



Nombre de représentants du personnel par type d'instance

Vos instances sont-elles placées auprès d'un centre de gestion ?	Non

Si NON, afficher et renseigner le tableau suivant :

Instances	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants
Comité technique	12	12
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	8	8
Commission administrative paritaire	0	0
Commission consultative paritaire	0	0

Pour les centres de gestion uniquement :

Instances	Nombre de collectivités et d'établissements rattachés à l'instance placée auprès du centre de gestion	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants
Comité technique	0	0	О
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0	0	0
Commission administrative paritaire	0	0	0
Commission consultative paritaire	0	0	0

RSU 2022 IND 6.1.0



6.1.1 Réunions statutaires

Pour les collectivités de 50 agents ou plus, et pour les centres de gestion

	Nombre de réunion dans l'année 2022
du comité technique *	7
des commissions administratives paritaires	0
des commissions consultatives paritaires	0

^{*} pour les collectivités ayant un CT propre

Pour les collectivités de 50 agents ou plus, uniquement :

Disposez-vous d'un comité d'hygiène et de sécurité et condition de travail (CHSCT) au sein de votre collectivité?	Oui
Si oui :	
Nombre de réunions du CHSCT dans l'année 2022	3
Nombre de jours d'activité des représentants en CHSCT	
Nombre de jours d'activité du secrétaire du CHSCT	

Pour les <u>centres de gestion</u>, uniquement :

Votre comité technique (CT) a-t-il siégé en 2022 pour exercer les missions dévolues à un comité d'hygiène et de sécurité et condition de travail (CHSCT) ?	(vide)	
---	--------	--

Si oui :	
Nombre de réunions du CT dans l'année 2022 pour exercer les missions dévolues à un CHSCT	



6.1.1.4 Nombre de saisines de la CAP ou de la CCP

	Saisines de droit	Saisines effectuées à la demande des agents	Total
des commissions administratives paritaires	0		0
des commissions consultatives paritaires	0		0



6.1.2 Droits syndicaux

A renseigner par les CDG et les collectivités non affiliées.

Champ : cette rubrique concerne les fonctionnaires et contractuels, présents au cours de l'année 2022.

dans l'année 2022

	Nombre d'heures dans l'année 2022
olume du contingent global d'heures d'autorisations d'absence calculé en pplication de l'article 14 du décret du 3 avril 1985	
eures de décharges d'activité de service :	
- auxquelles ont droit les organisations syndicales	
- effectivement utilisées	

		dans l'année 2022
Nombre de protocoles d'accords (avec seuil complémentaire)		
Pialogue social	6.1.3	Conflits du travail :

Votre collectivité a-t-elle été concernée par les grèves en 2022 ?	Oui

6.1.3 Conflits du travail : grèves

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Cessations collectives et concertées du travail	Nombre de journées de grève en 2022
Total (y compris les journées sans précision de la nature locale ou nationale du mot d'ordre)	504
- sur mot d'ordre national	504
- sur mot d'ordre uniquement local	0
- non précisé, autres	0

1/1 IND 6.1.1-6.1.3





G

Nombre de négociations engagées au cours de l'année 2022 et nombre d'accords collectifs conclus et signés

Avez-vous engagé des négociations au cours de l'année 2022 ?	Non			
	Non			
Avez-vous conclu un ou plusieurs accords collectifs, en 2022 ou avant ?				
Domaines de négociation	Nombre de négociations engagées à l'initiative de l'autorité territoriale au cours de 2022	Nombre de négociations engagées à l'initiative des organisations syndicales au cours de 2022	Nombre d'accords collectifs conclus et signés avant 2022	Nombre d'accords collectifs conclus et signés en 2022
Conditions et organisation du travail (dont actions de prévention dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail)				
Temps de travail, qualité de vie au travail, modalités de déplacements entre le domicile et le travail, impacts de la numérisation sur l'organisation et les				
Mise en place du télétravail				***************************************
Accompagnement social des mesures de réorganisation des services				
Mise en œuvre des actions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, préservation des ressources et de l'environnement et de la				
Teality in a nation in the formance of the for				
Egaire professionnelle entre les remmes et les nomines Promotion de l'égalité des chances et reconnaissance de la diversité et la prévention des discriminations dans l'accès aux emplois et la gestion des carrières				
Insertion professionnelle, maintien dans l'emploi et évolution professionnelle des personnes en situation de handicap				
Déroulement des carrières et promotion professionnelle				
Apprentissage				
Formation professionnelle et formation tout au long de la vie				
Interessement collectif et modalites de mis en œuvre ue pointiques muenimicaires				
Protection sociale complémentaire				
Evolution des métiers et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences				



Existence d'un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents ou, à défaut, d'une délibération de l'organe délibérant.

Au sein de la collectivité, existe-t-il un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents en 2022 ?	(vide)	

Si NON, EN COURS ou NE SAIT PAS,

A défaut, existe-t-il une délibération de l'organe délibérant en 2022 ?	(vide)

Si OUI à 6.1.6.1 ou 6.1.6.2,

Quels sont les services publics concernés par la continuité de service en 2022 ?

Collecte et traitement des déchets des ménages	(vide)
Transport public de personnes	(vide)
Aides aux personnes âgées et handicapées	Oui
Accueil des enfants de moins de 3 ans	(vide)
Accueil périscolaire	(vide)
Restauration collective et scolaire	(vide)

ction et protection sociale

7.1.1

Dépenses engagées pour la réalisation des prestations d'action sociale

Retour au sommaire

Les montants doivent être exprimés en euros (arrondir à l'euro supérieur). Opérations réelles, hors opérations d'ordre.

	d'ordres)
648 629,00 €	d'action sociale (en € ; opérations réelles, hors opérations
	Montant des dépenses pour la réalisation des prestations

ction et protection sociale

7.1.2

Modalités de mise en œuvre de l'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité (*)	Oui
Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion	D
(conclusion d'un contrat-cadre d'action sociale)	CC
Prestations servies par l'intermédiaire d'une association	200
nationale	
Prestations servies par l' intermédiaire d'un organisme à but	
non lucratif ou d'une association locale (comité d'oeuves	Non
sociales local, organisme propre à la collectivité)	

^(*) Chèques vacances, restauration, aide à la famille, subventions pour séjours d'enfants, prestation pour enfant en situation de handicap, autres...

RSU 2022

Nombre de bénéficiaires des prestations d'action sociale **7.1.3** par type de prestation et par catégorie hiérarchique et

ction et protection sociale

				Nombre de bénéficiaires	éficiaires		
Type de prestation	station	Catégorie A	rie A	Catégorie B	orie B	Catégorie C	e C
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Post-	Subventions	0	0	0	0	0	0
nestauration	Titres restaurants	0	0	0	0	0	0
Logement		0	0	0	0	0	0
Famille	Places réservées en crèches	0	0	0	0	0	0
	Tickets CESU garde d'enfants 0-6 ans	0	0	0	0	0	0
	Allocation garde de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0
	Autres aides à la garde d'enfant	0	0	0	0	0	0
	Subventions pour séjours d'enfants (en colonie de						
	vacances, en centres de loisirs, sans hébergement,	0	4	2	9	12	35
	séjours linguistiques)					_	
	Allocation aux parents d'enfants handicapés ou de						
	jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou	0	0	1	0		0
	un apprentissage						
	Séjours en centres de vacances spécialisés	0	—	0	2	0	5
Vacances et loisirs	Chèque-vacances	7	7	12	20	140	347
	Chèque lire	0	0	0	0	0	0
	Chèque culture	0	0	0	0	0	0
Prêts et aides exceptionnelles (situations difficiles)		0	0	0	0	0	0

ction et protection sociale

7.2.0

Existence d'un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

Au sein de la collectivité, existe-t-il un accord collectif sur la	Oui
protection sociale complémentaire ?	Oui

ction et protection sociale

Procédure retenue par la collectivité pour 7.2.1 la protection sociale complémentaire santé et prévoyance

	Santé	Prévoyance
Via une convention de participation propre à la collectivité	Non	Non
Via une adhésion à une convention de participation souscrite par le centre de gestion	Oui	Oui
Via un contrat ou un règlement labellisé	Non	Non

ction et protection sociale

Nombre de bénéficiaires et montant des 7.2.2 prestations de protection sociale complémentaire

Nombre de bénéficaires	Santé		Prévoyance
Catégorie A		80	4
Catégorie B		114	15
Catégorie C		673	133
Agents sur emploi non permanent		0	0
Nombre total de bénéficiaires		867	152

Montant des participations (en €)

montant acs participations (cir c)		
Catégorie A	31 548	288
Catégorie B	47 926	360
Catégorie C	298 822	9 576
Agents sur emploi non permanent	0	0
Montant total des participations* (en €)	378 296	10 224

^{*} arrondir à l'euro supérieur.

The state of the s		
Exclusion temporaire de fonctions		
Ironciamant	0	0
הרפוותנווניונ		
	- Carrier Carr	
	Principal motif des sanctions prononcées concernant les agents fonctionnaires, stagiaires et contractuels en 2022	gents fonctionnaires, stagiaires et contractuels en 2022
Précision : compter un motif par sanction		Femmes
	нотте	
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol,	0	0
dégradation, dettes, chèque sans provision)	The state of the s	
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance	,	9
hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	and the second s	
Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des	0	1
correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle		
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	3	
lyresse	0	
Mœurs (dont harcèlement sexuel)	0	0
Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité,	0	0
discrimination, manquement à l'obligation de réserve		
Conflit d'intérêt, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts	0	List List List List List List List List
Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation	0	0
Comportement privé affectant le renom du service, condamnation pénale (pour	0	0
manauements non mentionnés dans les colonnes précédentes)	The state of the s	AND THE PERSON NAMED IN COLUMN
Autros	0	0
17.13.7		



8.1.1 Nombre de sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

s concernent les fonctionnaires et les contractuels (sur un emploi perniunent ou non perniunent), présents auxous de l'anne (102).

ſ		
The state of the s	Oui	
THE CONTRACT OF THE CONTRACT O	Des sanctions disciplinaires ont-elles été prononcées au cours de l'année 2022	

Si OUI. afficher le tableau survant

Fonctionnaires titulaires	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionr	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires titulaires (art. 89 de la loi du 26 janvier 1984) en 2022
	Hommes	Femmes
Sanctions du 1er groupe :		
Avertissement	0	2
Blâme	0	2
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours	2	7
Sanctions du 2ème groupe :	0	1
Radiation du tableau d'avancement	0	
- dont en complément d'une sanction du 2ème groupe	0	
- dont en complément d'une sanction du 3ème groupe	0	
Abaissement d'échelon	0	
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours	0	
Sanctions du 3ème groupe :	0	
Rétrogradation	0	A
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 16 jours à 2 ans	0	
Sanctions du 4ème groupe :	0	
Mise à la retraite d'office	0)
Révocation	0	
Fonctionnaires stagiaires	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires st	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires stagiaires (art. 6 du décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992) en 2022
	Hommes	Femmes
Avertissement	0	
Blâme	0	
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours	1	
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours	0	
Exclusion définitive du service	0	
Contractuels	Nombre de sanctions prononcées concernant les agents contrac	Nombre de sanctions prononcées concernant les agents contractuels (art. 36-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988) en 2022
	Hommes	Femmes
Avertissement	0	3
Blâme	0	

1/2 IND 8.1.1